RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2010-2011

du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Québec

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2010-2011

du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination
Secteur des politiques, de la recherche et des statistiques
Direction des politiques

Révision linguistique et édition
Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626
Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère : **www.mels.gouv.qc.ca**.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

ISBN 978-2-550-62283-3 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-62284-0 (Version électronique PDF)
ISSN 1715-8818 (Version imprimée)
ISSN 1715-8826 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

11-00248

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son plan stratégique 2009-2013 et de son plan d'action de développement durable 2008-2012, ainsi que des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il fournit également de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez que les résultats obtenus au cours de l'année 2010-2011 reflètent pleinement les aspirations et la volonté du Ministère de relever de nombreux défis pour faire en sorte que l'éducation soit une valeur fondamentale du développement social, culturel et économique au Québec. Outre le volet éducatif, c'est avec fierté que nous observons des avancées significatives en matière de développement du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire.

Je profite de l'occasion pour remercier le personnel du Ministère pour l'ampleur du travail accompli de même que pour sa compétence et sa rigueur soutenues.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

LINE BEAUCHAMP

Québec, septembre 2011

Madame Line Beauchamp
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2011.

Ce rapport annuel de gestion fait état des principales réalisations du Ministère ainsi que des résultats obtenus en fonction des orientations, des objectifs et des engagements du Plan stratégique 2009-2013, du Plan d'action de développement durable 2008-2012 et de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, comme en témoigne le contenu de ce rapport annuel de gestion, le Ministère s'est acquitté de ses responsabilités en utilisant ses ressources de façon optimale, et ce, dans le respect des orientations et des priorités gouvernementales.

Par ailleurs, je tiens à souligner la compétence et le professionnalisme du personnel du Ministère de même que l'apport essentiel de ses partenaires. Au nom de l'équipe de direction et en mon nom personnel, je salue leur dévouement afin que l'éducation, le loisir et le sport demeurent porteurs d'avenir pour toute la collectivité québécoise.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

LOUISE PAGÉ

Québec, septembre 2011

La déclaration sur la fiabilité des données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Les membres du comité de direction,

Louise Pagé
Sous-ministre

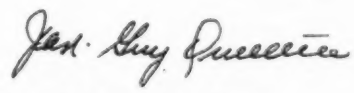

Jean-Guy Ouellette
Sous-ministre adjoint au loisir et au sport

Manuelle Oudar
Sous-ministre adjointe aux réseaux

Brigitte Guay
Sous-ministre adjointe au soutien à la mission
et à l'aide financière aux études

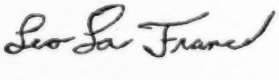

Leo La France
Sous-ministre adjoint aux services
à la communauté anglophone,
aux affaires autochtones et au Plan Nord

Alain Veilleux
Sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire
et à l'enseignement primaire et secondaire
et responsable des régions

Mimi Pontbriand
Sous-ministre adjointe à la formation
professionnelle et technique
et à la formation continue

Gilles Charland
Sous-ministre adjoint aux politiques,
à la recherche et aux statistiques

Christiane Piché
Sous-ministre adjointe à
l'enseignement supérieur

Québec, août 2011

Le rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Madame Louise Pagé
Sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*. Il incombe à la direction du Ministère d'assurer l'exactitude et l'intégralité de ces renseignements de même que leur divulgation.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur l'examen que nous avons effectué. Notre examen a été mené conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à mener des discussions à partir de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

CHRISTIAN BOIVIN

Québec, août 2011

Table des matières

La déclaration sur la fiabilité des données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport VII

Le rapport de validation de la Direction de la vérification interne IX

La présentation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 13

Les faits saillants en 2010-2011 18

SECTION 1 Les résultats en 2010-2011 au regard du Plan stratégique 2009-2013 23

SECTION 2 Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 94

SECTION 3 L'utilisation des ressources 104

SECTION 4 Les autres résultats 110

SECTION 5 Les autres exigences législatives et gouvernementales 112

SECTION 6 Le rapport d'activité 2010-2011 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique 146

SECTION 7 Le rapport annuel de gestion 2010-2011 de l'Aide financière aux études 155

ANNEXE 1 Les lois et règlements 167

ANNEXE 2 Le sommaire des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2009-2013 171

La présentation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La mission

De par sa loi constitutive, les fonctions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'exercent dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, auxquels s'ajoutent les domaines du loisir et du sport en vue notamment :

- de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de même que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Les créneaux d'activité et les outils d'intervention

Le Ministère assume le rôle et les responsabilités qui lui sont conférés par les lois en exerçant six grandes fonctions qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- orienter et planifier les services éducatifs offerts sur le territoire en vue de répondre aux besoins de la population québécoise;
- informer la population sur le rendement du système d'éducation, sur son évolution et sur l'atteinte des objectifs fixés;
- sensibiliser et informer les citoyennes et les citoyens afin qu'ils adoptent un comportement sécuritaire et de qualité dans la pratique d'activités récréatives et sportives;
- contribuer à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport et soutenir ses partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité;
- assurer une saine gestion des ressources allouées par l'Assemblée nationale et assurer leur répartition;
- conseiller le législateur et les responsables politiques.

Pour exercer ses fonctions, le Ministère dispose de différents outils d'intervention dont :

- les lois et les règlements qui sont sous sa responsabilité, dont la liste est présentée à l'annexe 1;
- les orientations données aux réseaux de l'enseignement, de même que les règles annuelles d'attribution des ressources financières affectées à l'éducation, au loisir et au sport par l'Assemblée nationale;
- la négociation et l'agrément, en collaboration avec les commissions scolaires et les cégeps, des conditions de travail du personnel syndiqué, la délivrance des autorisations d'enseigner et la détermination, par règlement, des conditions de travail du personnel d'encadrement;
- l'autorisation des projets d'immobilisations des commissions scolaires et des cégeps et l'attribution de subventions aux universités pour leur plan d'investissements;

- les programmes d'études de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, y compris ceux de la formation professionnelle et technique, ainsi que les épreuves uniques servant à la sanction des études secondaires et collégiales;
- la délivrance, le renouvellement et la modification des permis d'enseignement aux établissements du réseau de l'enseignement privé et l'attribution des agréments aux fins de subventions;
- la gestion de programmes de recherche, l'évaluation de programmes, la collecte, le traitement et la diffusion de données utiles à la gestion du système d'éducation;
- les programmes d'aide financière aux études ainsi qu'en matière de loisir et de sport;
- les orientations données aux organismes de sport dans les quatre sphères de la pratique sportive, à savoir l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence;
- la recherche, l'éducation du public, la conception de méthodes de formation, l'aide à l'élaboration de règles de sécurité et la promotion de l'éthique en matière de loisir et de sport.

Les partenaires

Dans le domaine de l'éducation, le Ministère remplit sa mission sur la base d'un partage de responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), lesquels offrent les programmes d'études et les autres services éducatifs. Ces organismes constituent les premiers interlocuteurs du Ministère avec lesquels il partage sa mission.

De plus, le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs du milieu qui se préoccupent de la formation des élèves de même que des étudiantes et des étudiants ainsi que du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences : les regroupements d'organismes d'enseignement, les associations syndicales, les représentants du marché du travail, les organismes socioéconomiques, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les associations étudiantes et les regroupements de parents.

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Selon leurs champs d'action, ils sont issus des milieux associatifs ou municipaux, des domaines de l'éducation ou de la santé ou encore du secteur privé.

Des centaines de milliers de bénévoles et de permanents font partie des organisations récréatives et sportives, sans compter les personnes-ressources qui encadrent les athlètes et les participantes ou les participants aux diverses activités; toutes et tous investissent temps et énergie dans le développement du loisir et du sport. Ces personnes collaborent ainsi à la réalisation de la mission du Ministère en ces matières.

Enfin, le Ministère s'associe également aux autres ministères et organismes gouvernementaux afin de contribuer au développement de la société québécoise.

Les conseils et les organismes relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Par ailleurs, la ministre peut compter sur les avis et les travaux de divers conseils ou organismes. Certains d'entre eux existent en vertu d'une loi constitutive spécifique ou comme dispositif d'application d'une loi spécifique. D'autres sont des comités dont l'importance est soulignée dans la Loi sur l'instruction publique.

Conseils et organismes relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

En vertu d'une loi constitutive spécifique	Commission d'évaluation de l'enseignement collégial Conseil supérieur de l'éducation Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec Institut national des mines
Comme dispositif d'application d'une loi spécifique	Comité d'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement Comité d'examen des demandes dérogatoires (Aide financière aux études) Comité d'examen sur la langue d'enseignement Comité sur les affaires religieuses Commission consultative de l'enseignement privé
Autres conseils	Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques Comité-conseil sur les programmes d'études Commission de l'éducation en langue anglaise

Les services

En matière d'éducation, les organismes des réseaux de l'enseignement, c'est-à-dire les commissions scolaires et les établissements d'enseignement publics et privés (écoles, centres de formation professionnelle, centres d'éducation des adultes, cégeps, collèges et universités), sont chargés d'offrir les programmes d'études et les services éducatifs.

Le Ministère offre certains services directs à la population. Ceux-ci ont trait :

- aux demandes de renseignements et de documents adressées aux directions régionales réparties sur l'ensemble du territoire, à la Direction des communications et aux unités qui offrent des services aux citoyennes et aux citoyens;
- aux demandes de prêts et de bourses adressées à l'Aide financière aux études;
- aux demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais;
- aux demandes relatives aux relevés de notes, aux relevés des apprentissages, aux bulletins, aux attestations et aux diplômes délivrés par les unités administratives responsables de la sanction des études au secondaire et au collégial;
- aux demandes de données sur le système éducatif provenant des citoyens, des chercheurs, des médias, des parlementaires ou autres;
- aux demandes d'autorisations d'enseigner (autorisations provisoires d'enseigner, permis d'enseigner, licences d'enseignement en formation professionnelle et brevets d'enseignement) délivrées par l'unité responsable de la formation et de la titularisation du personnel scolaire au Ministère;
- aux demandes de soutien financier et de soutien professionnel dans les domaines du loisir et du sport de même qu'aux interventions relatives à la sécurité et à l'intégrité des utilisateurs et des fournisseurs de services de loisir et de sport.

À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère dresse l'inventaire des services offerts et indique où il faut s'adresser pour les obtenir. Elle définit le niveau et la qualité des services auxquels les citoyennes et les citoyens peuvent s'attendre de la part du Ministère et les invite à participer à l'amélioration de ces services en exprimant leurs attentes.

Les réseaux d'enseignement et l'effectif scolaire

En 2009-2010[1], plus de 1 812 000 personnes fréquentent les écoles, les collèges et les universités du Québec. Un peu plus de 91 430 enfants sont inscrits à la maternelle, 463 229 le sont au primaire et 453 751, au secondaire, dont 7 842 à la formation professionnelle au secteur des jeunes au 30 septembre 2010. Il y a 316 690 adultes qui fréquentent un centre d'éducation des adultes à la formation générale ou un centre de formation professionnelle à la formation professionnelle. Les études supérieures recensent 213 821 personnes à l'enseignement collégial et 272 011 personnes à l'enseignement universitaire, dont près de 63 000 aux deuxième et troisième cycles d'études.

De la maternelle jusqu'à la fin du secondaire, 893 973 jeunes étudient en français, 110 155, en anglais et 4 282, en langues autochtones[2]. De plus, 125 912 jeunes fréquentent le réseau d'enseignement privé. Au collégial, 178 314 personnes étudient en français et 35 507, en anglais. Dans les universités, 203 470 étudient en français et 68 541, en anglais.

Le réseau gouvernemental regroupe des établissements à vocation spécifique relevant d'autres ministères du gouvernement du Québec et de ministères du gouvernement fédéral[3] : on y compte 2 752 jeunes et 730 adultes. Le réseau gouvernemental collégial regroupe 1 816 personnes dans les conservatoires de musique, les instituts de technologie agroalimentaire et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Le système scolaire québécois offre ses services en 2009-2010, de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire, dans 2 726 établissements publics, 192 centres de formation professionnelle et 187 centres d'éducation aux adultes. Pour les mêmes ordres d'enseignement, on dénombre 363 écoles privées, dont 232 sont agréées à des fins de subventions, et 30 écoles gouvernementales (écoles fédérales de bandes indiennes).

En 2009-2010, 48 cégeps publics et 49 établissements privés offrent une formation collégiale. Le réseau gouvernemental collégial regroupe 11 institutions, dont des conservatoires de musique et des instituts agroalimentaires.

Enfin, le réseau universitaire se compose de 19 universités et constituantes (en incluant l'Université du Québec elle-même).

La structure organisationnelle

Pour réaliser ses mandats, le Ministère s'appuie sur huit secteurs. L'organigramme présenté à la fin du document illustre la structure organisationnelle au 31 mars 2011.

---

1 Plusieurs données de l'année scolaire 2010-2011 ne sont pas encore accessibles : l'année 2009-2010 est la dernière année complète de statistiques.

2 En 2009-2010, environ 700 élèves dont la langue d'enseignement est le français et 1 400 autres dont la langue d'enseignement est l'anglais ont, pour des raisons administratives, été comptés dans une langue d'enseignement autochtone. Il y a donc une surestimation de 2 100 élèves.

3 La collaboration aux systèmes de collecte de données du Ministère étant facultative dans le réseau gouvernemental, il y a un fort sous-dénombrement des élèves, surtout de la maternelle à la cinquième secondaire.

Mise en garde

Sauf mention contraire, les données financières exposées dans le présent rapport annuel de gestion renvoient à l'année financière, soit du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

Lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire englobe une période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 pour les commissions scolaires et les collèges, tandis que celle des universités s'étend du 1er juin 2010 au 31 mai 2011.

Pour certains indicateurs, la reddition de comptes est effectuée en fonction des résultats de la dernière année à la disposition du Ministère.

Les faits saillants en 2010-2011

Des investissements majeurs

- En 2010-2011, le gouvernement réaffirmait la priorité de l'éducation, du loisir et du sport au Québec en augmentant les dépenses dans ce domaine de 348,2 millions de dollars par rapport à l'année 2009-2010, pour atteindre un budget total de 15 172 753,2 de dollars. Cette hausse représente un taux de croissance de 2,4 %.

Les travaux législatifs du Ministère

- Les deux projets de loi sur la gouvernance des cégeps (projet de loi n° 44) et des universités (projet de loi n° 38) déposés à l'Assemblée nationale le 16 juin 2009 ont été réinscrits à la 39e législature (2e session), le 24 février 2011.
- La Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011 a été sanctionnée le 11 juin 2010 (L.Q. 2010, c. 16).
- La Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement a été sanctionnée le 19 octobre 2010 (L.Q. 2010, c. 23).

Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

- La réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et leur intégration en classe ordinaire ont fait l'objet d'une importante rencontre des partenaires en éducation le 25 octobre 2010. Plus de 120 représentantes et représentants du personnel enseignant, de directions d'école, de commissions scolaires, de différentes associations, de parents et de ministères se sont alors réunis. Cette rencontre a permis de réaffirmer les principes sur lesquels les actions s'appuient, de circonscrire les difficultés liées à l'intégration des élèves, de s'entendre sur les adaptations à apporter et de convenir des travaux à réaliser.

L'anglais intensif

- Lors du discours inaugural qu'il a prononcé le 23 février 2011, le premier ministre a annoncé que les élèves de sixième année du primaire allaient désormais consacrer la moitié de leur année scolaire à l'apprentissage intensif de l'anglais. Cette approche sera progressivement intégrée dans l'ensemble des écoles sur une période de cinq ans. Elle sera mise en œuvre, entre autres, sur la base d'une étroite collaboration entre les commissions scolaires anglophones et francophones.

L'école 2.0

- Le premier ministre a également annoncé, lors du discours inaugural, que chaque classe de chaque école du Québec serait dotée d'un tableau blanc interactif et que chaque professeur serait muni d'un ordinateur portable. Les technologies de l'information et de la communication sont des outils pour soutenir l'enseignement, la formation et l'apprentissage ainsi que pour les parents. Elles peuvent également contribuer au développement de méthodes d'enseignement et d'apprentissage en fonction de besoins particuliers et à l'adaptation de l'offre de services éducatifs. Bien intégrées à une approche pédagogique appropriée, ces technologies peuvent être une source de

motivation chez les élèves, qui s'engagent davantage dans leurs apprentissages, première condition de la réussite scolaire. La mesure s'appliquera progressivement au cours des prochaines années et comportera les trois volets suivants :

- un tableau blanc interactif par classe;
- un ordinateur portable par enseignant;
- une formation pour le personnel enseignant.

La mise en œuvre du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives

- Faisant suite à l'adoption du projet de loi n° 88, toutes les commissions scolaires visées ont adopté une procédure d'examen des plaintes par laquelle il est prévu qu'un plaignant insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen peut s'adresser à une personne désignée par la commission scolaire à titre de protecteur de l'élève. Celui-ci est nommé après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la commission scolaire.

L'évaluation des apprentissages

- Le 20 août 2010, la ministre annonçait que l'implantation du bulletin unique débuterait en septembre 2011, à temps pour la rentrée scolaire 2011-2012. La mise en œuvre d'un bulletin unique vise à transmettre une information plus claire pour les parents et à uniformiser l'information qui leur est communiquée. Elle permettra également de recentrer l'évaluation sur les connaissances. Les changements prévus sont importants dans la mesure où près de 90 000 enseignants sont concernés. C'est pourquoi le gouvernement a jugé pertinent de prévoir une année de transition pour permettre au milieu scolaire de préparer la mise en œuvre de ces changements.

L'enrichissement de la formation professionnelle et technique et de la formation continue

- La tenue d'une rencontre nationale portant sur les solutions à mettre en œuvre pour améliorer la qualification de la main-d'œuvre et son adaptation au marché du travail a été annoncée conjointement par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 14 mars 2011.
- Une somme de 75 millions de dollars a été annoncée dans le Discours sur le budget 2010-2011 pour actualiser les programmes de la formation professionnelle et technique (25 millions) et pour améliorer l'offre de formation dans toutes les régions du Québec (50 millions).

La réussite au secondaire

- Une campagne de promotion et de valorisation de la réussite des garçons a été lancée le 20 décembre 2010. Cette campagne s'adresse à la clientèle masculine qui quitte l'école secondaire sans diplôme ni qualification. Elle veut sensibiliser les garçons au fait que l'avenir appartient aux personnes qualifiées.

Le réinvestissement à l'enseignement supérieur

- Une rencontre des partenaires en éducation, tenue le 6 décembre 2010, portait sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec. Les suites de cette rencontre, annoncées par le gouvernement lors du Discours sur le budget 2011-2012, consistent en l'adoption d'un plan de financement des universités équitable et équilibré qui prévoit des ressources additionnelles de 850 millions de dollars récurrents à compter de 2016-2017.

La réduction de la consommation énergétique et de la production de gaz à effet de serre dans les commissions scolaires

- Le dernier bilan énergétique des commissions scolaires disponible est celui pour l'année 2009-2010. Il montre que la cible de la consommation énergétique que leur a fixée le gouvernement, 0,689 GJ/m^2, soit une réduction de 10 % par rapport à la consommation unitaire de 2003, en vertu de sa stratégie énergétique, est en bonne voie d'être atteinte puisque la consommation énergétique par unité de superficie a été, une fois normalisée, de 0,711 GJ/m^2. Les nombreux projets d'efficacité énergétique en cours de réalisation par les commissions scolaires permettront de réduire davantage la consommation énergétique.

Le renouvellement des conditions de travail du personnel syndiqué des commissions scolaires et des collèges

- Des ententes de principe sont intervenues, essentiellement en mai et en juin 2010 (une entente a été signée en février 2011), avec toutes les fédérations syndicales des réseaux francophone et anglophone des commissions scolaires, ainsi qu'avec toutes les fédérations syndicales du réseau d'enseignement collégial. Dans le cas des commissions scolaires Crie et Kativik, une seule entente de principe n'a pas été conclue; toutes les autres l'ont été entre juin 2010 et mars 2011.
- À la suite des ententes de principe conclues, la majorité des textes a été signée, ce qui a permis l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives valides de 2010 à 2015.

Les services à la communauté anglophone, aux affaires autochtones et au Plan Nord

- Le Ministère travaille, de façon continue, en concertation avec le réseau scolaire anglophone, à l'égard de la mise en œuvre des politiques et des orientations ministérielles. En 2010-2011, pour faire suite aux forums de discussion tenus avec la communauté éducative anglophone en 2009 et dans le but de maintenir et de renforcer la concertation auprès de ses différents partenaires, il a poursuivi sa présence active auprès du réseau éducatif anglophone en participant à 6 colloques provinciaux anglophones et en visitant 18 écoles dans 4 commissions scolaires anglophones.
- En 2010-2011, avec l'appui du Ministère, le Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone (COPRSAQ/LCEEQ), établi en 2009, a organisé plusieurs activités de formation, ainsi que deux conférences provinciales pour le réseau éducatif anglophone. À noter que ces initiatives ont été soutenues par des contributions de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement des langues secondes.

L'admissibilité à l'enseignement en anglais

- La Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement a été adoptée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 2010. Le Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions est entré en vigueur le 22 octobre 2010.
- Depuis le 22 octobre 2010, les demandes d'admissibilité fondées sur des études faites en anglais dans un établissement d'enseignement privé non subventionné, ou en vertu d'une autorisation particulière (difficultés graves d'apprentissage, séjour temporaire ou encore situation grave d'ordre familial ou humanitaire), sont traitées en application de la Loi et, le cas échéant, du Règlement susmentionné.

La promotion du loisir, du sport et de l'activité physique

- Le Ministère a soutenu financièrement la 12e édition de Destination Loisirs. Cet événement, qui s'adresse aux personnes de 18 ans et plus vivant avec un handicap, leur permet de participer à un vaste choix d'activités récréatives, sportives, touristiques et culturelles. Destination Loisirs est donc un moyen privilégié pour faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées. Sous la responsabilité de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le Réseau québécois du loisir des personnes handicapées, l'événement a réuni plus de 400 participantes et participants, incluant les accompagnateurs, venant de toutes les régions du Québec.
- En 2010-2011, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, 16 projets d'infrastructure ont été soutenus, pour une aide financière totale de 31,7 millions de dollars du gouvernement du Québec.
- Cette même année, le Ministère a accordé, par l'entremise du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens, une aide financière de près de 4,2 millions de dollars à 28 événements sportifs, incluant notamment le Circuit mondial de volleyball de plage 2011 et le Championnat du monde de paracyclisme 2010.

SECTION 1
Les résultats en 2010-2011 au regard du Plan stratégique 2009-2013

Le Plan stratégique 2009-2013 du Ministère identifie huit orientations lui permettant de guider son action. Ces orientations sont les suivantes :

- améliorer la persévérance et la réussite scolaires;
- répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre;
- contribuer au rehaussement des savoirs;
- maintenir des conditions favorables à la poursuite des études;
- soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés;
- moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation;
- promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise;
- poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population.

Dans de cette section, les principales réalisations découlant de ces orientations seront présentées de même que les résultats obtenus au regard des différents indicateurs retenus.

Le sommaire des résultats relatifs aux objectifs du plan stratégique est présenté à l'annexe 2.

ENJEU 1 : L'AUGMENTATION DU TAUX D'OBTENTION D'UN PREMIER DIPLÔME OU D'UNE ATTESTATION D'ÉTUDES AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Orientation 1 : Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires constitue un des grands objectifs du Ministère. La stratégie *L'école, j'y tiens!* établit une cible de diplomation au secondaire avant l'âge de 20 ans de 80 % d'ici 2020. Évalué à 69,6 % en 2005-2006, ce taux était estimé à 73,8 % en 2009-2010. L'atteinte de cet objectif implique des interventions majeures à plusieurs niveaux. Ainsi, à compter de l'année scolaire 2010-2011 et pour les deux années suivantes, le nombre d'élèves par classe sera réduit de façon progressive jusqu'à un maximum de 20 en milieux défavorisés et de 26 dans les autres milieux. Pour l'année scolaire 2010-2011, la taille des groupes de troisième et de quatrième année du primaire en milieux défavorisés est passée d'une moyenne de 22 et d'un maximum de 24 à une moyenne de 18 et à un maximum de 20.

À noter que dans le contexte des négociations qui se sont conclues par des ententes de principe en mai et en juin 2010 avec les fédérations syndicales représentant le personnel enseignant des commissions scolaires, des baisses du rapport élèves-enseignant au premier cycle du secondaire ont également été convenues à partir de 2011-2012. De plus, les mêmes ententes de principe prévoient, à partir de 2011-2012, des diminutions du rapport élèves-enseignant dans les classes d'accueil et dans les classes de soutien à l'apprentissage de la langue française.

Pour l'année scolaire 2010-2011, la baisse nécessite l'ajout de 290,5 postes d'enseignants, ce qui représente environ 236 groupes, soit un montant additionnel de 15,9 millions de dollars. Rappelons qu'au cours de l'année scolaire 2009-2010, la diminution (20 %) a été appliquée au deuxième cycle du primaire dans les milieux les plus défavorisés. Les groupes de troisième année du primaire ont aussi été réduits de 10 % dans les autres milieux. Une somme récurrente de 20,7 millions de dollars a été transférée aux commissions scolaires pour l'embauche des enseignants supplémentaires nécessaires pour appliquer la mesure du Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Par ailleurs, compte tenu des différents débats soulevés par l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Ministère a organisé une importante rencontre des partenaires sur cette question le 25 octobre 2010, au terme de laquelle la ministre a annoncé la publication de lignes directrices pour septembre 2011.

Le Ministère travaille actuellement à l'élaboration de ces lignes directrices et les travaux sont terminés à 70 %. Le Groupe de concertation en adaptation scolaire, qui regroupe les principaux partenaires du Ministère y collabore. Les lignes directrices doivent aussi être en concordance avec les travaux en cours au sein des comités paritaires de négociation regroupant notamment l'Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec, la Fédération des syndicats de l'enseignement et la Fédération autonome de l'enseignement.

Parallèlement, le Ministère a poursuivi ses efforts en ce qui a trait à la mise à jour continue des programmes d'études, à la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et à la disponibilité du matériel didactique. Il poursuit aussi ses actions pour améliorer la formation à l'enseignement dans une perspective de valorisation de la profession enseignante et de réussite des élèves.

Enfin, le Ministère continue d'appuyer des projets de soutien et d'intervention adaptés aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de nos objectifs.

Axe d'intervention 1 : L'enseignement primaire et secondaire

OBJECTIF 1.1

ASSURER LA MISE À JOUR CONTINUE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, LA PRÉPARATION DES OUTILS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET LA DISPONIBILITÉ DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

INDICATEUR 1.1-1

Nombre de programmes d'études mis à jour

CIBLE	RÉSULTATS[1]	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Adaptation continue des programmes d'études	Adaptation de 10 programmes d'études au secondaire Adaptation de 1 programme d'études au primaire	Adaptation de 18 programmes d'études au secondaire[2]

1. Les résultats sont établis en fonction du calendrier scolaire.
2. Ces données ont été actualisées.

Afin d'assurer la mise à jour des programmes d'études, le Ministère a élaboré, dans un premier temps, une progression des apprentissages pour chaque programme d'études du primaire et du secondaire. Cette opération, débutée en 2008-2009 et menée depuis trois ans, a donné lieu à la production des documents *La progression des apprentissages au primaire* et *La progression des apprentissages au secondaire*, qui sont consultables sur le site Web du Ministère. Tous ces travaux ont été menés grâce à différentes modalités de collaboration avec le réseau scolaire et avec des universités.

Les documents sur la progression des apprentissages ont été accueillis de façon positive par le réseau scolaire. De nombreuses formations ont été offertes dans le réseau pour en faciliter l'appropriation.

INDICATEUR 1.1-2

Nombre d'épreuves ministérielles renouvelées

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
20, d'ici 2013	5	5	9

En raison de l'implantation du Programme de formation de l'école québécoise au secondaire et de la publication du document La progression des apprentissages accompagnant le Programme de formation, des épreuves ont dû être revues pour assurer la cohérence entre l'enseignement et l'évaluation.

De ce fait, en 2010-2011, quatre épreuves ministérielles ont été ajustées concernant l'ajout de connaissances. De plus, une épreuve unique a été ajoutée aux épreuves de sanction déjà existantes.

Épreuves ministérielles renouvelées en 2010-2011

Type d'épreuve	Matière
Épreuve ministérielle obligatoire au primaire (ajustement du modèle)	Mathématique (6e année, primaire)
Épreuve unique (ajout d'une nouvelle épreuve)	Anglais, langue seconde (5e secondaire) – Programme enrichi
Épreuves d'appoint (ajustement du modèle)	Mathématique (4e secondaire) Science et technologie (4e secondaire) Histoire (4e secondaire)

INDICATEUR 1.1-3

Quantité de matériel approuvé selon les disciplines

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Assurer chaque année la disponibilité d'ouvrages didactiques conformes aux programmes d'études	84	82[1]

1. Ces données ont été actualisées.

Pour l'année 2010-2011, tous les élèves francophones et anglophones auraient commencé l'année scolaire en ayant à leur disposition des manuels pour tous les nouveaux programmes. Les guides d'enseignement étaient aussi à la disposition du personnel enseignant.

Nombre d'ensembles didactiques et d'ouvrages de référence approuvés

Types de matériel didactique	Nombre		
	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Manuels de l'élève	37	57	66
Guides d'enseignement	38	22	27
Ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires ou atlas)	9	3[1]	2
Total	**84**	**82**	**95**

1. Ces données ont été actualisées.

Depuis l'application du renouveau pédagogique, en 2000, le Bureau d'approbation du matériel didactique[4] a approuvé un grand nombre d'ensembles didactiques (manuels et guides d'enseignement) et d'ouvrages de référence d'usage courant conformes aux nouveaux programmes. Des contributions provenant de l'Entente Canada-Québec ont permis de soutenir cette réalisation.

4 Le Bureau d'approbation du matériel didactique est la structure ministérielle qui procède à l'évaluation et à l'approbation du matériel didactique à l'aide de critères approuvés par la ministre.

OBJECTIF 1.2

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL SCOLAIRE

INDICATEUR 1.2-1

Variété des formations offertes

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Offre de formations en réponse aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire	65 formations pour l'année scolaire 2010-2011	Aucun résultat

Le Ministère a proposé des formations au personnel du réseau scolaire public, privé, francophone et anglophone. Du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, pour répondre aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire, l'offre comportait 65 formations distinctes, pour un total de 187 sessions proposées. Elles étaient destinées au personnel scolaire soit de l'éducation préscolaire, soit des ordres d'enseignement primaire et secondaire ainsi qu'au personnel concerné du Ministère.

Par ailleurs, le Ministère met à la disposition des commissions scolaires une équipe régionale ayant le mandat de former et d'accompagner le personnel scolaire concernant les besoins particuliers des élèves handicapés ou en difficulté. En 2010-2011, cette équipe représentait 140,2 postes en équivalent temps complet (ETC), répartis dans toutes les régions administratives du Québec, ce qui a totalisé un investissement de 13,4 millions de dollars.

OBJECTIF 1.3

S'ASSURER DE LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES EN MATIÈRE D'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

INDICATEUR 1.3-1

Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre des services complémentaires conformes aux orientations ministérielles[5]

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Mise en place de 3 orientations dans 66 % des écoles, d'ici 2013	Aucun résultat	Aucun résultat

Le Ministère et les réseaux ont convenu de revoir le calendrier de la collecte d'informations en matière de services éducatifs complémentaires.

[5] Dans le cadre de référence *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, le Ministère fait état de quatre orientations, qui sont de :

- situer les services éducatifs complémentaires au cœur de la mission de l'école;
- conserver une vision globale et opter pour des services intégrés;
- tisser des liens étroits entre l'école et l'ensemble de la communauté éducative;
- miser sur les conditions favorables à l'atteinte des services de qualité.

OBJECTIF 1.4

RÉDUIRE LA TAILLE DES GROUPES

INDICATEUR 1.4-1

Proportion de groupes dont la taille correspond minimalement aux critères de la mesure

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
90,0 % chaque année	91,2 %	53,7 %

Sur la base des critères établis dans la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, voici la situation pour 2010-2011 :

Nombre total de classes de troisième et de quatrième année du primaire en milieux défavorisés[6] :	1 640
Nombre de classes de 20 élèves ou moins :	1 496
Pourcentage de classes de 20 élèves ou moins :	91,2 %
Taille moyenne des classes :	16,9

OBJECTIF 1.5

VALORISER LA PROFESSION ENSEIGNANTE

INDICATEUR 1.5-1

Nombre de mesures mises en place

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Au moins 5 activités chaque année	9 activités	13 activités

Le Ministère a contribué à valoriser la profession enseignante de diverses manières au cours de l'année 2010-2011. Par exemple, il a versé une subvention de 125 000 dollars au Carrefour national de l'insertion professionnelle en enseignement, notamment pour l'organisation d'un séminaire qui s'est tenu le 27 mai 2010 et auquel une centaine de cadres scolaires et de directions d'établissement ont participé. Le Carrefour a aussi mis sur pied, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, un projet pilote pour familiariser les enseignants immigrants avec la culture, les valeurs et la pédagogie véhiculées par l'école québécoise.

Le Ministère, par l'intermédiaire du Programme de soutien à la formation continue du personnel scolaire, a financé 23 projets en partenariat université-milieu scolaire, portant notamment sur l'adaptation scolaire, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, les pratiques pédagogiques innovantes et l'accompagnement de la relève enseignante et des gestionnaires. Le Programme est doté d'un budget annuel de 2,5 millions de dollars.

[6] Sont exclues les classes avec une majorité d'élèves ayant un regroupement « Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage », celles dont la totalité des élèves est inscrite au Programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, celles des écoles des commissions scolaires autochtones ainsi que de l'École des Nations et, finalement, celles dont la mention « code-immeuble » correspond à un centre hospitalier.

Pour la Semaine des enseignantes et des enseignants, le Ministère a mis en ligne des modèles de cartes de remerciements sur son site Web et invité les élèves à témoigner leur reconnaissance au personnel enseignant.

Le Ministère a formé un groupe de réflexion sur l'insertion du personnel enseignant pour formuler des recommandations à cet égard en prenant en considération les données sur l'insertion du personnel enseignant et sur les activités de valorisation de la profession enseignante qui se sont déroulées dans les commissions scolaires de mai à octobre 2010. Il a également réactivé un groupe de réflexion qui proposera des actions dans le domaine de la présence masculine en enseignement.

OBJECTIF 1.6

AUGMENTER LE TAUX D'OBTENTION D'UN PREMIER DIPLÔME OU D'UNE PREMIÈRE ATTESTATION D'ÉTUDES AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

INDICATEUR 1.6-1

Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans

CIBLE	RÉSULTATS
Pluriannuelle	2009-2010[1]
80,0 % en 2020	73,8 %[2]

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.
2. Ces données sont préliminaires.

Les dernières données disponibles indiquent que le taux d'obtention d'un premier diplôme avant 20 ans a connu une amélioration notable depuis quelques années. Le taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire était de 69,6 % chez les élèves âgés de moins de 20 ans en 2005-2006. En 2009-2010, il était estimé à 73,8 %.

INDICATEUR 1.6-2

Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes (écoles secondaires), par région et pour l'ensemble du réseau public (commissions scolaires)

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2008-2009[2]	2007-2008
82,0 %, d'ici 2013[1]	78,7 %	76,7 %

1. La cible pluriannuelle a été modifiée.
2. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

Au cours de l'année 2010-2011, une modification au calcul de cet indicateur a été apportée afin d'avoir une lecture plus précise du taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes. Auparavant, les réinscriptions, déjà intégrées dans le système éducatif québécois, étaient établies à partir d'une lecture faite en janvier de l'année suivante. Désormais, cette lecture est faite en août de l'année suivante.

Les élèves sortants avec diplôme ou qualification sont ceux qui obtiennent, durant l'année, un diplôme ou une qualification parmi l'ensemble des élèves qui sortent de la formation générale des jeunes et de la formation professionnelle, à la fin des études secondaires. Les diplômes et les qualifications retenus sont les suivants :

- le diplôme d'études secondaires (formation générale);
- le diplôme d'études professionnelles;
- l'attestation de spécialisation professionnelle;
- la certification en entreprise de récupération;
- la certification en insertion socioprofessionnelle des jeunes;
- l'attestation de formation professionnelle;
- le certificat de formation en métiers semi-spécialisés;
- le certificat de formation en préparation au marché du travail.

Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes par région et pour l'ensemble du réseau public

Régions	2008-2009 (%)	2007-2008 (%)	2006-2007[1] (%)
Bas-Saint-Laurent	86,1	82,3	83,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	86,5	85,6	84,7
Capitale-Nationale	84,3	80,1	82,6
Mauricie	81,5	77,2	77,1
Estrie	75,8	73,8	74,0
Montréal	75,4	74,5	72,6
Outaouais	73,2	68,9	69,8
Abitibi-Témiscamingue	84,0	79,8	77,0
Côte-Nord	80,5	72,9	73,4
Nord-du-Québec	26,6	27,1	32,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	84,1	79,9	76,4
Chaudière-Appalaches	85,6	85,3	84,6
Laval	78,5	78,2	77,1
Lanaudière	76,6	71,7	74,8
Laurentides	78,9	76,1	72,9
Montérégie	80,4	78,4	77,3
Centre-du-Québec	76,0	77,8	76,0
Ensemble du réseau public	**78,7**	**76,7**	**76,1**

1. Ces données ont été actualisées.

Les statistiques de ce tableau montrent une augmentation constante sur trois ans du taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification pour l'ensemble du réseau public au Québec. Toutefois, ce taux varie d'une région à l'autre.

Axe d'intervention 2 : Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers

OBJECTIF 1.7

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS QUI FAVORISENT LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDAA)

INDICATEUR 1.7-1

Publication de lignes directrices pour l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Publication de lignes directrices, d'ici septembre 2011[1]	Version définitive élaborée à 70 %	Version définitive élaborée à 70 %	Version provisoire en cours de rédaction

1. La cible pluriannuelle a été modifiée.

Les travaux d'élaboration des lignes directrices pour l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage se sont poursuivis à la suite du forum qui s'est tenu le 25 octobre 2010.

INDICATEUR 1.7-2

Proportion de commissions scolaires ayant réalisé leurs engagements en lien avec le but 3 de leur convention de partenariat[1]

Nombre de commissions scolaires ayant reçu la formation concernant l'accompagnement des gestionnaires des commissions scolaires et des gestionnaires des écoles dans la diversification des modalités d'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage[2]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
69 commissions scolaires, d'ici 2012	55 des 69 commissions scolaires	58 commissions scolaires	Aucun résultat[3]

1. Cet indicateur a été remplacé pour mieux rendre compte des actions directes du Ministère.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.
3. Le résultat 2009-2010 ne s'applique plus, puisque l'indicateur a été modifié. Il n'a pas été possible de procéder à une collecte d'informations pour l'année 2009-2010.

L'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que la gestion des plans d'intervention nécessitent l'acquisition de nouvelles compétences pour les gestionnaires des commissions scolaires. Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a formé des gestionnaires venant de 58 des 69 commissions scolaires du Québec. Ces formations se divisent en trois sections, chacune étant consacrée à l'un des sujets suivants : les encadrements légaux, les outils de gestion et la régulation des plans d'intervention. Une contribution provenant de l'Entente Canada-Québec a été nécessaire pour soutenir l'accompagnement des gestionnaires des commissions scolaires anglophones.

OBJECTIF 1.8

METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE SOUTIEN ET D'INTERVENTION ADAPTÉES AUX ÉLÈVES ISSUS DES MILIEUX DÉFAVORISÉS ET AUX ÉLÈVES À RISQUE ISSUS DE L'IMMIGRATION

INDICATEUR 1.8-1

Nombre de mesures mises en place

VOLETS	CIBLES	RÉSULTATS	
	Pluriannuelles	2010-2011	2009-2010
Services aux communautés culturelles	Mise en place chaque année du nombre de projets nécessaires pour répondre à la clientèle	18 projets	18 projets
Interventions en milieux défavorisés	Mise en place chaque année du nombre de mesures nécessaires à la mise en œuvre des six voies de renforcement dans les écoles SIAA	9 mesures	9 mesures

Les services aux communautés culturelles

En 2010-2011, 18 projets ont été acceptés en matière de services aux communautés culturelles. Plus spécifiquement, 16 projets ciblant les élèves nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire ont été acceptés. Ces projets permettent, entre autres, d'associer une personne-ressource en soutien à l'enseignant en francisation et dans les autres matières : sont ainsi rejoints près de 230 élèves.

En outre, 2 projets de rattrapage scolaire estival pilotés par les organismes des communautés anglophone et francophone en collaboration avec 3 commissions scolaires de Montréal ont rejoint près de 170 élèves du primaire issus principalement de minorités visibles. L'un de ces projets a notamment bénéficié d'une contribution financière de 12 000 dollars provenant de l'Entente Canada-Québec.

Les interventions en milieux défavorisés

Au cours de l'exercice 2010-2011, 9 mesures ont été nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA). Elles consistent en des mesures financières et d'accompagnement. En matière de soutien financier, une allocation de plus de 43 millions de dollars a été consentie aux 66 commissions scolaires ayant des écoles dans les milieux les plus défavorisés du Québec. Des avancées intéressantes ont été remarquées en ce qui concerne le processus de planification, propre à la Stratégie, au regard de la lecture.

En ce qui a trait à l'accompagnement, plusieurs actions ont été accomplies, par exemple :

- les agents de développement en milieux défavorisés et les responsables régionaux ont reçu du soutien et de la formation de façon continue;
- les 17 agents de développement ont accompagné à leur tour les commissions scolaires et les écoles.

INDICATEUR 1.8-2

Nombre et qualité des planifications SIAA transmises par les écoles[1]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Aucune cible	Aucune cible	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Cet indicateur ne comporte aucun résultat puisque les planifications des écoles de milieux défavorisés sont désormais transmises à leur commission scolaire respective.

Axe d'intervention 3 : La formation professionnelle et l'éducation des adultes

OBJECTIF 1.9

SOUTENIR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES EN DIVERSIFIANT LES FAÇONS D'ACCÉDER À LA FORMATION ET D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES RECHERCHÉES

INDICATEUR 1.9-1

Âge moyen d'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP)[1]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Aucune cible	Aucune cible	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Cet indicateur ne comporte aucun résultat puisque l'offre de formation professionnelle regroupe la population jeune et adulte.

INDICATEUR 1.9-2

Taux de persévérance et de réussite scolaires par service d'enseignement en formation générale des adultes dans différents lieux et selon différents modes de formation[1]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Aucune cible	Aucune cible	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Cet indicateur ne comporte aucun résultat compte tenu de la difficulté à obtenir des résultats pour la période englobée dans le Plan stratégique 2009-2013.

Axe d'intervention 4 : La maîtrise du français

OBJECTIF 1.10

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU FRANÇAIS, TANT POUR CE QUI EST DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT QUE DE LA LANGUE SECONDE

INDICATEUR 1.10-1

Taux de réussite aux épreuves uniques de français

	CIBLES	RÉSULTATS	
	Pluriannuelles	2009-2010[1]	2008-2009
Langue d'enseignement	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	91,9 %	91,2 %
Langue seconde	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	85,4 %	91,0 %

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

La mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire, notamment en lecture et en écriture, s'est poursuivie en 2010-2011. Outre le rehaussement des exigences, mesure importante de ce plan, plusieurs éléments d'ordre pédagogique et des aspects liés à la formation du personnel enseignant ont été mis en place.

Le tableau ci-après permet de constater que le taux de réussite est légèrement en hausse au cours des dernières années, notamment en français, langue d'enseignement. Une augmentation d'un peu plus de cinq points de pourcentage est observée au cours des cinq dernières années.

En français, langue seconde, le taux de réussite de 2009-2010 est moins élevé que celui des deux années précédentes. Cela peut s'expliquer par l'introduction d'une nouvelle épreuve unique qui présente de nouvelles exigences conformes aux programmes de base.

Taux de réussite aux épreuves uniques de français

Années scolaires	Taux de réussite en français, langue d'enseignement (%)	Taux de réussite en français, langue seconde (%)
2005-2006	86,6	93,6
2006-2007	88,8	85,4
2007-2008	88,8	89,8
2008-2009	91,2	91,0
2009-2010	91,9	85,4

ENJEU 2 : UN SYSTÈME D'ÉDUCATION QUI RÉPOND AUX BESOINS DE FORMATION DE LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR

Orientation 2 : Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

Dans le contexte d'une économie mondiale qui ne cesse de se transformer, l'accession à un emploi passe plus que jamais par la formation de la personne et la capacité de celle-ci à s'adapter aux changements que vivent et vivront les entreprises. De même, un espace économique ne peut croître sans un bassin de main-d'œuvre adéquatement scolarisé et formé. Les entreprises québécoises ont de grands besoins de personnes qualifiées dans les domaines des spécialisations techniques.

Compte tenu des importants besoins prévus en main-d'œuvre au Québec, le Ministère et ses partenaires de l'enseignement et du milieu de l'emploi jouent un rôle central dans le développement d'une économie du savoir reposant sur deux piliers : une main-d'œuvre qualifiée, d'une part, et la qualité et l'accessibilité de la formation postsecondaire, d'autre part. Cette orientation vise tant le développement des compétences que leur reconnaissance ou leur rehaussement, et ce, pour les personnes en continuité d'études ou en emploi.

L'accroissement du nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique est donc un objectif prioritaire qui doit toutefois être solidement arrimé aux besoins actuels et futurs du marché de l'emploi.

D'ailleurs, lors de la Rencontre économique tenue en janvier 2010 à Lévis, la question de l'arrimage entre la formation professionnelle et les besoins du marché du travail dans un contexte de fléchissement de la courbe géographique et de concurrence accrue a été clairement identifiée comme l'un des principaux défis que le Québec aura à relever dans les prochaines années. À cette occasion, le premier ministre a confié à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale le mandat de proposer des moyens pour :

- améliorer l'adéquation entre l'enseignement et les besoins de main-d'œuvre des entreprises;
- augmenter le nombre de personnes formées dans les domaines de l'emploi à haute valeur ajoutée;
- revoir l'offre de formation continue (diversité, accessibilité et flexibilité).

L'importance de ces objectifs pour le gouvernement du Québec s'est par ailleurs concrétisée dans le Discours sur le budget 2010-2011, prononcé en mars 2010, qui annonçait 75 millions de dollars supplémentaires en formation professionnelle, soit 25 millions pour actualiser les programmes et 50 millions pour améliorer l'offre dans toutes les régions du Québec.

Dans cette foulée, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont annoncé conjointement le 14 mars 2011, lors d'une réunion avec les membres de la Commission des partenaires du marché du travail, la tenue d'une rencontre nationale portant sur les solutions à mettre en œuvre pour améliorer la qualification de la main-d'œuvre et son adaptation au marché du travail les 13 et 14 juin 2011, rencontre précédée de consultations dans toutes les régions du Québec.

En vue d'assurer une offre de formation axée sur les emplois disponibles, les besoins du marché du travail sont évalués et déterminés en partenariat et de façon régulière tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces besoins sont liés notamment à différents impératifs socioéconomiques et à des demandes des entreprises. Ceux en relation avec la formation professionnelle et technique répondent à des exigences de qualification reconnues par la réussite d'une formation menant à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Ils visent des emplois

qui nécessitent du personnel qualifié. Chaque région du Québec collabore à la détermination de ses besoins de formation en relation avec les emplois actuels ou anticipés, et les acteurs agissent en concertation. L'offre de formation professionnelle et technique s'appuie sur 273 programmes d'études menant à un diplôme d'État. La distribution de ces programmes représente 2 400 autorisations avec un investissement considérable du Ministère pour que le dispositif reproduise le plus possible l'environnement réel de travail. Chaque programme est élaboré à partir d'une analyse de la situation de travail, avec l'aide des personnes qui exercent le métier ou la profession. La pertinence des programmes et de l'offre de formation est régulièrement analysée afin que chaque formation soit en relation avec les besoins qualitatifs et quantitatifs du marché du travail.

La promotion et la valorisation de la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue constituent aussi des éléments sur lesquels s'appuie le Ministère dans l'atteinte de ses objectifs en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail, qui ont aussi investi dans le soutien des tables régionales de promotion. Dotées d'un budget total de 1,1 million de dollars, dont 635 000 dollars proviennent du Ministère, ces tables organisent sur tout le territoire divers événements de promotion. De plus, le Ministère soutient à hauteur de 800 000 dollars la Fondation pour l'alphabétisation, qui assume notamment la gestion de deux lignes téléphoniques d'information et en fait la promotion.

Parallèlement, le Ministère et ses partenaires travaillent activement à augmenter l'attractivité des programmes et à faciliter l'accès à la formation professionnelle, notamment en favorisant les projets de concomitance à horaire intégré entre la formation professionnelle et la formation générale. En fait, l'accessibilité des jeunes de moins de vingt ans constituant une priorité, une somme de 11,5 millions de dollars par année, dont 2,5 millions issus de l'entente Canada-Québec, y est consacrée, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012-2013.

Certains résultats sont positifs puisque selon les dernières données disponibles, l'effectif total des inscriptions à l'éducation des adultes a augmenté de 7,2 % de 2008-2009 à 2009-2010. Des augmentations sont aussi observées pour cette même période en ce qui a trait au nombre de personnes inscrites à des services de formation générale des adultes et au nombre de personnes ayant obtenu un diplôme en formation professionnelle ou technique.

Dans le contexte de la création du nouvel espace économique du Québec, l'une des stratégies retenues consiste à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée. Le Ministère, le réseau d'enseignement collégial, les établissements d'enseignement universitaire et les ordres professionnels sont interpellés pour offrir à des personnes formées à l'étranger la formation manquante qui leur permettra d'obtenir le droit de pratique lié à une profession réglementée. Il peut s'agir notamment de personnes qui immigrent, qui veulent faire reconnaître leurs acquis ou qui doivent mettre à jour leurs connaissances. Le Ministère a exprimé sa volonté de soutenir financièrement les établissements d'enseignement qui veulent offrir la formation d'appoint prescrite par les ordres professionnels puisque cette formation représente une condition facilitante pour l'intégration au marché du travail.

Le Ministère dispose d'une somme de 1 million de dollars afin de soutenir l'offre de formation d'appoint venant des établissements d'enseignement universitaire. Cette somme permettra de répondre aux besoins particuliers des universités lorsque l'implantation des formations d'appoint exigera des coûts en sus des subventions habituelles que leur verse le Ministère. À noter que le Ministère appuie en priorité l'offre de formations conduisant à des professions en pénurie de main-d'œuvre.

L'offre de formation professionnelle et technique à temps partiel a été financée en 2010-2011 par une enveloppe de 5 millions de dollars, répartie également entre la formation professionnelle et la formation technique. Enfin, 2,3 millions de dollars ont été consacrés au financement des formations prescrites par les ordres professionnels, soit en formation professionnelle et technique.

Enfin, en vertu du Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise, dont le volet II a pour objet de promouvoir et d'exporter le savoir-faire québécois en matière d'éducation, un montant de 684 581 dollars a été alloué aux partenaires des réseaux de l'éducation et à divers bénéficiaires en 2010-2011. Ces fonds ont servi notamment à la production de matériel publicitaire, à la participation à des activités promotionnelles et de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers de même qu'à la promotion du Québec dans les organisations et les forums internationaux. De plus, en 2010-2011, le Ministère a alloué 3,75 millions de dollars aux programmes de bourses d'excellence aux étudiants étrangers, selon la répartition suivante : 2,6 millions de dollars à l'enseignement universitaire, 750 000 dollars à l'enseignement collégial et 400 000 dollars à la formation professionnelle.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de nos objectifs.

Axe d'intervention 1 : L'accessibilité à la formation professionnelle et technique, à la formation générale des adultes et à la formation continue

OBJECTIF 2.1

PROMOUVOIR ET VALORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE, LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET LA FORMATION CONTINUE

INDICATEUR 2.1-1

Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre

CIBLES	RÉSULTATS	
Pluriannuelles	2010-2011	2009-2010
Semaine québécoise des adultes en formation : tenue de 500 activités chaque année	Données non disponibles[1]	990
Lignes téléphoniques d'information : 2 lignes accessibles chaque année	2	2
Maintien de la tenue de 4 grandes actions de promotion chaque année	4	4

1. Les résultats n'étaient pas disponibles au 31 mars 2011 puisqu'ils sont établis en fonction du calendrier scolaire. Les résultats 2010-2011 seront publiés dans le prochain rapport annuel de gestion.

Depuis 2002, le Ministère a mandaté l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes pour coordonner la Semaine québécoise des adultes en formation. Les activités relatives à cette semaine se déroulent sur le plan national et régional (17 tables de concertation).

Sur le plan national, deux types d'activités sont réalisés : promotion de la Semaine et soutien aux tables régionales. Ces dernières sont composées de différents partenaires, qui varient d'une région à l'autre. Les activités prennent diverses formes : galas, portes ouvertes, conférences, kiosques d'information, promotion média, remises de prix. Selon les dernières estimations, plus

de 140 000 personnes ont participé à l'une ou l'autre de ces activités. Le budget total alloué en 2010-2011 était de 1 104 000 dollars. De cette somme, 635 000 dollars provenaient du Ministère. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (187 000 dollars) et la Commission des partenaires du marché du travail (282 000 dollars) ont également collaboré au financement de ce projet.

La gestion des lignes téléphoniques d'information a été assumée par la Fondation pour l'alphabétisation et des activités ont été réalisées pour en faire la promotion : 545 000 dollars ont été consacrés à la gestion des deux lignes et près de 330 000 dollars à leur promotion.

Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a soutenu quatre grandes activités de promotion dans le domaine de la formation professionnelle et technique :

- tenue d'une nouvelle campagne sur la valorisation de la persévérance scolaire des garçons;
- tenue de la 8e campagne *Tout pour réussir*;
- tenue du 15e concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science*;
- participation au Salon national de l'éducation de Montréal et au Salon Éducation Emploi de Québec.

OBJECTIF 2.2

ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU PLAN D'INTERVENTION[7] SUR L'ACCÈS DES JEUNES DE MOINS DE 20 ANS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

INDICATEUR 2.2-1

Nombre de mesures mises en place par le Ministère[1]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2009-2010	2009-2010[1]	2008-2009
Aucune cible	Aucune cible	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Cet indicateur ne comporte aucun résultat en raison de la décision de reporter l'élaboration du plan d'action conjoint, décision prise par le sous-comité sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle du Comité de gouvernance éducation des adultes – Formation professionnelle.

INDICATEUR 2.2-2

Augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle par rapport à l'année scolaire 2005-2006

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2009-2010	2009-2010[1]	2008-2009
19 600 nouveaux inscrits, d'ici 2013	18 760 nouveaux inscrits	18 504[2]	18 576

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.
2. Ces données sont préliminaires.

Cet indicateur s'inscrit dans la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!* et dans la mise en œuvre des conventions de partenariat. Un soutien financier a été accordé depuis 2008-2009 pour favoriser les projets de concomitance à horaire intégré entre la formation professionnelle et la formation générale.

7 L'appellation « plan d'intervention » fait référence au plan d'action conjoint MELS-Réseau des commissions scolaires en vue d'accroître l'accès des moins de 20 ans à la formation professionnelle. Comme cela est indiqué dans la voie 12 de la Stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, il faudrait plutôt écrire « plan d'action conjoint ».

La passerelle provisoire permettant à un titulaire d'un métier semi-spécialisé qui a réussi sa deuxième secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique d'accéder à 24 programmes de la formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles a été prolongée pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. Elle contribuera aussi à augmenter le nombre de jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle.

La promotion de l'activité *Élève d'un jour* est aussi un moyen mis en place par le Ministère pour augmenter le nombre de jeunes en formation professionnelle.

Depuis l'année scolaire 2008-2009 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012-2013, un budget de 9 millions de dollars par année, en plus d'une somme de 2,5 millions provenant de l'Entente Canada-Québec, est prévu pour favoriser l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle.

OBJECTIF 2.3

AUGMENTER LE NOMBRE DE PERSONNES EN ALPHABÉTISATION ET EN FORMATION GÉNÉRALE DE BASE

INDICATEUR 2.3-1

Nombre de personnes inscrites à des services de formation générale des adultes et spécifiquement en formation de base commune, selon la langue d'enseignement

CIBLES	LANGUE D'ENSEIGNEMENT	RÉSULTATS	
Pluriannuelles		2009-2010[1]	2008-2009
Augmentation annuelle de 5 % des personnes inscrites en 9e année de scolarité et plus	Français	121 283	115 202
	Anglais	13 424	13 000
	Amérindiens	168	168
	Total	**134 875**	**128 370**
Augmentation annuelle de 5 % des personnes inscrites aux 8 premières années de scolarité	Français	37 122	35 009
	Anglais	12 419	12 436
	Amérindiens	138	127
	Total	**49 679**	**47 572**

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

Les inscriptions, pour la 9e année et plus de scolarité, incluent les inscriptions du second cycle du secondaire, de la préparation à la formation professionnelle et de la préparation aux études postsecondaires. Il existe une nette tendance à l'augmentation pour ces inscriptions. À ce titre, la cible a été atteinte à 5,1 %. Par ailleurs, la clientèle francophone a augmenté de 5,3 % et la clientèle anglophone de 3 %, tandis que la clientèle amérindienne est restée stable.

Pour 2009-2010, la cible de 5 % a presque été atteinte avec 4,4 % d'augmentation. La clientèle francophone a connu une hausse de 6 %, la clientèle anglophone est demeurée plutôt stable, avec une baisse de 0,1 %, et la clientèle amérindienne a augmenté de 8,7 %.

OBJECTIF 2.4

RENFORCER LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

INDICATEUR 2.4-1

Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique et en formation générale des adultes

TYPE DE FORMATION	CIBLES	RÉSULTATS	
	Pluriannuelles	2009-2010[1]	2008-2009
Formation générale des adultes	15,0 % de l'effectif annuel	12,2 %	14,7 %
Formation professionnelle et technique	Augmentation de 20,0 % de l'effectif annuel	Augmentation de 52,7%	24,2 %

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

La reconnaissance des acquis et des compétences est offerte par les centres de formation professionnelle et par les cégeps. En 2009-2010, 65 commissions scolaires, 47 cégeps et 5 collèges privés offraient ce type de service.

Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes

	2009-2010[1]	2008-2009	2007-2008
Attestations de niveau de scolarité	7 896	7 598	7 060
Examen seulement	14 633	18 273	18 463
General Educational Development Testing Services	367	226	95
Univers de compétences génériques	1 203	960	752
Total annuel	**24 099**	**27 057**	**26 370**
Effectif total	197 200	184 025	167 957
Taux atteint (%)	12,2	14,7	15,7

1. Ces données sont partielles, en date du 28 janvier 2011.

De 2008-2009 à 2009-2010, l'effectif total des inscriptions à l'éducation des adultes a augmenté de 13 175 personnes, soit 7,2 %, alors que le nombre d'inscriptions aux services en matière de reconnaissance des acquis et des compétences a diminué de 2 958 personnes pour atteindre 12,2 % de l'effectif annuel. Force est de constater que le pourcentage annuel de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences n'a pas atteint la cible de 15,0 %. À cet effet, le manque à gagner est estimé à 5 481 inscriptions.

L'augmentation des inscriptions à la formation à distance (plus de 6 000 en 2009-2010) pourrait être un élément à considérer dans l'utilisation de ces services. L'implantation du renouveau pédagogique et des épreuves s'y rattachant a peut-être influé sur les inscriptions de l'activité « Examen seulement ». Les nouvelles exigences réglementaires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et pour la pratique de certains métiers ont un impact sur le nombre de personnes ayant eu recours aux services de reconnaissance des acquis et des compétences.

Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique

Type de formation	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Formation professionnelle	5 421	3 528	2 679	1 813
Formation technique	3 806	2 511	2 180	1 842
Total annuel	9 227	6 039	4 859	3 655
Taux atteint (%)	52,7	24,2	32,9	-------

Source : systèmes du Ministère (Socrate et Charlemagne).

Le contexte économique moins favorable dans certaines régions du Québec ainsi que les nouvelles exigences réglementaires pour la pratique de certains métiers ont un impact sur le nombre de personnes qui ont eu recours aux services de reconnaissance des acquis et des compétences. Le soutien accordé par le Ministère au réseau de la formation professionnelle et technique contribue également à l'augmentation de la clientèle. Ce soutien repose sur divers aspects : le développement de l'instrumentation de la reconnaissance des acquis et des compétences, la formation de conseillères et de conseillers en reconnaissance des acquis et des compétences et la mise en place d'un site Web sur le sujet (www.mels.gouv.qc.ca/rac).

Axe d'intervention 2 : L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail

OBJECTIF 2.5

AUGMENTER LE NOMBRE DE PERSONNES TITULAIRES D'UN DIPLÔME OU D'UNE ATTESTATION D'ÉTUDES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNIQUE

INDICATEUR 2.5-1

Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique

CIBLE	TYPE DE DIPLÔME	RÉSULTATS	
Pluriannuelle		2009-2010[1]	2008-2009
Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique au regard des besoins reconnus par le marché du travail	Nombre de personnes diplômées en formation professionnelle (DEP, ASP)	43 909[2]	38 123
	Nombre de personnes diplômées en formation technique (DEC, AEC, CEC, MFT)	29 910	28 432

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.
2. Ces données sont préliminaires.

Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle et technique représentent un potentiel de travailleuses et de travailleurs qualifiés pour occuper un emploi dans leur domaine d'études. En vue d'assurer une offre de formation axée sur les emplois disponibles, les besoins du marché du travail sont évalués et déterminés en partenariat de façon régulière tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces besoins sont liés notamment à différents impératifs socioéconomiques

et à des demandes des entreprises. Chaque région du Québec collabore à la détermination de ses besoins de formation en relation avec les emplois actuels ou anticipés, et les acteurs socioéconomiques agissent en concertation.

L'ensemble de l'offre de formation fait l'objet de mises à jour régulières pour s'assurer qu'elle est en équilibre avec l'évolution des besoins du marché du travail. L'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail favorise l'accès à un emploi aux titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle et technique.

INDICATEUR 2.5-2

Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études professionnelles ou techniques, selon les données fournies par les commissions scolaires et les cégeps[1]

Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études collégiales[2]

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2009-2010[3]	2008-2009
Augmentation de 10,0 % par année	8,3 %	7,3 %[4]

1. Cet indicateur a été remplacé, car au 31 mars 2011, l'attestation d'études professionnelles ne faisait pas encore partie du cadre réglementaire du Ministère. En conséquence, ce dernier ne disposait pas de données fiables à ce sujet.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.
3. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.
4. Ces données ont été actualisées.

L'attestation d'études collégiales est une sanction d'études décernée par les collèges pour des programmes d'études qu'ils établissent et mettent en œuvre. Il y a eu une hausse de 8,3 % du nombre de personnes diplômées en 2009-2010 comparativement à 2008-2009, ce qui constitue 13 856 personnes. L'enveloppe budgétaire qui y a été consacrée en 2010-2011 atteignait 72 millions de dollars, dont 30 millions financés par Emploi-Québec.

OBJECTIF 2.6

ACCROÎTRE LE DEGRÉ D'ADÉQUATION ENTRE LES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET LES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES CONCERNÉS

INDICATEUR 2.6-1

Taux de placement par programme d'études en formation professionnelle et en formation technique

CIBLE	PROGRAMMES MENANT AU DIPLÔME INDIQUÉ	RÉSULTATS	
Pluriannuelle		2009-2010[1]	2008-2009
Augmentation du taux de placement par programme d'études	Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	68,1 %	68,7 %
	Diplôme de formation professionnelle (DEP)	73,8 %	73,5 %
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	65,7 %	64,8 %

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

La condition d'emploi des personnes diplômées est une information pertinente pour s'assurer que les programmes d'études et l'offre de formation sont harmonisés avec les besoins quantitatifs et qualitatifs du marché du travail. L'adéquation qui est visée donne à la personne nouvellement diplômée une occasion réelle d'exercer la profession pour laquelle elle s'est formée. Outre le placement une fois le diplôme obtenu, la poursuite d'études supérieures dans le même domaine est une voie souvent privilégiée par les sortants comme valeur ajoutée.

Pour la formation professionnelle, parmi les personnes en emploi, 87 % travaillent à temps plein; pour la formation technique, ce taux est de 85 %. Cette proportion se maintient depuis plusieurs années tant à la formation professionnelle qu'à la formation technique.

Une augmentation significative de la proportion de personnes travaillant dans les cinq secteurs suivants est également observée : « Agriculture et pêches », « Bâtiments et travaux publics », « Foresterie et papier », « Environnement et aménagement du territoire » et « Mines et travaux de chantier ».

INDICATEUR 2.6-2

Proportion de programmes de la formation professionnelle et technique en déficit de clientèle par rapport aux besoins du marché du travail

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
20,0 %, d'ici 2013	24,0 %	24,8 %	25,0 %

Le Ministère, les partenaires nationaux et régionaux ainsi que les établissements d'enseignement mènent différentes actions afin de faire connaître les possibilités intéressantes qu'offrent les programmes d'études. Outre qu'ils procèdent régulièrement à différentes activités de promotion, de valorisation et d'information, les centres de formation et les cégeps doivent préparer des plans de redressement de ces programmes en difficulté de recrutement afin d'en augmenter l'attractivité et le nombre d'inscriptions.

INDICATEUR 2.6-3

Taux de satisfaction des employeurs quant à la compétence des recrues diplômées en formation professionnelle et en formation technique[1]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Aucune cible	Aucune cible	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Cet indicateur ne comporte aucun résultat puisque la périodicité des collectes d'informations ne permet pas de collecter suffisamment de données dans le cadre de la reddition de comptes ministérielle.

Axe d'intervention 3 : La mobilité de la main-d'œuvre

OBJECTIF 2.7

COLLABORER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

INDICATEUR 2.7-1

Nombre de personnes ayant suivi des formations d'appoint[1]

Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels[2]

TYPE DE FORMATION	CIBLES	RÉSULTATS	
	Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels aux universités	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	Données non disponibles[3]	100 %
Formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels au secteur de la formation professionnelle et technique	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	Données non disponibles[4]	100 %

1. Cet indicateur a été remplacé, car il n'était pas assez précis.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.
3. Les résultats n'étaient pas disponibles au 31 mars 2011 puisqu'ils sont établis en fonction de l'année universitaire. Les résultats 2010-2011 seront publiés dans le prochain rapport annuel de gestion.
4. Les résultats n'étaient pas disponibles au 31 mars 2011 puisqu'ils sont établis en fonction de l'année scolaire au collégial. Les résultats 2010-2011 seront publiés dans le prochain rapport annuel de gestion.

Le Ministère a participé activement à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre, notamment :

- en prenant part aux travaux des comités de formation de 40 ordres professionnels;
- en collaborant au mécanisme de consultation et d'approbation de projets de règlement des ordres professionnels sur les diplômes et la qualification professionnelle;
- en contribuant aux travaux du Comité sur l'accélération des mécanismes de reconnaissance des compétences et du droit de pratique;
- en s'associant aux travaux du Pôle de coordination sur la formation et les stages prescrits par les ordres professionnels;
- en échangeant de l'information à la Table de concertation MELS-OPQ-MSSS[8];
- en diffusant de l'information sur la mobilité de la main-d'œuvre dans les établissements d'enseignement.

8 MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; OPQ : Office des professions du Québec; MSSS : ministère de la Santé et des Services sociaux.

INDICATEUR 2.7-2

Nombre d'étudiants étrangers venus étudier au Québec

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	CIBLES	RÉSULTATS	
	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Universitaire	Augmentation de 10 %, d'ici 2011, soit un total de 24 533	26 191[1]	24 504[2]
Collégial	Augmentation de 10 %, d'ici 2011, soit un total de 2 745	3 217[1]	2 895[2]
Formation professionnelle	Augmentation de 100 %, d'ici 2011, soit un total de 126	Données non disponibles[3]	Données non disponibles[3]

1. Ces données sont préliminaires.
2. Ces données ont été actualisées.
3. Les données n'étaient pas disponibles au 31 mars 2011 en raison d'ajustements apportés au système informatique permettant la compilation des données.

Selon les données provisoires de 2010-2011, les cibles indiquées à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire ont déjà été atteintes. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux inscrits dans les collèges du Québec a augmenté de 25,3 % et de 17,5 % à l'enseignement universitaire depuis l'automne 2007 (on comptait respectivement 2 567 et 22 289 étudiantes et étudiants étrangers à ce moment).

Les partenaires des réseaux de l'éducation (Éducation internationale, Cégep international, Association des collèges privés du Québec et Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) assurent la gestion de plusieurs programmes de mobilité du Ministère et coordonnent les actions de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers.

Pour l'année 2010-2011, le Ministère a accordé des exemptions de droits de scolarité aux étudiants étrangers des trois ordres d'enseignement par l'entremise du Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires. Ce dernier permet à des étudiants étrangers de payer les mêmes droits de scolarité que les étudiants québécois.

INDICATEUR 2.7-3

Pourcentage de dossiers d'enseignants étrangers évalués

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
100 % des dossiers reçus analysés chaque année	100 %	100 %

Afin d'exercer la profession d'enseignant au Québec, les personnes formées hors Québec et hors Canada doivent faire une demande d'autorisation d'enseigner. Le Ministère analyse toutes les demandes reçues et y répond. En 2010-2011, tous les dossiers reçus ont été analysés, ce qui totalise 1 143 dossiers complets et 70 dossiers incomplets. Un dossier est considéré comme complet lorsque son analyse permet de rendre l'une des décisions suivantes : une lettre d'admissibilité ou un refus. Dans le cas des 1 143 dossiers complets, le Ministère a produit 871 lettres d'admissibilité et 272 refus. Dans les cas où le dossier est incomplet, il remet sa décision dans l'attente de l'information nécessaire au traitement de la demande.

Orientation 3 : Contribuer au rehaussement des savoirs

Comme nous l'avons vu précédemment, l'accessibilité de la formation postsecondaire constitue l'un des deux piliers soutenant le développement d'une économie du savoir. À cet égard, le Ministère a pour fonction de coordonner les efforts de manière à encourager la diplomation et la formation tout au long de la vie, et ce, dans tous les domaines de la formation professionnelle, technique et universitaire.

Dans cette perspective, le financement et le rôle des universités constituent des enjeux majeurs dans le développement d'une économie du savoir. C'est la raison pour laquelle le Ministère a organisé, en décembre 2010, le Forum portant sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec. Les suites de cette réflexion se sont traduites dans le Discours sur le budget 2011-2012, qui annonçait un plan de financement prévoyant des ressources additionnelles de 850 millions de dollars récurrentes à partir de 2016-2017.

Ce plan inclut notamment le maintien de l'engagement d'investir 1 milliard de dollars en enseignement supérieur, une majoration des droits de scolarité de base de 325 dollars par année à compter du trimestre d'automne 2012, le maintien de l'accessibilité aux études, la création de « Placements Universités » afin d'améliorer la philanthropie en faveur des universités québécoises, la mise en place du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires ainsi que la signature d'ententes de partenariat entre la ministre et chacun des établissements pour baliser l'attribution et l'utilisation des nouvelles ressources financières.

Toujours à l'ordre universitaire, le Ministère a continué de soutenir l'embauche et la rétention de professeurs dans le domaine de l'administration et du génie tout en investissant dans les services de soutien aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap.

À l'ordre collégial, le Ministère a continué de soutenir la modification et l'actualisation de certains programmes. Il a aussi poursuivi ses efforts en matière de soutien à la recherche par le dévoilement du nouveau plan de développement (2010-2014), en collaboration avec le Comité mixte de la recherche au collégial. Plus concrètement, au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère a soutenu financièrement 122 projets de recherche et subventionné 46 centres collégiaux de transfert de technologie pour un investissement total de 13,8 millions de dollars.

L'amélioration du niveau de maîtrise du français constituant un objectif permanent, le Ministère avait invité tous les établissements d'enseignement collégial à inclure cet objectif dans leur plan stratégique. À ce jour, 41 % des établissements l'ont intégré. Parallèlement, le Ministère a consacré un peu plus d'un million de dollars aux épreuves ministérielles en langue d'enseignement au cours de l'exercice 2010-2011. Enfin, 7,5 millions ont été consacrés aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans le réseau collégial d'enseignement public.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de nos objectifs.

Axe d'intervention 1 : **La capacité des établissements d'enseignement supérieur de relever les défis posés par la société du savoir**

OBJECTIF 3.1

METTRE À LA DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LES MOYENS D'ACTION APPROPRIÉS

INDICATEUR 3.1-1

État de l'implantation des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales

CIBLES	RÉSULTATS	
2010-2011	2010-2011	2009-2010
100 % des modifications au RREC de 2008, d'ici 2011	100 %	90 %
100 % des modifications au RREC de 2010, d'ici 2011	100 %	48 %

Le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) a été modifié le 25 juin 2008 et le 7 juillet 2010. Une disposition introduite en 2008 est entrée en vigueur le 1er juillet 2010. Il s'agit d'une disposition de concordance avec le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire concernant le libellé de deux matières obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et l'admission à des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales. Les matières visées sont « Science et technologie » ou « Applications technologiques et scientifiques » ainsi que « Histoire et éducation à la citoyenneté ». Les autres modifications étaient entrées en vigueur en 2008 et en 2009.

Pour la mise en application d'une modification entrée en vigueur en 2010, plus précisément celle qui concerne la définition du mot « cours », une approbation ministérielle était requise afin que les collèges puissent mettre en œuvre des cours comptant moins de 45 périodes d'enseignement. Cette approbation a été accordée le 23 mars 2011 par la modification des deux programmes d'études en musique. Les autres modifications étaient entrées en vigueur à l'été 2010.

INDICATEUR 3.1-2

Nombre de programmes préuniversitaires actualisés pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise[1]

État d'avancement de l'actualisation de trois programmes préuniversitaires pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise[2]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
100 % du programme d'études Arts plastiques actualisé, d'ici 2012	85 %	85 %	33 %
100 % du programme d'études Arts et lettres actualisé, d'ici 2012	66 %	66 %	33 %
100 % du programme d'études Sciences informatiques et mathématiques actualisé, d'ici 2013	20 %	0 %	0 %

1. Cet indicateur a été modifié pour mieux refléter le processus d'actualisation des programmes d'études préuniversitaires. En effet, il n'est pas toujours indispensable d'actualiser un programme d'études pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise. Cependant, des études préliminaires doivent être réalisées pour déterminer si l'actualisation est nécessaire. Ces études constituent les deux premières étapes du processus d'actualisation, la troisième étant la révision partielle ou complète des programmes.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.

Les travaux d'actualisation du programme d'études *Arts plastiques* se sont déroulés selon le plan prévu et devraient prendre fin en juin 2011. Le programme révisé sera par la suite présenté à la ministre pour son approbation et sa mise en application dans les collèges à partir de l'année scolaire 2012-2013.

La deuxième phase du processus d'actualisation du programme d'études *Arts et lettres* a été achevée le 25 mars 2011 par la consultation du comité-conseil, qui a recommandé de procéder à une révision majeure du programme. Ces travaux se dérouleront en 2011-2012.

Le début des travaux d'actualisation du programme d'études *Sciences informatiques et mathématiques* a été reporté à l'aútomne 2011, compte tenu de la non-disponibilité des ressources.

OBJECTIF 3.2

AMÉLIORER LE TAUX DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE SCOLAIRES DES PERSONNES INSCRITES À UN PROGRAMME MENANT À L'OBTENTION D'UN DOCTORAT

INDICATEUR 3.2-1

Évolution du taux de persévérance après un an d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études[1]

Taux de persévérance après trois ans des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat[2]

CIBLES	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	Cohorte 2006	Cohorte 2005
Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	78 %	76 %

1. Cet indicateur a été modifié, car il n'était pas assez précis.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.

De 2005 à 2006, le taux de persévérance après trois ans est resté stable ou s'est accru pour tous les domaines, à l'exception des sciences de la santé, des sciences pures, du droit et des études plurisectorielles. Les augmentations varient de 1 % à 12 % et les baisses, entre 1 % et 10 %.

Les hausses les plus importantes sont survenues en sciences de l'éducation (12 %), en arts (9 %) et en sciences de l'administration (8 %), tandis que la baisse la plus importante a eu lieu en droit (10 %). Les taux en sciences de l'éducation ont connu les plus importantes augmentations, tandis que les études plurisectorielles et le droit ont subi les chutes les plus marquées.

Taux de persévérance après trois ans d'études des cohortes d'automne 2004 à 2006

Domaines d'études	2002 (%)	2003 (%)	2004 (%)	2005 (%)	2006 (%)
Sciences de la santé	81	81	81	83	83
Sciences pures	83	83	83	84	83
Sciences appliquées	76	74	75	75	76
Sciences humaines	75	78	80	78	79
Lettres	76	76	65	72	71
Droit	66	74	78	84	74
Sciences de l'éducation	64	61	64	69	81
Sciences de l'administration	79	70	73	72	80
Arts	82	73	83	77	86
Études plurisectorielles	77	89	84	80	77
Taux global	77	76	77	76	78

De 2002 à 2006, le taux de persévérance après trois ans au doctorat est demeuré stable ou s'est accru pour tous les domaines d'études, à l'exception des lettres. Les augmentations varient de 1 % à 18 %. Les hausses les plus importantes sont survenues en sciences de l'éducation (18 %) et en droit (9 %); la baisse du côté des lettres a été de 4 %.

INDICATEUR 3.2-2

Estimation du taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études[1]

Taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études[2]

CIBLES	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	Cohorte 2002	Cohorte 2001
Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	49 %	54 %

1. Cet indicateur a été modifié, car il n'était pas assez précis.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.

Après sept ans d'études, le taux de réussite pour les cohortes 2001 et 2002 a diminué pour tous les domaines d'études, à l'exception des sciences pures, du droit et des arts. Les augmentations varient de 4 % à 18 % et les baisses, de 2 % à 16 %. La hausse la plus importante est survenue dans le domaine des arts (18 %), tandis que les baisses les plus importantes, ont été en sciences de l'éducation (16 %) et en sciences appliquées (15 %).

Taux de réussite après sept ans d'études des cohortes d'automne 1998 à 2002

Domaines d'études	1998 (%)	1999 (%)	2000 (%)	2001 (%)	2002 (%)
Sciences de la santé	67	68	62	73	64
Sciences pures	65	69	69	68	71
Sciences appliquées	56	54	62	67	52
Sciences humaines	38	37	37	45	39
Lettres	31	37	31	37	32
Droit	47	18	33	38	44
Sciences de l'éducation	35	50	42	45	29
Sciences de l'administration	32	40	46	43	34
Arts	47	43	43	38	56
Études plurisectorielles	60	38	75	36	33
Taux global	48	51	53	54	49

De 1998 à 2002, le taux de réussite après sept ans est resté stable ou a augmenté dans les domaines d'études suivants : sciences pures, sciences humaines, lettres, sciences de l'administration et arts. Il a décru dans les domaines suivants : sciences de la santé, sciences appliquées, droit, sciences de l'éducation et études plurisectorielles. Les augmentations varient de 1 % à 9 % et les baisses, de 3 % à 27 %. Les hausses les plus importantes sont survenues en arts (9 %) et en sciences pures (6 %), tandis que les baisses les plus importantes ont eu lieu dans le domaine des études plurisectorielles (27 %) et des sciences de l'éducation (6 %).

Axe d'intervention 2 : La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur

OBJECTIF 3.3

SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POUR AMÉLIORER LA RÉUSSITE

INDICATEUR 3.3-1

Pourcentage d'effectifs totaux ayant bénéficié de services de soutien aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2009-2010	2009-2010[1]	2008-2009
4,00 %, d'ici 2012	1,80 %	1,38 %	1,1 %

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

Les effectifs totaux à l'enseignement collégial et universitaire pour l'année 2009-2010 s'élevaient à 485 812 étudiants (213 821 au collégial et 271 991 à l'université). De ce nombre, 1,38 % (6 686 étudiants) a bénéficié de services de soutien, ce qui représente une augmentation de 27,70 % par rapport à l'année 2008-2009, alors que 5 235 étudiantes et étudiants avaient reçu des services.

En 2010-2011, dans le réseau d'enseignement collégial public, le budget prévu dans le contexte du programme Accueil et intégration des personnes handicapées était de 7,53 millions de dollars. Pour le réseau universitaire, 1,58 million était prévu dans le programme Soutien à l'intégration des personnes handicapées, alors qu'un total de 1,21 million a été utilisé.

INDICATEUR 3.3-3

Rapport professeurs/chargés de cours et taille des groupes pour les cours en administration et en génie au 1er cycle dans les universités[1]

Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes et étudiants/professeurs pour les cours en administration et en génie dans les universités[2]

CIBLES	RÉSULTATS	
Pluriannuelles	2009-2010[3]	2008-2009[4]
Augmentation du rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes en génie et en administration, d'ici 2013	Génie : 1,4 Administration : 0,95	Génie : 1,51 Administration : 0,77
Diminution du rapport effectif étudiant en équivalence à temps plein (EEETP)/ professeur dans les domaines du génie et de l'administration, d'ici 2013	Génie : 21,8 Administration : 36,3	Génie : 21 Administration : 35,5

1. Cet indicateur a été modifié, car il n'était pas assez précis.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.
3. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.
4. Ces données ont été actualisées.

L'année 2009-2010 représente la seconde année de mise en œuvre de programmes en vue de soutenir les établissements d'enseignement universitaire dans l'embauche et la rétention de professeurs dans le domaine du génie et de l'administration (17 universités participantes).

Concernant la prise en charge des groupes par des professeurs par rapport aux chargés de cours, le domaine de l'administration a vu ce rapport augmenter significativement. Le domaine du génie a connu une légère baisse à ce sujet en raison d'une hausse considérable de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein (EEETP). Pour ce qui est du rapport EEETP par professeur, aucun des domaines n'a connu de baisse à cet égard. Cela s'explique par le fait que le nombre d'étudiants a augmenté davantage que le nombre de professeurs dans ces domaines. En effet, le domaine de l'administration a vu le nombre d'EEETP croître de 2,7 %, alors que le nombre de professeurs a connu une hausse de 0,4 %. Dans le domaine du génie, l'EEETP a affiché une croissance de 7,2 %, tandis que le nombre de professeurs a augmenté de 3,4 %.

La non-atteinte de trois des quatre cibles s'explique donc par le fait que les effectifs étudiants dans chacun des domaines ont augmenté davantage que le nombre de professeurs. De plus, il faut rappeler qu'il s'agit seulement de la deuxième année de mise en œuvre des programmes : les résultats se feront sans doute remarquer davantage au cours des prochaines années.

OBJECTIF 3.4

AMÉLIORER LE NIVEAU DE MAÎTRISE DU FRANÇAIS AU COLLÉGIAL

INDICATEUR 3.4-1

Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français dans leur plan stratégique pluriannuel[1]

Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique pluriannuel[2]

CIBLES		RÉSULTATS
Pluriannuelle	2009-2010	2009-2010[3]
Intégration par 61 collèges francophones (43 publics et 18 privés) de l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique ou dans leur plan de réussite, d'ici 2013	20 collèges publics 5 collèges privés	20 collèges publics 5 collèges privés

1. Cet indicateur a été modifié, car il n'était pas assez précis.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.
3. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

En 2009, tous les établissements d'enseignement collégial francophones ont été invités à inclure l'objectif visant l'amélioration du niveau de maîtrise du français dans leur plan stratégique 2010-2014. Au total, 41 % des établissements, soit 20 collèges publics et 5 collèges privés sur 61, ont intégré l'objectif ministériel.

INDICATEUR 3.4-2

Bilan de la réussite aux cours obligatoires et à l'épreuve uniforme de français[1]

Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français[2]

CIBLES		RÉSULTATS
Pluriannuelle	2009-2010	2009-2010[3]
Taux de réussite de 83,4 % à l'épreuve uniforme de français, d'ici 2013	82,4 %	82,4 %

1. Cet indicateur a été remplacé pour mieux préciser l'évolution des taux de réussite.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.
3. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

Le taux global de réussite à l'épreuve uniforme de français correspond au pourcentage d'épreuves réussies par rapport à l'ensemble des épreuves passées au cours d'une année scolaire. Il tient donc compte des trois moments de passation de l'épreuve (décembre, mai et août) au cours d'une année scolaire. Ainsi, dans le cas où un élève a passé plus d'une fois l'épreuve ministérielle au cours de la même année, tous ses résultats obtenus sont considérés. Le budget alloué aux épreuves ministérielles en langue d'enseignement a été de 1 023 000 dollars en 2010-2011.

OBJECTIF 3.5

MIEUX SOUTENIR LA RECHERCHE

INDICATEUR 3.5-1

Montant des ressources financières accordé à la recherche dans les collèges

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Maintien ou augmentation des ressources financières à 14,7 M$, d'ici 2013	14,0 M$	13,8 M$	13,4 M$

En 2010-2011, les budgets alloués à la recherche dans les collèges par l'entremise des principaux programmes de soutien à la recherche se sont élevés à 13,8 millions de dollars. La répartition des montants accordés à chacun des programmes figure dans le tableau ci-après.

Ressources financières accordées à la recherche dans les collèges

Programmes	2010-2011 Budget (k$) (année financière en cours)	2009-2010 Subventions accordées (k$) (réel)
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	1 130,0	1 130,0
Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)	3 320,0	3 320,0
Programme de soutien aux chercheurs et chercheuses au collégial (PSCCC)	270,0	270,0
Programme de recherche et d'expérimentation du réseau privé de l'enseignement collégial (PREPE)	517,3	517,3
Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)	8 550,0	8 200,0
Total	**13 787,3**	**13 437,3**

INDICATEUR 3.5-2

Degré de mise en œuvre du plan de développement de la recherche au collégial

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
70 % du plan d'action 2010-2014, d'ici 2013	20 % du plan d'action 2010-2014	20 % du plan d'action 2010-2014	80 % du plan d'action 2007-2009

En 2009-2010, le plan d'action 2007-2009 était réalisé à 80 %. Il a été remplacé, la même année, par un nouveau plan de développement de la recherche au collégial 2010-2014, qui a été élaboré en collaboration avec le Comité mixte de la recherche au collégial.

En 2010-2011, 20 % des actions prévues dans le plan 2010-2014 ont été réalisées. Cela inclut notamment les rencontres de démarrage avec les partenaires et la réalisation d'un plan d'action en vue d'atteindre les objectifs fixés pour l'année 2010-2011.

INDICATEUR 3.5-3

Nombre de projets du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels[1]

Nombre de projets du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels et nombre de centres collégiaux de transfert de technologie subventionnés[2]

CIBLES	RÉSULTATS[3]	
Pluriannuelles	2010-2011	2009-2010
125 projets, d'ici 2013	122 projets	118 projets[4]
45 CCTT reconnus, d'ici 2012	46 CCTT	41 CCTT

1. Cet indicateur a été modifié pour y inclure les centres collégiaux de transfert de technologie : ceux-ci jouent un rôle important en matière d'innovation et de recherche.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.
3. Les résultats sont établis en fonction de l'année scolaire.
4. Ces données ont été actualisées.

En 2010-2011, le Ministère a soutenu financièrement 122 projets de recherche et subventionné 46 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), pour un total de 13,8 millions de dollars. Les projets de recherche subventionnés sont retenus en fonction de leur qualité, qui est évaluée scientifiquement. De plus, un nouveau volet en innovation sociale a été ajouté pour la reconnaissance de nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie.

Dans le contexte économique actuel, le Ministère maintient et dépasse les attentes des réseaux en fait de subventions à la recherche et reconnaît ainsi l'apport de la recherche au développement économique.

Nombre de projets de recherche par programme

Programmes	2010-2011	2009-2010[1]
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	17	15
Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)	74	69
Programme de soutien aux chercheurs et chercheuses au collégial (PSCCC)	26	32
Programme de recherche et d'expérimentation du réseau privé de l'enseignement collégial (PREPE)	5	2
Total	**122**	**118**

1. Ces données ont été actualisées.

OBJECTIF 3.6

AMÉLIORER LES REVENUS DE TOUTES PROVENANCES DES ÉTABLISSEMENTS

INDICATEUR 3.6-1

Variation des revenus des établissements selon les différentes sources

CIBLE	SOURCE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle		2008-2009[1]	2007-2008
Augmentation de la proportion des revenus au fonds de fonctionnement des universités autres que des transferts du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'ici 2013	Étudiants	20,6 %	19,7 %
	Autres revenus	14,1 %	15,0 %

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

La portion des revenus provenant des étudiants a augmenté de 0,9 point de pourcentage et se situe à 20,6 % (731,8 millions de dollars) en 2008-2009. Les autres revenus représentent 14,1 % (505,0 millions de dollars) des revenus totaux.

La hausse annuelle des droits de scolarité de 100 dollars pour la période allant de 2007-2008 à 2011-2012 influe sur le niveau des revenus provenant des étudiants et, par conséquent, sur la part des autres revenus.

INDICATEUR 3.6-2

Évolution des transferts fédéraux

CIBLE	RÉSULTATS		
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Allocation intégrale de la majoration des transferts fédéraux aux établissements de l'enseignement supérieur chaque année	194,57 M$	194,57 M$	187 M$

Pour l'année 2010-2011, les crédits permettent de reconduire le financement du réinvestissement annoncé en 2008-2009 et la majoration attribuée en 2009-2010.

ENJEU 3 : UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ADAPTÉ AUX BESOINS DIVERSIFIÉS DES PERSONNES ET DES MILIEUX

Orientation 4 : Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

Le maintien des conditions favorables à la poursuite et à la réussite des études est étroitement lié à la qualité de l'environnement éducatif. Le Ministère se veut donc partenaire des réseaux de l'éducation afin de créer un milieu d'apprentissage sécuritaire, exempt de violence et au sein duquel on adopte un mode de vie sain. À cet effet, depuis 2007-2008, une somme récurrente de 4,6 millions de dollars est mise annuellement à la disposition des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés pour soutenir la mise en œuvre de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*. Un comité de suivi a également été mis sur pied afin de fournir une rétroaction sur la mise en œuvre de cette politique-cadre et de prévoir les actions à accomplir prioritairement pour assurer la pérennité de l'application des orientations et le soutien aux établissements scolaires.

De même, le Ministère et les commissions scolaires poursuivent la mise en œuvre, à l'échelle locale, du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011, pour lequel près de 17 millions de dollars ont été prévus sur trois ans.

En 2011, le Ministère élaborera une proposition en vue de l'introduction progressive de l'éducation à la sexualité en septembre 2012.

Pour soutenir le milieu scolaire dans cette démarche, le Ministère offre, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, la formation *L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : vers une démarche intégrée et concertée!*, qui a déjà rejoint 265 participants des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux de même que des organismes communautaires.

Un meilleur environnement éducatif implique aussi que nous nous soucions de l'état des infrastructures des réseaux de l'éducation puisque des travaux d'entretien ont dû être reportés dans le passé. Afin de remédier à la situation, le Ministère a donc poursuivi ses investissements en vue de résorber le déficit d'entretien accumulé du parc immobilier des commissions scolaires, des cégeps et des universités. De plus, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives créé en 2006, 16 projets de ce type dans le réseau de l'éducation ont pu bénéficier d'un soutien financier de 31,7 millions de dollars du gouvernement du Québec.

De plus, le Ministère a coordonné un projet pilote de mesure des concentrations de radon dans 65 écoles de 5 commissions scolaires. Les résultats obtenus ont fait ressortir que des travaux correctifs pour réduire ces concentrations devraient être réalisés dans 7 écoles.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de nos objectifs.

Axe d'intervention 1 : L'école, milieu de vie

OBJECTIF 4.1

S'ASSURER DE LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES RELATIVES AUX SAINES HABITUDES DE VIE, À LA VIOLENCE À L'ÉCOLE ET À LA PROMOTION DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DE LA PRÉVENTION

INDICATEUR 4.1-1

Pourcentage d'écoles qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif

ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES	CIBLES Pluriannuelles[1]	RÉSULTATS 2009-2010[2]
Saine alimentation	96 % des écoles, d'ici 2013	81 % des écoles
Mode de vie physiquement actif	84 % des écoles, d'ici 2013	69 % des écoles
Éducation, promotion et communication	86 % des écoles, d'ici 2013	71 % des écoles
Partenariats avec la communauté	95 % des écoles, d'ici 2013	80 % des écoles

1. Les cibles pluriannuelles ont été modifiées.
2. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

En 2009, une collecte de données a été effectuée auprès de plus de 600 écoles primaires et secondaires des réseaux public et privé en vue de tracer un bilan de la mise en œuvre de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*. Pour ce faire, un questionnaire a été mis en ligne et était accessible de mai à octobre 2009.

En ce qui a trait à la saine alimentation, la cible était 100 % des écoles en 2009-2010. Les résultats détaillés démontrent que les écoles ont eu de la facilité à éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire, mais qu'elles ont éprouvé de la difficulté à les remplacer par des aliments sains. Pour ce qui est du mode de vie physiquement actif, la cible était 75 % des écoles. Enfin, la cible fixée à 75 % des écoles a pratiquement été atteinte pour l'orientation Éducation, promotion et communication. Pour l'orientation Partenariats avec la communauté, la cible de 75 % des écoles a même été dépassée. Ces deux orientations ont toutefois été évaluées plus globalement, puisque les éléments de la politique-cadre qui s'y rattachent sont présentés à titre d'inspiration ou d'actions jugées efficaces et prometteuses (orientation Mode de vie physiquement actif), et non à titre de composantes prioritaires (orientation Saine alimentation). En conséquence, les cibles pluriannuelles ont été révisées.

Aucune donnée n'a été recueillie en 2010-2011 concernant la mise en œuvre de la politique-cadre. Le Ministère et les réseaux ont convenu de revoir le calendrier de la collecte d'informations en matière de services éducatifs complémentaires. Des données seront éventuellement collectées à l'aide d'un nouvel outil.

INDICATEUR 4.1-2

Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence

CIBLES	RÉSULTATS	
Pluriannuelles	2009-2010[1]	2008-2009
100 % des écoles primaires, d'ici 2013	60 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu	46 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu
100 % des écoles secondaires, d'ici 2013	67 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu	57 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

À l'occasion du lancement du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011, le Ministère a demandé aux écoles de se donner une stratégie interne d'intervention à cet égard. En 2010-2011, les commissions scolaires ont réalisé des actions pour rendre l'environnement des élèves encore plus sain et sécuritaire puisqu'il s'agit d'un des cinq buts inscrits dans la convention de partenariat qu'elles ont signée avec la ministre.

En 2009-2010, pour la première année, les efforts ont surtout été déployés pour mettre en œuvre la stratégie locale des écoles. Dans ce contexte, les résultats pour 2009-2010 correspondent aux attentes. La stratégie locale regroupe un ensemble d'actions allant du portrait des manifestations de violence jusqu'au traitement des plaintes, en passant par l'application des mesures d'urgence et des mesures d'aide aux victimes ainsi que par l'élaboration du code de vie.

Les commissions scolaires et les écoles continuent d'être soutenues et accompagnées par le Ministère dans la mise en place de leur stratégie interne d'intervention et dans l'élaboration de leur convention de partenariat.

INDICATEUR 4.1-3

Pourcentage d'écoles qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche *École en santé*

CIBLE	RÉSULTATS
Pluriannuelle	2009-2010[1]
20 %, d'ici 2013	13 %

1. Il s'agit de la dernière année pour laquelle un résultat est disponible.

La mise en œuvre de l'approche *École en santé* n'est pas obligatoire : elle dépend de l'importance que lui accordent la commission scolaire et la direction de l'école. Un des

fondements de la mise en œuvre de cette approche est qu'elle doit se faire en collaboration avec les centres de santé et de services sociaux, à partir des besoins mis en évidence par l'école. Les interventions doivent donc tenir compte du contexte scolaire. De plus en plus, les écoles mettent en œuvre l'approche en l'harmonisant avec d'autres mesures structurantes, notamment la Stratégie d'intervention *Agir autrement*.

INDICATEUR 4.1-4

Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
40 % des écoles primaires et secondaires, d'ici 2013	Aucun résultat	Aucun résultat

En 2011, le Ministère élaborera une proposition en vue de l'introduction progressive de l'éducation à la sexualité en septembre 2012. Dans ce contexte, la collecte de données, dont l'objet était de faire état du pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité, a été reportée.

OBJECTIF 4.2

S'ASSURER QUE LES ÉLÈVES SONT ACCOMPAGNÉS DE FAÇON STRUCTURÉE ET CONTINUE DANS LEUR CHEMINEMENT SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

INDICATEUR 4.2-1

Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'approche orientante

TYPES D'ÉCOLES	CIBLES	RÉSULTATS	
	Pluriannuelles	2010-2011	2009-2010
Écoles primaires	65 %, d'ici 2013	Aucun résultat	Aucun résultat
Écoles secondaires	75 %, d'ici 2013	Aucun résultat	Aucun résultat

Aucune donnée n'a été recueillie en 2010-2011 concernant la mise en œuvre d'une stratégie d'approche orientante[9]. Le Ministère et les réseaux ont convenu de revoir le calendrier de la collecte d'informations en matière de services éducatifs complémentaires. Des données seront éventuellement collectées à l'aide d'un nouvel outil.

Le Ministère soutien le réseau scolaire de différentes manières pour mettre en place l'approche orientante, notamment par la création d'équipes régionales pour favoriser les échanges et le soutien entre commissions scolaires ainsi que par la présence d'un réseau destiné à la communauté anglophone (Guidance-Oriented Approach to Learning). Il a également encouragé la mise en ligne d'un site Web qui incite les partenaires de l'orientation scolaire et professionnelle à partager l'information à ce sujet.

[9] L'approche orientante est une façon d'offrir à tous les jeunes la possibilité de se motiver pour les études, de mieux se connaître et de découvrir des professions qu'ils pourront choisir un jour. Il s'agit d'une façon de favoriser leur réussite scolaire.

OBJECTIF 4.3

REVOIR LES ENCADREMENTS MINISTÉRIELS EN VUE D'AMÉLIORER LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

INDICATEUR 4.3-1

Nombre de services de garde en milieu scolaire qui se sont donné un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école[1]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Aucune cible	Aucune cible	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Cet indicateur ne comporte aucun résultat puisque c'est par une modification du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire que le Ministère pourrait obliger les services de garde scolaire à se donner un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école.

Axe d'intervention 2 : La qualité des infrastructures

OBJECTIF 4.4

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION, Y COMPRIS LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

INDICATEUR 4.4-1

Pour les commissions scolaires, sommes accordées pour diminuer le déficit d'entretien du parc immobilier

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
535,1 M$, d'ici 2013	131,8 M$	861 projets, qui totalisent des investissements de 131,8 M$	822 projets, qui totalisent des investissements de 131,8 M$

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère a poursuivi ses investissements en vue de résorber le déficit d'entretien du parc immobilier des commissions scolaires. Les 861 projets ont permis d'atteindre la cible annuelle.

INDICATEUR 4.4-2

Pour les universités, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier[1]

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Diminution de 6,0 % par année, d'ici 2013	6,17 %	6,42 %

1. Une modification a été apportée au libellé de cet indicateur pour préciser davantage sa teneur.

La performance mesurée concernant le déficit d'entretien s'appuie sur les enveloppes approuvées pour les universités en 2008-2009 et en 2009-2010, ainsi que sur celles qui sont prévues pour 2010-2011 en conformité avec les montants approuvés dans le Plan québécois des infrastructures 2010-2015. Cette performance reflète le niveau de financement accordé ou prévu

dans le Plan quinquennal d'investissements universitaires, pour la résorption du déficit d'entretien accumulé des universités, lequel est reconnu à hauteur de 1 milliard de dollars sur 15 ans, soit 66,7 millions par année (avant indexation). La performance mesurée tient compte aussi de l'indexation annuelle accordée par le Conseil du trésor, pour la période allant de 2008-2009 à 2010-2011, laquelle est inférieure à l'indexation réelle des coûts de construction (4 % au lieu de 12 % pour ces 3 années). Cependant, la performance ne peut pas être mesurée à partir des interventions réalisées par les universités, l'information n'étant pas complète à ce jour.

À noter, à titre d'information complémentaire, que le Ministère et le gouvernement fédéral apportent une contribution totale supplémentaire de 110,9 millions de dollars, en sus de l'enveloppe approuvée dans le Plan quinquennal d'investissements universitaires, pour des projets de rénovation de bâtiments dans le contexte du Programme d'infrastructure du savoir. Ces projets de rénovation majeure contribuent également à la résorption du déficit d'entretien accumulé. À cet investissement s'ajoute un montant de 143,2 millions de dollars versé conjointement par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le gouvernement fédéral, pour la rénovation d'espaces de recherche dans les universités.

INDICATEUR 4.4-3

Pour les cégeps, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Diminution de 6,7 % par année, d'ici 2013	10,2 %	5,3 %[1]

1. Ces données ont été actualisées pour présenter les dépenses réelles.

Afin de résorber le déficit d'entretien accumulé, les cégeps et le Ministère ont convenu de donner priorité à la restauration des laboratoires de sciences. Cette restauration devait débuter à la fin de la session de l'hiver 2009 et se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010-2011. Au printemps 2009, le gouvernement fédéral annonçait la création du Programme d'infrastructure du savoir pour améliorer les infrastructures des établissements postsecondaires. L'intégration du projet des laboratoires de sciences dans ce programme a eu pour effet de décaler le début des travaux, car il fallait que le projet soit entériné par le gouvernement fédéral avant la mise en chantier de la restauration des laboratoires de sciences. La confirmation de la participation financière du gouvernement fédéral dans ce projet a été officialisée au début de juillet 2009. Peu de travaux ont pu être réalisés au cours de l'été 2009 compte tenu des vacances des ouvriers de la construction en juillet et du début de la session de l'automne 2009 à la fin d'août. C'est plutôt au cours de l'été 2010 que les cégeps ont réalisé la plus grande partie des travaux de réfection rattachés aux laboratoires de sciences.

La mesure de la performance, établie dans les rapports annuels antérieurs d'après les interventions prévues au budget annuel des investissements, repose maintenant sur les rapports de dépenses réelles et de coûts prévus produits trimestriellement par les cégeps. Ceux-ci doivent fournir ces données pour bénéficier de la contribution financière du gouvernement fédéral.

Les coûts associés aux laboratoires de sciences sont indiqués ci-dessous pour chacune des années scolaires visées.

Les coûts associés aux laboratoires de sciences par année scolaire

Années scolaires	Coûts réels	Coûts à venir	Total	Investissements planifiés (6,7 %)
2008-2009	5,1 M$	-	5,1 M$	25,2 M$
2009-2010	22,0 M$	-	22,0 M$	27,7 M$
2010-2011	22,4 M$	20,0 M$	42,4 M$	27,7 M$

Les coûts réels et prévus de 2008-2009 à 2011-2012 permettent de résorber en partie le déficit d'entretien accumulé, évalué à 415 millions de dollars en 2007-2008 lors de l'adoption du Plan québécois des infrastructures. La portion du déficit d'entretien accumulé qui a été éliminée au cours des années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 est calculée en comparant les dépenses réelles et les coûts à venir, s'il y a lieu, ainsi que la valeur du déficit d'entretien accumulé.

En 2008-2009, 20 % des investissements planifiés ont été injectés dans la rénovation des laboratoires de sciences. En 2009-2010, près de 80 % des investissements prévus avaient été faits, tandis qu'en 2010-2011, le montant affecté aux rénovations correspond à quelque 150 % du montant prévu pour cette année scolaire. Les fonds qui n'avaient pas été utilisés au cours des années scolaires 2008-2009 et 2009-2010 se sont ajoutés à ceux qui étaient prévus pour l'année scolaire 2010-2011.

Les ressources financières utilisées en 2010-2011 pour réduire le déficit d'entretien accumulé correspondent sensiblement aux coûts standards établis par la Direction de l'équipement pour la restauration des laboratoires de sciences.

INDICATEUR 4.4-4

Nombre d'infrastructures sportives financées et ampleur du soutien gouvernemental

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
158,9 M$, d'ici 2012	32,9 M$	34,9 M$	92,6 M$[1]

1. Ces résultats ont été modifiés en fonction de la nouvelle cible utilisée, soit les sommes accordées par année plutôt que le nombre de projets subventionnés.

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) a été mis en place en 2006 pour financer la construction, la rénovation et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives admissibles nécessaires au déroulement d'activités physiques et sportives. Les installations qui favorisent l'accès à des clientèles multiples sont privilégiées. Les requérants admissibles sont les municipalités, les commissions scolaires et les organismes à but non lucratif. La date limite pour recevoir des demandes en vertu de ce programme était le 31 mars 2010.

Au cours de l'été 2009, une entente Canada-Québec a été signée pour la mise en œuvre du programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC). Cette entente s'est poursuivie en 2010-2011. Dans le contexte de la gestion et de la mise en œuvre de cette entente, les projets sont soumis aux règles et aux normes du PSISR du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Durant l'année financière 2010-2011, le PSISR a permis de contribuer à la réalisation de 16 projets d'infrastructures sportives et récréatives pour une aide financière totale de 34,9 millions de dollars, y compris 3,2 millions provenant du gouvernement fédéral pour 5 des 16 projets.

Axe d'intervention 3 : L'aide financière aux études

OBJECTIF 4.5

OFFRIR UN RÉGIME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES ADAPTÉ AUX BESOINS ET À LA RÉALITÉ DES ÉLÈVES, ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU QUÉBEC

INDICATEUR 4.5-1

Nombre de recherches publiées sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
1 chaque année	1	2

En 2010-2011, le Ministère a publié le rapport statistique 2008-2009, qui présente des données sur les programmes administrés par l'Aide financière aux études, plus particulièrement le Programme de prêts et bourses. Ce rapport permet ainsi de tracer un portrait de la clientèle bénéficiaire pour orienter, selon les besoins, les actions du Ministère.

INDICATEUR 4.5-2

Pourcentage de demandes d'aide financière remplies par Internet[1]

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
90,0 % chaque année	94,6 %	93,8 %

1. Une modification a été apportée au libellé de cet indicateur pour préciser davantage sa teneur.

En 2010-2011, 94,6 % des demandes d'aide financière aux études ont été remplies par l'entremise d'Internet. Ce résultat dépasse largement la cible fixée et constitue également une amélioration par rapport à l'année précédente. L'utilisation généralisée d'Internet de même que le nombre d'ordinateurs en circulation dans différents endroits publics expliquent en grande partie les résultats obtenus.

OBJECTIF 4.6

RESPONSABILISER LES ÉLÈVES, LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS À L'ÉGARD DE L'ENDETTEMENT LIÉ AUX ÉTUDES

INDICATEUR 4.6-1

Pourcentage de bénéficiaires remboursant leur prêt en conformité avec les règles du régime

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
90,0 % chaque année	88,7 %	90,0 %

Tout au long de ses études à temps plein, l'étudiant voit les intérêts de son prêt étudiant être à la charge du gouvernement. À la fin de ses études, il bénéficie d'une période de six mois pour conclure une entente de remboursement avec son établissement financier. Pendant cette période, les intérêts sont à sa charge, mais il n'est pas obligé de les payer immédiatement. Les intérêts peuvent alors être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études.

En cas de situation financière précaire, l'ex-étudiant peut bénéficier du Programme de remboursement différé. Celui-ci lui permet de reporter son remboursement sans en assumer les intérêts. Ces derniers sont à la charge du gouvernement (quatre périodes de six mois dans un délai de cinq ans suivant la fin des études).

INDICATEUR 4.6-2

Nombre de personnes bénéficiant du Programme de remise de dette et ampleur du soutien

	CIBLES	RÉSULTATS	
	Pluriannuelles	2010-2011	2009-2010
Nombre de bénéficiaires	900 par année	920	981
Nombre de remises de dette	1 000 par année	1 040	1 104
Ampleur du soutien	1,5 M$ par année	1 498 356 $	1 631 659 $

Pour les deux prochaines années, le nombre de bénéficiaires devrait se maintenir annuellement à 900 et le nombre de remises de dette, à 1 000 par année, le tout pour une valeur de 1,5 million de dollars.

Au regard des résultats obtenus, il faut rappeler que les conditions d'admissibilité au Programme de remise de dette influencent directement le nombre de personnes qui en bénéficient et le nombre de remises de dette de même que l'impact financier lié à ce programme.

Orientation 5 : Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

Le soutien à la persévérance et à la réussite scolaires implique évidemment l'appui de la communauté locale et régionale aux enjeux éducatifs. De même, l'offre de services éducatifs doit tenir compte des besoins et réalités des régions et des communautés. C'est pourquoi le Ministère, désirant mieux soutenir les intervenants dans la mise en œuvre des différents plans d'action et stratégies, juge nécessaire d'assurer sa présence en région.

Ainsi, en 2010-2011, le Ministère a ajouté des ressources humaines dans les directions régionales dont le mandat particulier consiste à accompagner et à soutenir le réseau scolaire pour assurer la mise en œuvre des plans ministériels liés à la réussite scolaire de tous les élèves ainsi qu'à favoriser la cohérence des actions sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la concertation et l'adaptation des services constituent des enjeux essentiels, comme en témoigne l'importance des sommes qui leur sont consacrées. En effet, un fonds transitoire de 15 millions de dollars répartis sur trois ans a été consenti aux tables régionales d'éducation interordres conformément au Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique (2006-2009). Prévue sur trois ans à raison de 5 millions de dollars par année, cette somme a permis le démarrage d'un fonds régional sous la direction des tables interordres. Le Plan d'action Éducation, emploi et productivité (2008-2013), annoncé par la ministre en avril 2008, promettait des investissements additionnels de 5 millions de dollars annuellement pendant cinq ans, à compter de l'année 2008-2009, pour permettre de consolider l'approche régionale concernant l'optimisation de l'offre et de l'organisation de la formation.

Les projets de rapprochement de la formation professionnelle et technique, et de consolidation de l'offre de formation sont déterminants pour soutenir l'offre régionale, la diversifier et répondre à différentes problématiques liées à des secteurs en grande demande, à des programmes peu attractifs pour attirer des élèves en formation, à de petites cohortes dispersées sur un grand territoire, et à l'importance de faire connaître la formation qualifiante pour des métiers et des professions en demande sur le marché du travail, par exemple.

Comme on l'a vu précédemment, le gouvernement a annoncé, dans le Discours sur le budget 2010-2011, l'investissement d'une somme de 75 millions de dollars.

Les plans d'aménagement régionaux pour l'offre de formation professionnelle et technique ont permis de consolider la prise en charge des besoins de formation en concertation avec les acteurs socioéconomiques. En réponse aux besoins du marché du travail et en relation étroite avec les perspectives propres à chacune des régions du Québec, des ajouts ont été apportés à la Carte des enseignements. En 2010, plusieurs nouvelles autorisations permanentes permettant d'offrir un programme d'études sont venues enrichir les dispositifs de formation des différentes régions, favorisant ainsi une plus grande accessibilité à la formation, en fonction des besoins de travailleurs qualifiés. Une somme de 50 millions de dollars est prévue pour améliorer l'offre de formation professionnelle et technique dans l'ensemble des régions du Québec tout en maintenant l'accès à la formation et en adaptant l'offre de formation qualifiante à la réalité démographique du Québec ainsi qu'à l'importante demande de main-d'œuvre spécialisée. La ministre a accordé par ailleurs 127 nouvelles autorisations en 2010, autorisations qui sont mises en œuvre ou le seront prochainement dans les centres de formation professionnelle et les cégeps des différentes régions du Québec. Les ressources consenties serviront essentiellement à l'aménagement de locaux et à l'achat d'équipement, à l'organisation de l'enseignement et aux activités éducatives en relation avec ces programmes nouvellement (ou prochainement) mis en œuvre.

Une mise à jour de plusieurs programmes d'études a été effectuée dans la perspective de dégager des programmes plus génériques, favorisant une plus grande polyvalence des titulaires

du diplôme et accordant une marge de manœuvre accrue aux établissements d'enseignement, afin qu'ils puissent adapter la formation à l'évolution des secteurs d'activité économique et des besoins plus régionaux. Ainsi, 25 millions de dollars sont prévus pour répondre aux nouvelles exigences du milieu de l'emploi et permettront l'actualisation de plusieurs programmes d'études par compétences afin d'assurer une meilleure adéquation entre les exigences du marché du travail pour l'exercice d'une profession et la formation des élèves.

Dans certaines régions, la décroissance de l'effectif scolaire est une réalité qui, sans adaptation du système de financement, réduirait significativement la qualité des services offerts. Afin de contrer ce problème, le Ministère a alloué une compensation financière de 343,7 millions de dollars au réseau des commissions scolaires et de 53,4 millions au réseau des universités. Le réseau collégial a aussi pu bénéficier de ce soutien dans une mesure qui ne sera exactement connue qu'à l'automne 2011, mais qui était de l'ordre de 18,9 millions en 2009-2010.

Le Ministère s'assure que la communauté anglophone reçoit des services de qualité. À ce titre, des ressources sont investies pour la traduction des documents ministériels en anglais et pour offrir des formations au personnel scolaire du milieu anglophone.

Enfin, le Ministère poursuit ses efforts destinés à soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration tout en accompagnant les organismes éducatifs autochtones et en favorisant la concrétisation des partenariats émergents. A cet effet, il répond aux demandes ponctuelles des organismes éducatifs autochtones conventionnés, soit la Commission scolaire Crie, la Commission scolaire Kativik et l'École des Naskapis, avec lesquels sont négociées les règles budgétaires. Pour l'année 2010-2011, seules les règles budgétaires de l'École des Naskapis étaient à renégocier. Les échéanciers prévus étaient, au 31 mars 2011, respectés.

D'autres demandes proviennent des organismes éducatifs autochtones non conventionnés par l'entremise du Conseil en Éducation des Premières Nations et de l'Institut Tshakapesh. À ce sujet, la négociation de l'Entente tripartite entre le Conseil en Éducation des Premières Nations, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (devenu le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada en mai 2011) et le Ministère, qui porte sur la réussite et la persévérance scolaires des Premières Nations, est en cours. De plus, une collaboration a été établie avec le Conseil en Éducation des Premières Nations quant au projet d'Institution postsecondaire des Premières Nations. Ce dernier accueillera ses premiers étudiants à la session d'automne 2011. En ce qui concerne l'Institut Tshakapesh, le Ministère continue de soutenir le Programme Rencontre Québécois-Autochtones. Celui-ci permet aux écoles québécoises d'entrer en contact avec les Premières Nations. À noter également que l'aide financière accordée au Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec pour son programme d'aide aux devoirs a été renouvelée pour l'année 2010-2011.

Enfin, le Ministère poursuit ses travaux relatifs au Plan Nord. Le Groupe de travail en éducation soutient les actions entreprises avec ses partenaires depuis le lancement de cette démarche par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de nos objectifs.

Axe d'intervention 1 : Le développement de la concertation régionale

OBJECTIF 5.1

FACILITER L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES RÉGIONALES VISANT LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES

INDICATEUR 5.1-2

Soutien accordé

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Embauche de personnes-ressources en région selon les paramètres financiers établis chaque année	56 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	50 personnes-ressources embauchées en région

Cinquante-six personnes ont été embauchées ou maintenues en poste dans les directions régionales pour accompagner et soutenir le réseau scolaire dans le cadre de la mise en œuvre de différents plans d'action ou stratégies ministériels, tels que le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la Stratégie d'intervention *Agir autrement* et les plans d'action locaux du Ministère et du ministère de la Santé et des Services sociaux. En 2010-2011, le Ministère a consacré 5,98 millions de dollars aux salaires de ces personnes et aux frais de fonctionnement liés à leur travail.

Au secteur anglophone, dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, l'équipe S.A.S.T. (School Administrators Support Team) a réalisé, avec les commissions scolaires anglophones, des travaux portant sur le plan d'intervention auprès de ces élèves, les dernières recherches touchant l'apprentissage chez les garçons et la différenciation de l'enseignement du Programme de formation de l'école québécoise avec l'appui des arts. D'autres formations ont été données aux enseignants-ressources sur les pratiques prometteuses par ALDI (Always Learning Through Differentiation and Inclusion). À la suite de l'implantation du Programme de formation axée sur l'emploi, le Centre d'excellence des ressources d'apprentissage pour une pédagogie différenciée a donné des formations sur l'enseignement de la langue maternelle.

Axe d'intervention 2 : L'adaptation des programmes et des mesures

OBJECTIF 5.2

SOUTENIR LA FORMATION À DISTANCE

INDICATEUR 5.2-1

État de la mise en œuvre du plan de développement de la formation à distance dans les réseaux[1]

État d'avancement de l'élaboration du projet de politique ministérielle de formation à distance et état de sa mise en œuvre[2]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
100 % du projet de politique ministérielle de formation à distance élaboré et 10 % de sa mise en œuvre réalisée, d'ici 2013	60 % du projet de politique élaboré	60 % du projet de politique élaboré	0 % du projet de politique élaboré

1. Cet indicateur a été modifié car au moment où il avait été formulé, le mandat d'élaboration d'une politique ministérielle n'était pas en cours. Pour soutenir la formation à distance, le Ministère a fait le choix, pour les prochaines années, de revoir ses orientations et de définir de nouvelles voies d'action.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.

En 2010-2011, les travaux d'élaboration du projet de Politique de formation à distance se sont déroulés selon le plan de travail initial. Les deux premières phases sont terminées, tandis que la troisième et la quatrième sont en voie de réalisation.

Le comité directeur s'est réuni à trois reprises, et il y a eu cinq rencontres du comité intersectoriel.

OBJECTIF 5.3

SOUTENIR L'AMÉLIORATION DES SERVICES OFFERTS À LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE

INDICATEUR 5.3-1

Pourcentage de documents ministériels traduits en anglais selon les échéanciers prévus[1]

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
80 % chaque année	81 %	77 %[2]

1. Une modification a été apportée au libellé de cet indicateur pour préciser davantage sa teneur.
2. Ces données ont été actualisées.

Au cours de l'année financière 2010-2011, le nombre de demandes de services linguistiques en langue anglaise s'élevait à 1 126. La proportion de documents traités selon les échéanciers prévus est de 81 %. Cela représente une amélioration de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Le tableau suivant met en relation ce résultat avec le nombre de documents traduits annuellement.

Pourcentage de documents traduits en anglais selon les échéanciers prévus par année financière

Années financières	Nombre de documents demandés	Pourcentage de documents livrés selon l'échéancier (%)
2008-2009[1]	999	73
2009-2010[1]	1 067	77
2010-2011	1 126	81

1. Les résultats pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010 ont été actualisés.

En 2006, le Ministère a adopté une politique linguistique. En outre, quatre règles de gestion y sont afférentes, dont celle relative aux services linguistiques en langue anglaise. Le Ministère a des responsabilités envers le réseau anglophone, dont les activités sont régies par la Loi sur l'instruction publique, le régime pédagogique et la sanction des études, au même titre qu'à l'égard du réseau francophone. Des dispositions à l'interne prévoient que la planification de la production des documents qui doivent paraître en français et en anglais doit inclure le temps nécessaire à la production de documents en langue anglaise de qualité.

Le Ministère reçoit des sommes en vertu de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes afin de rémunérer des fournisseurs externes en traduction du français vers l'anglais. Ces fournisseurs sont sélectionnés à partir d'un appel d'offres public. La somme dépensée au 31 mars 2011 est de 183 121 dollars.

INDICATEUR 5.3-2

Nombre d'activités de formation offertes aux personnels du milieu anglophone

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Offre d'un nombre d'activités de formation correspondant au nombre de demandes chaque année	71 formations 4 colloques 3 instituts d'été	72 formations 3 colloques 3 instituts d'été

Afin de contribuer au développement du personnel scolaire, le secteur éducatif anglophone public et privé a proposé, cette année, de nombreuses formations pour répondre aux besoins de la communauté anglophone et aux priorités ministérielles.

Ainsi, 71 formations, 4 colloques et 3 instituts d'été distincts ont été offerts à la communauté anglophone. Ces formations étaient destinées au personnel scolaire, soit de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que du secteur de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires.

Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, un budget de 605 000 dollars est réservé pour ces activités.

OBJECTIF 5.4

SOUTENIR L'AMÉLIORATION DES SERVICES D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION

INDICATEUR 5.4-1

Production de matériel d'appoint pour les services d'accueil et d'intégration linguistique du primaire et du secondaire

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Réalisation d'un guide pédagogique, d'un guide administratif et d'outils connexes, d'ici 2013	Rédaction du texte du guide pédagogique et validation du contenu	Contenu du guide validé et rédaction du texte terminée	35 % des travaux réalisés

La rédaction de la première version complète du guide pédagogique, intitulé provisoirement *L'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves issus de l'immigration au Québec – Document à l'intention des intervenants scolaires. Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire*, a été achevée en 2010-2011. Le Ministère a tenu 7 rencontres de validation du contenu de ce guide avec 20 personnes : universitaires, professionnels de différentes directions du Ministère, conseillères pédagogiques, directions d'établissement, orthophoniste, orthopédagogue. Ces rencontres se sont échelonnées du 1er au 25 février 2011.

OBJECTIF 5.5

RÉAMÉNAGER LE DISPOSITIF RÉGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE, EN PRÉSERVANT L'ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION, DANS LE RESPECT DES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES ET GOUVERNEMENTALES

INDICATEUR 5.5-1

Initiatives planifiées et déployées pour actualiser l'offre de formation professionnelle et technique en région[1]

Sommes accordées pour le déploiement d'initiatives relatives à l'offre de formation professionnelle et technique en région[2]

	CIBLES	RÉSULTATS	
	Pluriannuelles	2010-2011	2009-2010
Fonctionnement	5 M$ par année	5 M$	5 M$
Investissement	6 M$ par année	9,6 M$	6 M$

1. Cet indicateur a été modifié pour mieux rendre compte des actions du Ministère en matière de réaménagement du dispositif régional de formation professionnelle et technique.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.

Le Ministère a consacré cinq millions de dollars à plusieurs projets qui sont réalisés avec le soutien des fonds transitoires régionaux. Ces projets sont déterminants pour soutenir l'offre régionale, la diversifier et répondre à différentes problématiques liées à des secteurs en grande demande, à des programmes peu attractifs, à de petites cohortes dispersées sur un grand territoire, par exemple.

Par ailleurs, une somme de 9,6 millions de dollars a été investie pour l'organisation de l'enseignement, l'aménagement de locaux et l'achat d'équipement ainsi que les activités éducatives servant aux centres de formation professionnelle et aux cégeps pour offrir un programme d'études professionnelles ou un programmes d'études techniques.

OBJECTIF 5.6

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES CENTRES SCOLAIRES COMMUNAUTAIRES POUR MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DU RÉSEAU DE LANGUE ANGLAISE DANS TOUTES LES RÉGIONS

INDICATEUR 5.6-1

Bilan des centres scolaires communautaires

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Publication de la version définitive du rapport d'évaluation, d'ici 2012	Élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation	Version définitive du rapport d'évaluation élaborée	Rapport d'évaluation intérimaire publié

C'est en 2006 que le projet des centres scolaires communautaires a été lancé. Dirigés par une équipe de gestion en liaison avec le Ministère, ces centres constituent une initiative destinée à aider les écoles anglophones du Québec à devenir des carrefours de l'éducation et du développement communautaire de même que des modèles de politiques et de pratiques pour l'avenir. Leurs objectifs sont à la fois de favoriser la réussite des élèves et de contribuer à la revitalisation des communautés anglophones du Québec.

Les travaux d'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation respectent l'échéancier. La rédaction du document a été achevée en 2010-2011 et ce dernier est actuellement en cours de traduction.

OBJECTIF 5.7

ADAPTER LES MESURES MISES EN PLACE POUR AIDER LES RÉSEAUX D'ENSEIGNEMENT À FAIRE FACE AUX BAISSES D'EFFECTIFS DANS LES RÉGIONS

INDICATEUR 5.7-1

Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement supérieur

ORDRES D'ENSEIGNEMENT	CIBLES	RÉSULTATS	
	Pluriannuelles	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	320,0 M$, à maintenir d'ici 2013	343,7 M$	320,0 M$
Cégeps	20,5 M$, à maintenir d'ici 2013	Données non disponibles	18,9 M$
Universités	56,1 M$, à maintenir d'ici 2013	53,4 M$	56,8 M$

Le financement des commissions scolaires est établi, dans la plupart des cas, en fonction du nombre d'élèves inscrits. Toutefois, dans le but de contrer les effets de la décroissance de l'effectif scolaire à la formation générale des jeunes, le Ministère alloue une aide compensatoire

par l'entremise de différentes mesures budgétaires. Ainsi, en 2010-2011, 206,4 millions de dollars ont été consentis pour maintenir l'organisation des services au sein des commissions scolaires et 137,3 millions additionnels ont été consacrés au maintien de la qualité des services dans les milieux où il y a décroissance de l'effectif scolaire.

Pour l'année 2010-2011, les mesures financières annoncées en 2002 ont été reconduites pour les cégeps. Le montant exact de l'aide financière allouée sera connu à l'automne 2011, au moment de l'analyse de leur rapport financier annuel. Ces mesures servent à maintenir les services éducatifs et les ressources nécessaires à une formation de qualité là où les effectifs scolaires diminuent et dans les établissements éloignés des grands centres.

En ce qui a trait aux universités, elles ont bénéficié de mesures de soutien pour un montant total de 56,8 millions de dollars en 2009-2010 et de 53,4 millions en 2010-2011 (financement exceptionnel d'une année de 11 mois). Ces mesures permettent aux universités de donner une variété de cours sur un vaste territoire, de jouer un rôle dans leur communauté et d'exercer un leadership dans le développement socioéconomique de leur région. Elles permettent également de compenser les frais administratifs occasionnés par la dispersion géographique des constituantes de l'Université du Québec par rapport à leur centre administratif.

OBJECTIF 5.8

ACCOMPAGNER LES ORGANISMES ÉDUCATIFS AUTOCHTONES ET FAVORISER LES PARTENARIATS ÉMERGENTS

INDICATEUR 5.8-1

Nombre de mécanismes d'accompagnement mis en place

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
60, d'ici 2013	15	15	30

En 2010-2011, le Ministère a mis en place 15 mécanismes d'accompagnement soit en réponse à des demandes du milieu, soit à la suite des ententes conclues. Ces mécanismes s'ajoutent aux 30 qui ont été mis en place en 2009-2010, dont plusieurs ont nécessité de continuer le suivi au cours de l'année 2010-2011. Globalement, 45 des 60 mécanismes attendus d'ici 2013 ont été mis en place.

Concernant les ressources financières, pour l'année scolaire 2010-2011 (l'ensemble des montants ayant déjà été alloué), le Ministère a investi 110 260 dollars dans des projets portant sur la sensibilisation à la réalité autochtone et 1,9 million de dollars dans des projets ayant pour objet la réussite éducative des élèves autochtones.

OBJECTIF 5.9

RÉALISER LES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX RELATIFS À LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DÉCOULANT DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

INDICATEUR 5.9-1

Nombre d'engagements réalisés

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
16, d'ici 2013	4	4	4

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des mesures inscrites dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées dont il est responsable. En 2010-2011, les mesures qui suivent ont été réalisées :

- tenue d'une rencontre des partenaires de l'éducation sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, en octobre 2010, pour établir des lignes directrices;
- mise en ligne pour consultation sur le site Web du Ministère, depuis juin 2010, de trois rapports de synthèse : le premier trace le portrait des étudiants en situation de handicap et expose les besoins émergents à l'enseignement postsecondaire; le deuxième présente la situation des cégépiens ayant un trouble d'apprentissage ou un trouble de déficit de l'attention; et le troisième aborde l'offre de services pour les étudiants des cégeps ayant un problème de santé mentale ou un trouble mental. Un modèle d'organisation et d'offre de services aux étudiants handicapés a été convenu à la suite de la consultation des établissements d'enseignement supérieur;
- le Ministère a mis à la disposition des commissions scolaires des outils d'accompagnement pour les soutenir davantage dans la planification de la transition de l'école à la vie active des élèves handicapés. À cet égard, des formations destinées aux gestionnaires des commissions scolaires et des écoles sont offertes depuis le printemps 2010.

ENJEU 4 : L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ET DE LA REDDITION DE COMPTES DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

Orientation 6 : Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

Compte tenu de l'importance des deniers publics investis dans les réseaux de l'éducation, il est tout à fait légitime que les citoyennes et les citoyens du Québec se préoccupent de la performance de notre système éducatif et de sa capacité à relever les défis de la société du savoir. A cet égard, l'exercice 2010-2011 a constitué une étape importante en ce qui a trait à l'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation.

Au sujet des commissions scolaires, les importants travaux amorcés en 2008, visant l'amélioration de la gouvernance scolaire et la reddition de comptes, se sont poursuivis en 2010-2011 par la signature de 60 conventions de partenariat entre les commissions scolaires et le Ministère.

Dans les suites de la rencontre des partenaires tenue en décembre 2010, le gouvernement du Québec a annoncé, lors du Discours sur le budget 2011-2012, qu'il mettrait en place des ententes de partenariat entre le gouvernement et chacune des universités à partir de l'année universitaire 2012-2013. Ces ententes de partenariat devront obligatoirement présenter les cibles concrètes suivantes :

- la qualité de l'enseignement et de la recherche ainsi que du soutien à la réussite des étudiants;
- le positionnement concurrentiel des établissements d'enseignement universitaire sur les scènes canadienne et internationale;
- la saine administration et la gestion.

Ces ententes pourront également contenir des engagements facultatifs concernant différentes questions liées à la réalité de chaque établissement d'enseignement universitaire.

De plus, deux projets de loi, l'un portant sur la gouvernance des cégeps et l'autre sur celle des universités, ont été réinscrits au feuilleton. Le Ministère n'en a pas moins continué ses travaux visant à permettre d'évaluer la conformité des éléments de gouvernance dans ces établissements d'enseignement.

Toujours dans ce souci d'amélioration de la performance, des travaux sont aussi amorcés avec les cégeps, l'Université du Québec et ses constituantes et les commissions scolaires afin, entre autres objectifs, d'établir les paramètres d'un rapport financier annuel en vue de la production des comptes publics et de deux prévisions budgétaires aux fins de la production du budget du gouvernement.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de nos objectifs.

Axe d'intervention 1 : La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur

OBJECTIF 6.1

AMÉLIORER LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AFIN D'ASSURER UNE GESTION EFFICACE ET EFFICIENTE DES FONDS PUBLICS

INDICATEUR 6.1-1

Mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
69 commissions scolaires auront signé une convention de partenariat, d'ici 2012	69 commissions scolaires auront déposé à la ministre une convention de partenariat pour signature	• 67 commissions scolaires ont déposé à la ministre une convention de partenariat pour signature • 60 conventions de partenariat ont été conclues et signées entre les commissions scolaires et le Ministère	2 conventions de partenariat déposées

Dans la foulée de l'adoption de la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives en 2008, le Ministère et les commissions scolaires ont travaillé à l'élaboration des conventions de partenariat permettant de renforcer la gouvernance scolaire et de faire converger les efforts du réseau scolaire pour la réussite d'un plus grand nombre d'élèves.

En 2010-2011, des 69 commissions scolaires du Québec, 67 ont déposé à la ministre une convention de partenariat pour signature. Au total, 60 conventions de partenariat ont été conclues et signées par l'ensemble des parties, soit les commissions scolaires et le Ministère. Les neuf autres conventions seront conclues et signées au cours des prochains mois à la suite de modifications formulées par la ministre.

Le Ministère a également accompagné les neuf commissions scolaires anglophones dans la préparation de leurs conventions de partenariat avec la ministre. Les neuf conventions ont été déposées en juillet 2010 et ont été signées en août 2010 par la ministre.

INDICATEUR 6.1-2

Suivi des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Amélioration des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités, d'ici 2013	Continuation du processus législatif pour les projets de loi nos 38 et 44 concernant la gouvernance des cégeps et des universités	Étude détaillée du projet de loi n° 44 par la Commission de la culture et de l'éducation	Dépôt de deux projets de loi sur la gouvernance des cégeps et des universités le 16 juin 2009

Les interventions ministérielles en matière de gouvernance dans les cégeps et les universités s'inscrivent dans un contexte gouvernemental d'amélioration des pratiques de gouvernance. En 2009-2010, le Ministère a déposé les deux projets de loi sur la gouvernance des cégeps et des universités à l'Assemblée nationale. Toutefois, ceux-ci n'ont pas encore été adoptés.

Ces projets de loi ne sont pas, à eux seuls, déterminants quant à l'évolution des éléments de gouvernance. Différents types de suivi, concernant, par exemple, le rapport financier annuel des établissements, sont également effectués. Lorsque le Ministère modifie ses façons de faire ou en implante de nouvelles, il contribue, en quelque sorte, à l'amélioration des pratiques de gouvernance existantes.

INDICATEUR 6.1-4

Évolution du déficit accumulé dans les universités

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Stabiliser le déficit accumulé de 18 des 19 établissements d'enseignement universitaire, d'ici 2013	Équilibre budgétaire atteint pour 15 des 19 établissements d'enseignement universitaire	Données non disponibles[1]	Données non disponibles[2]

1. Les résultats 2010-2011 n'étaient pas disponibles au 31 mars 2011 puisqu'ils sont établis en fonction du calendrier universitaire.
2. Les résultats 2009-2010 n'étaient pas disponibles étant donné que le Ministère n'a pas encore reçu tous les états financiers vérifiés des universités.

En 2008-2009, le déficit accumulé des universités était de 483,3 millions de dollars, alors qu'il était de 455,8 millions en 2007-2008. En 2009-2010, cinq établissements devaient se soumettre à un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

INDICATEUR 6.1-5

Indicateurs généraux qualitatifs et quantitatifs communs :

- aux établissements d'enseignement universitaire;
- aux établissements d'enseignement général et professionnel[1]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Élaboration d'un ensemble d'indicateurs généraux qualitatifs et quantitatifs pour les établissements d'enseignement universitaire, d'ici 2013	50 % de l'ensemble élaboré	50 % de l'ensemble élaboré	Travaux non amorcés
Élaboration d'un ensemble d'indicateurs généraux qualitatifs et quantitatifs pour les collèges d'enseignement général et professionnel, d'ici 2013	50 % de l'ensemble élaboré	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Une modification a été apportée au libellé de cet indicateur pour préciser davantage sa teneur.

Les travaux d'élaboration des indicateurs généraux qualitatifs et quantitatifs pour les collèges d'enseignement général et professionnel ont été reportés jusqu'à l'adoption du projet de loi n° 44 par l'Assemblée nationale.

Les cibles d'action ou les engagements seront assortis d'indicateurs, afin qu'il soit possible de mesurer le degré d'atteinte des résultats escomptés. Le document du budget définit un certain nombre d'indicateurs qui devront obligatoirement être inclus dans les ententes de partenariat.

OBJECTIF 6.2

ASSURER LE SUIVI DE LA CONSOLIDATION DES RÉSULTATS FINANCIERS DES RÉSEAUX DANS CEUX DU GOUVERNEMENT

INDICATEUR 6.2-1

Élaboration et réalisation des suivis financiers des réseaux

RÉSEAUX	CIBLES		RÉSULTATS	
	Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Cégeps Université du Québec et ses constituantes	24, d'ici 2013	6	3	3
Commissions scolaires	24, d'ici 2013	6	6	6

Pour l'année financière 2010-2011, le Ministère a assuré le suivi de la consolidation des résultats financiers des cégeps et de l'Université du Québec et ses constituantes dans les comptes publics du gouvernement. Il a également assuré la préparation des deux prévisions budgétaires en vue de la préparation et du suivi du budget du Québec, mais il n'a pas produit les trois rapports financiers trimestriels attendus pour les suivis périodiques du gouvernement, étant donné que ces établissements n'étaient pas en mesure de le faire.

Pour l'année financière 2010-2011, les commissions scolaires et le Ministère ont réalisé les travaux concernant la production des trois rapports financiers trimestriels prévus pour les suivis financiers périodiques du gouvernement, d'un rapport financier annuel en vue de la production des comptes publics et de deux prévisions budgétaires aux fins de la production du budget du gouvernement.

ENJEU 5 : L'ENGAGEMENT DE LA POPULATION DANS UN MODE DE VIE ACTIF

Orientation 7 : Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

En matière de promotion de l'activité physique, le Ministère s'appuie principalement sur Kino-Québec et son réseau de conseillers régionaux. Kino-Québec est un programme géré conjointement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux du Québec. La mission de Kino-Québec est de promouvoir un mode de vie physiquement actif pour contribuer au mieux-être de la population québécoise. Le Ministère verse une contribution financière annuelle de plus de 1,5 million de dollars aux agences de la santé et des services sociaux, permettant d'assurer la présence d'une trentaine de conseillers et de conseillères Kino-Québec dans l'ensemble du Québec.

Les fédérations sportives sont aussi des partenaires essentiels à la réalisation de la mission du Ministère en matière de sport et de loisir de même que les organismes nationaux de loisir. Au terme de l'exercice 2010-2011, toutes les fédérations sportives sauf une auront déposé leur plan de développement, condition essentielle à l'admissibilité au programme de soutien qui leur est destiné. Ce plan de développement fait état des orientations et des actions stratégiques à entreprendre pour favoriser la promotion et le développement du sport sous leur responsabilité.

Du côté des organismes nationaux de loisir, ces plans 2011-2014 seront déposés à la fin de 2011 et répondront aux exigences du nouveau guide du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir déjà approuvé par toutes les instances.

Par ailleurs en matière d'éthique et de sécurité dans les sports, le Ministère a soutenu financièrement 82 projets, tels que la promotion en ski alpin et surf des neiges, pour un total de près d'un demi-million de dollars.

En vertu du Plan d'intervention 2007-2010 en matière de bénévolat, les actions menées en 2010-2011 ont porté principalement sur la reconnaissance des bénévoles ainsi que sur le soutien aux organismes en loisir et en sport, responsables du recrutement et de la gestion des bénévoles.

Le soutien au développement de l'élite sportive par le Ministère s'exerce par l'attribution d'aide financière aux athlètes et aux entraîneurs de même que par la tenue d'événements sportifs de haut niveau au Québec. En 2010-2011, le Ministère a soutenu 513 athlètes actifs et retraités et 110 entraîneures et entraîneurs. Au Canada, le Québec est la province qui investit le plus dans le soutien au développement de l'excellence sportive. Ces investissements contribuent au fait que les athlètes québécois connaissent de bonnes performances sur les scènes canadienne et internationale.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de nos objectifs.

Axe d'intervention 1 : L'activité physique, le loisir et le sport

OBJECTIF 7.1

CONTRIBUER À FAIRE AUGMENTER LA PARTICIPATION DE LA POPULATION À DES ACTIVITÉS PHYSIQUES, DE LOISIR ET DE SPORT

INDICATEUR 7.1-1

Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
9, d'ici 2013	3	3	3

Pour l'année 2010-2011, les campagnes de promotion d'un mode de vie physiquement actif suivantes ont été mises en œuvre par Kino-Québec et son réseau de conseillers régionaux :

- la campagne *Rendez-vous d'automne* (destinée principalement aux milieux de travail);
- la campagne *Plaisirs d'hiver* (destinée aux milieux municipal et scolaire);
- le concours *École active* (destinée aux écoles primaires et secondaires).

Les bilans annuels déposés par les agences de la santé et des services sociaux indiquent que l'ensemble des régions ont mis en place des activités de promotion d'un mode de vie physiquement actif et qu'elles sont parvenues à mobiliser les milieux ciblés par les campagnes.

En 2010-2011, on s'attend à une participation similaire à celle de 2009-2010 pour les campagnes *Rendez-vous d'automne*, qui avait interpellé près de 300 milieux de travail, et la campagne *Plaisirs d'hiver*, qui avait rejoint environ 1 400 milieux (649 municipalités et organismes communautaires, 745 écoles primaires et services de garde). Le site Web de cette dernière campagne regroupe plus de 750 activités physiques et sportives extérieures qui ont été organisées à l'échelle du Québec, en plus des 1 500 adeptes enregistrés sur l'application Facebook.

Le concours *École active* existe depuis maintenant 10 ans. En 2010, un budget national de 175 000 dollars, y compris l'orientation liée au comportement éthique et sécuritaire dans la pratique d'activités physiques et sportives, était alloué pour l'attribution de bourses (maximum de 2 000 dollars par projet) aux écoles soucieuses de bonifier ou d'améliorer la qualité de leur offre en matière d'activité physique ou d'alimentation. Au total, 441 écoles primaires et secondaires ont soumis un projet et 136 d'entre elles ont obtenu une bourse.

INDICATEUR 7.1-2

Nombre de plans de développement de la pratique sportive déposés par les fédérations sportives

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Dépôt de 67 plans triennaux 2009-2013, d'ici 2013	4	63

Au terme de l'année 2010-2011, tous les plans triennaux de développement de la pratique sportive attendus ont été déposés, à l'exception de celui d'une fédération qui a fait part de son désir de ne plus adhérer à la reconnaissance du Ministère. Toutefois, la Fédération québécoise

d'ultimate, nouvellement créée, a obtenu, au cours de l'année 2010-2011, sa reconnaissance en tant qu'organisme québécois de régie sportive, notamment par le dépôt d'un plan de développement de la pratique sportive en 2009-2010. Cela explique le résultat de 67 dépôts cumulés sur les deux années financières 2009-2010 et 2010-2011. Le dépôt d'un plan de développement constitue un critère d'admissibilité au Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises pour le cycle 2011-2014.

INDICATEUR 7.1-3

Nombre de plans de développement déposés par les organismes nationaux de loisir

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Dépôt de 26 plans de développement englobant la période 2011-2014, prévu pour avril 2011	Aucun résultat	Guide du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir pour 2011-2014 en cours d'élaboration

Le nouveau guide du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir 2011-2014 a été approuvé par toutes les instances et il sera mis en ligne sur le site Web du Ministère. Par la suite, les organismes nationaux de loisir feront parvenir tous les documents exigés conformément à ce programme par l'entremise d'un formulaire conçu à cet effet.

Les plans de développement en matière de loisir expliquent les orientations de chaque organisme en mettant l'accent sur ses principales actions, par exemple :

- la pratique récréative de l'équitation;
- le Programme d'accessibilité en loisir pour les personnes handicapées;
- la programmation et l'organisation d'activités par le mouvement scout;
- l'animation d'activités, offertes dans les écoles, portant sur la protection des ressources naturelles;
- l'ornithologie;
- la sécurité en vélo.

Le prochain dépôt des plans de développement en matière de loisir pour la période 2011-2014 est prévu à compter d'avril 2011.

OBJECTIF 7.2

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION D'ACTIONS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE SÉCURITÉ

INDICATEUR 7.2-1

Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
320, d'ici 2013	80	82	91

En 2010-2011, le Ministère a soutenu 82 projets en matière d'éthique et de sécurité, soit 9 de moins qu'en 2009-2010. Cette baisse est attribuable particulièrement à la diminution de la demande des écoles pour des projets liés à la sécurité ou à l'éthique dans le loisir et le sport.

Nombre de projets soutenus par le Ministère en matière d'éthique et de sécurité

Projets	Montant 2010-2011	Nombre de projets	
		2010-2011	2009-2010
Projets liés à la sécurité ou à l'éthique dans le loisir et le sport soutenus par le concours *École active*	22 725 $	36	44
Projets acceptés par le Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport	70 000 $	24	22
Contrats établis avec un partenaire pour un service professionnel ou un produit directement lié à la promotion de la sécurité et de l'éthique en matière de loisir et de sport	141 920 $	18	17
Subventions accordées à un partenaire pour la réalisation d'un projet pour la promotion de la sécurité et de l'éthique en matière de loisir et de sport	247 000 $	4	8
Total	**481 645 $**	**82**	**91**

Les ressources financières utilisées dans ce domaine se sont élevées à 481 645 dollars, soit près du double du montant alloué en 2009-2010 (275 549 dollars). La hausse du budget, conjuguée à la diminution du nombre de projets, démontre que le Ministère a concentré une part appréciable de ses ressources à des projets de plus grande envergure en 2010-2011, notamment ceux portant sur la promotion du port du casque en ski alpin et en surf des neiges, de même que sur le comportement des parents à l'aréna.

INDICATEUR 7.2-2

Nombre d'adhérents à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
125 nouveaux adhérents, d'ici 2013	30	15	47

Au 31 mars 2011, l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport comptait 234 adhérents, soit une progression de 6,8 % par rapport à la fin de l'année financière 2009-2010. Ainsi, en 2010-2011, il y a eu 15 nouveaux adhérents à cet avis, représentant la moitié de la cible visée de 30.

À noter que les critères d'admissibilité au Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport ont été modifiés au cours de la dernière année financière. Les écoles sont désormais exclues de ce programme, car elles sont admissibles à un soutien financier par l'intermédiaire d'un autre programme du Ministère, soit le concours *École active*.

L'adhésion à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport est une condition d'admissibilité au Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport. Puisque les écoles sont dorénavant exclues de ce programme, l'adhésion à l'Avis n'est alors plus nécessaire, ce qui explique sans doute la diminution observée au cours de l'année.

À mi-chemin dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2013 du Ministère, on compte 62 nouveaux adhérents à l'Avis, représentant 49,6 % de la cible visée (125). Une nouvelle stratégie de promotion est envisagée par le Ministère afin de pallier les effets de la modification des critères d'admissibilité susmentionnés.

OBJECTIF 7.3

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES RÉSULTATS DES ATHLÈTES DU QUÉBEC SUR LES SCÈNES CANADIENNE ET INTERNATIONALE

INDICATEUR 7.3-1

Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Part relative se situant au-delà du poids démographique de la population du Québec par rapport à celle du Canada, soit 23,2 % chaque année	Jeux du Commonwealth de New Delhi : 19,3 % (48 athlètes sur 249)	Jeux olympiques de Vancouver : 24,3 % (50 athlètes sur 206) Jeux paralympiques de Vancouver : 11 % (6 athlètes sur 55)

Le tableau suivant présente la performance québécoise au sein des délégations canadiennes pour les Jeux olympiques d'été, les Jeux panaméricains et les Jeux du Commonwealth, de 1972 jusqu'à 2010. À noter que lors des Jeux du Commonwealth de New Delhi, les athlètes québécois composaient 19,3 % de la délégation canadienne par rapport au poids démographique du Québec au Canada, qui est de 23,2 %. Ce taux de 19,3 %, qui est sous le poids démographique, s'explique principalement par le fait que, lors des Jeux du Commonwealth, on ne dénombrait aucun athlète québécois parmi les 32 athlètes participant au hockey sur gazon et les 12 athlètes sélectionnés en rugby, deux sports ayant peu de racines au Québec. Ce dernier ne comptait pas non plus de représentant parmi les 10 athlètes sélectionnés en badminton, alors qu'il fait habituellement mieux dans ce sport. Comme l'indique le tableau suivant, le taux de médailles québécoises parmi les médailles canadiennes est plus intéressant (30,7 %).

Statistiques sur les athlètes québécois au sein de la délégation canadienne et performance de ces athlètes lors des Grands Jeux d'été, de 1972 à 2010

Jeux olympiques d'été, Jeux panaméricains et Jeux du Commonwealth	Délégation canadienne	Nombre total d'athlètes québécois	Taux d'athlètes québécois membres de la délégation canadienne (%)	Nombre de médailles canadiennes	Rang mondial (total des médailles)	Nombre de médailles québécoises	Taux d'athlètes québécois parmi les médailles canadiennes (%)	Poids démographique du Québec (%)
1972 – Munich	220	23	10,50	5	22	0	0,0	27,8
1976 – Montréal	414	97	23,40	11	13	3	27,3	27,3
1984 – Los Angeles	435	80	18,39	44	4	5	11,4	25,9
1988 – Séoul	343	69	20,12	10	19	0	0,0	25,5
1992 – Barcelone	314	65	20,70	18	15	4	22,2	25,1
1996 – Atlanta	307	53	17,26	22	11	5	22,7	24,5
2000 – Sydney	308	55	17,86	14	18	6	42,9	24,0
2004 – Athènes	260	64	24,60	12	19	4	33,3	23,6
2006 – Melbourne (Commonwealth)	249	50	20,10	86	30	3	34,9	23,4
2007– Rio de Janeiro (Panaméricains)	473	111	23,50	137	3	40	29,2	23,3
2008 – Beijing	332	70	21,08	18	14	4	22,2	23,3
2010 – New Delhi (Commonwealth)	249	48	19,30	75	4	23	30,7	23,2

À l'échelle canadienne, le gouvernement du Québec est celui qui investit le plus pour soutenir les athlètes sur les scènes canadienne et internationale. De plus, les contributions des parents, des fédérations québécoises et canadiennes, des centres d'entraînement et du gouvernement fédéral contribuent à maximiser le talent et l'engagement des athlètes ainsi que l'encadrement de leurs entraîneurs.

INDICATEUR 7.3-2

Nombre d'athlètes d'excellence et d'entraîneurs soutenus financièrement

CIBLES	RÉSULTATS	
Pluriannuelles	2010-2011	2009-2010
500 athlètes d'excellence chaque année	486	502
120 entraîneures et entraîneurs chaque année	110	116

En 2010-2011, le Ministère a soutenu 486 athlètes en vertu du programme Équipe Québec, pour une somme de 2 652 000 dollars, ainsi que 27 athlètes « retraités », pour une somme de 91 000 dollars. Grâce à ce programme, les athlètes québécois ont reçu un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable, de plus grandes possibilités d'entraînement et d'un meilleur encadrement.

En 2010-2011, le Ministère a soutenu 110 entraîneures et entraîneurs conformément au programme Équipe Québec, pour une somme de 2 030 000 dollars, afin d'améliorer leurs conditions de travail et de participer ainsi à la professionnalisation du travail relatif à l'entraînement des athlètes de haut niveau.

Au Canada, le Québec est la province qui investit le plus dans le soutien au développement de l'excellence sportive. Ces investissements contribuent au fait que les athlètes québécois connaissent de bonnes performances sur les scènes canadienne et internationale.

INDICATEUR 7.3-3

Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Tenue de 80 événements dans le contexte du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, d'ici 2013	20	28	25
Tenue de 600 événements dans le contexte du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES), d'ici 2013	150	118	155

Le PSESIP du Fonds pour le développement du sport et l'activité physique permet de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population en attirant au Québec des événements de haut niveau. Cinq ans après sa mise en place, le PSESIP est de plus en plus reconnu par les organismes admissibles, ce qui a permis au Québec d'obtenir la présentation d'un plus grand nombre d'événements d'envergure.

Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a accordé, par ce programme, une subvention à 28 événements sportifs, représentant plus d'une quinzaine de sports différents, pour un montant total de près de 4,2 millions de dollars.

Le Championnat du monde de paracyclisme 2010, le Circuit mondial de volleyball de plage 2011 et le Congrès SportAccord 2012 représentent quelques exemples des 28 événements soutenus. Leur tenue au Québec permet à un plus grand nombre d'athlètes québécois de participer à des compétitions de niveau international. Tous ces événements contribuent également à enrichir et à valoriser l'expertise sportive québécoise ainsi qu'à faire la promotion du sport auprès de la population du Québec, notamment auprès des jeunes.

En 2010-2011, le PSES permis de soutenir 118 événements sportifs importants qui n'étaient pas admissibles au Fonds. Ce programme s'adresse aux fédérations sportives, aux organismes multisports québécois reconnus et soutenus par le Ministère ainsi qu'aux organismes sportifs à but non lucratif. Il aide financièrement les comités organisateurs d'événements sportifs de niveaux canadien et international qui se déroulent au Québec. Chaque année, le PSES se voit accorder une enveloppe budgétaire d'environ 500 000 dollars.

Nombre d'événements soutenus par le Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)

Années	Nombre de demandes approuvées	Niveau			
		canadien (volet 1)	international (volet 2)	international (volet 3)	grand public (volet 4)
2010-2011	118	71	30	3	14
2009-2010	155	106	41	8	-
2008-2009	126	85	31	10	-
2007-2008	135	94	41	-	-
2006-2007	144	101	43	-	-

Étant donné que les volets 1, 2 et 3 sont exclusivement réservés aux fédérations sportives québécoises, le nombre de demandes varie selon leurs priorités et leur stratégie d'accueil d'événements.

OBJECTIF 7.4

FAVORISER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT

INDICATEUR 7.4-1

Nombre de moyens visant le soutien au bénévolat, sa promotion et sa reconnaissance

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
23, d'ici 2013	5	10	8

En vertu du Plan d'intervention 2007-2010 en matière de bénévolat, les actions menées en 2010-2011 ont porté principalement sur la reconnaissance des bénévoles ainsi que sur le soutien aux organismes en loisir et en sport, responsables du recrutement et de la gestion des bénévoles. Sont à noter particulièrement les actions suivantes :

- la remise du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin le 15 octobre 2010 à l'Assemblée nationale : grâce à la collaboration des partenaires nationaux et régionaux, 24 prix ont été remis à des bénévoles de l'ensemble du Québec; à cette même occasion, un hommage a été rendu aux 700 000 bénévoles aux Jeux du Québec au cours de la période 1970-2010 (40^{e} anniversaire) par la remise d'un prix spécial à une personne bénévole;
- la production et la diffusion dans les régions d'un certificat de reconnaissance destiné aux bénévoles dont la candidature a été présentée pour le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin ou pour les galas régionaux de reconnaissance;
- les placements publicitaires régionaux pour honorer les lauréats du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin;
- la mise en ligne continue, au service des organismes et des bénévoles, d'un outil Web sécurisé de transmission des renseignements personnels concernant les bénévoles mis en candidature, pour tenir compte de la répartition annuelle des dates de tenue des galas régionaux et nationaux;
- le soutien, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Famille et des Aînés ainsi que le Réseau d'action bénévole du Québec, à une recherche menée par l'Université du Québec à Trois-Rivières sur les nouveaux bénévolats : recherche consultable sur Internet et promotion auprès des partenaires en loisir et en sport;

- la promotion auprès des partenaires en loisir et en sport des outils produits par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'occasion d'une campagne de promotion du bénévolat, et le soutien à la campagne gouvernementale de promotion du logo « Action bénévole Québec », sous la coordination du Réseau d'action bénévole du Québec.

Le développement accru du partenariat a permis d'accroître le nombre de réalisations qui soutiennent le bénévolat en matière de loisir et de sport.

ENJEU 6 : UNE PRESTATION DE SERVICES DE QUALITÉ

Orientation 8 : Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

À l'instar de tous les ministères et organismes de l'État, le Ministère est impliqué dans la démarche d'amélioration continue des services offerts directement aux citoyennes et aux citoyens dans laquelle s'est engagé le gouvernement du Québec. Dans cette foulée, il veut s'assurer d'un niveau élevé de satisfaction de la population à l'égard des services offerts.

En ce sens, des travaux sont en cours en vue de l'implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard des plaintes des citoyennes et des citoyens. De plus, le Ministère poursuit ses efforts pour améliorer son environnement Web afin de le rendre plus performant, moderne et mieux adapté aux besoins de ses clientèles. Enfin, il envisage de se doter d'un plan de sondage afin de mesurer le taux de satisfaction des usagers.

L'efficacité et la pertinence des programmes gouvernementaux au regard de l'évolution des besoins des clientèles constituent des éléments clés de la mesure de la performance de l'État. C'est dans cette perspective que le Ministère s'est doté d'une politique relative à l'évaluation de ses programmes en conformité avec laquelle un plan triennal d'évaluation a été approuvé et mis à jour en début d'année financière. Le choix des programmes à évaluer a été effectué en fonction du Plan stratégique 2009-2013 du Ministère et au regard de l'importance stratégique des programmes, de la faisabilité d'évaluer ces derniers et de la nécessité de rendre compte de résultats.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de nos objectifs.

Axe d'intervention 1 : Les services

OBJECTIF 8.1

S'ASSURER D'UN NIVEAU DE SATISFACTION ÉLEVÉ DES CITOYENNES ET DES CITOYENS À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR LE MINISTÈRE

INDICATEUR 8.1-1

Taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
90 % chaque année	Aucun résultat	91 % (Aide financière aux études)

Le taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère n'a pas été mesuré au cours de l'année 2010-2011. Néanmoins, dans le contexte des travaux en vue de l'amélioration des services aux citoyennes et aux citoyens qui ont débuté au cours de l'été 2011, le Ministère envisage de se doter d'un plan de sondage qui lui permettra de présenter un résultat pour cet indicateur dans un prochain rapport annuel de gestion.

INDICATEUR 8.1-2

Implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard, en particulier, des demandes de renseignements et des plaintes[1]

Implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard des plaintes[2]

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Implantation d'un nouveau processus de traitement des plaintes soutenu par un outil de suivi, d'ici 2013	Implantation de la solution élaborée dans l'étude d'opportunité pour le 31 mars 2011	Adaptation de l'étude d'opportunité et dépôt d'une demande du MSG pour approbation	Étude d'opportunité déposée

1. Cet indicateur a été modifié pour en préciser la portée et tenir compte des changements d'orientation.
2. Il s'agit de l'indicateur de substitution utilisé pour cet objectif.

Comme cela était prévu dans la Directive de gestion des ressources informationnelles, le Ministère a déposé, en décembre 2010, dans sa version préliminaire, un dossier en vue d'obtenir les commentaires du ministère des Services gouvernementaux (MSG). À la suite de changements d'orientation en février 2011, la solution proposée et l'échéancier des travaux ont été revus.

OBJECTIF 8.2

SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SERVICES EN LIGNE DU MINISTÈRE

INDICATEUR 8.2-2

Adoption d'un projet d'offre de services Web améliorée

CIBLES	RÉSULTATS	
Pluriannuelles	2010-2011	2009-2010
Consolider l'environnement Web ministériel et réorganiser les contenus en fonction des clientèles chaque année	48 nouvelles sections Web ont été créées. De ce nombre, 21 ont été intégrées en langue anglaise	Plus de 40 nouvelles sections Web créées. De ce nombre, 15 ont été intégrées en langue anglaise
Réorganiser les publications ministérielles dans l'ensemble de l'environnement Web chaque année	4 328 publications déposées dans l'environnement Web du Ministère	Tous les nouveaux documents du Ministère ont été déposés sur le site Web, ce qui représente plus de 400 documents

Le Ministère poursuit ses efforts pour améliorer son environnement Web afin de le rendre plus performant et moderne et mieux adapté aux besoins de ses clientèles. Par ailleurs, certaines améliorations ont été effectuées en 2010-2011, dont les suivantes :

- les efforts d'intégration du contenu ministériel en langue anglaise se sont poursuivis sur le site Web du Ministère. La phase I, concernant la mise en ligne et l'organisation des contenus existants en anglais, a été achevée et la phase II, portant sur l'ajout de contenus, est présentement en cours;
- de nouvelles sections du site Web du Ministère ont été créées et des travaux de bonification du contenu déjà en ligne ont été réalisés. Le Ministère s'est assuré de respecter les standards du gouvernement du Québec concernant les ressources

informationnelles, standards adoptés par le Conseil du trésor sur les pratiques recommandées facultatives, et le Cadre commun d'interopérabilité adoptés par le ministère des Services gouvernementaux.

OBJECTIF 8.3

AMÉLIORER LES MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTES, NOTAMMENT EN POURSUIVANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS, EN ACCROISSANT LA PORTÉE DE CES ÉVALUATIONS ET EN FACILITANT L'UTILISATION RAPIDE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 8.3-1

Nombre d'évaluations de programmes réalisées

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
16, d'ici 2013	4	6	4

En conformité avec la politique relative à l'évaluation de programmes, un plan triennal d'évaluation a été approuvé et mis à jour en début d'année financière. La réalisation des activités d'évaluation liées à l'objectif visé suit son cours normal. En plus des évaluations réalisées pendant l'année, le Ministère a conçu un outil pour l'évaluation de petits programmes. Cet outil sera en expérimentation pendant l'année 2011-2012.

Les évaluations de programmes réalisées par le Ministère en 2010-2011 sont publiées et accessibles sur son site Web.

INDICATEUR 8.3-2

Nombre de recommandations mises en œuvre

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
80,0 %, d'ici 2013	78,6 %	81,0 %

Le résultat obtenu quant au pourcentage de recommandations mises en œuvre est un indice qui appuie l'importance des évaluations et des recommandations qui en découlent au regard des efforts liés à l'amélioration des programmes.

En 2008-2009, le Ministère a transmis 7 rapports d'évaluation aux gestionnaires visés. De ces rapports découlaient 42 recommandations : 34 ont été réalisées pendant l'année 2009-2010 et 2 en 2010-2011, ce qui porte le total à 36. Le taux de recommandations réalisées au regard des rapports transmis en 2008-2009 s'établit donc à 85,7 % (36/42).

En 2009-2010, le Ministère a transmis 4 rapports d'évaluation aux gestionnaires visés, rapports dans lesquels avaient été formulées 28 recommandations. Pendant l'année 2010-2011, 19 d'entre elles ont été réalisées, pour un taux de 67,9 % (19/28).

Les résultats combinés des 2 années observées permettent de constater que 55 recommandations ont été réalisées sur un total de 70 recommandations formulées, soit un taux de 78,6 %.

Axe d'intervention 2 : Le personnel et les outils de travail

OBJECTIF 8.4

ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES QUI TIENNE COMPTE DE LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

INDICATEUR 8.4-1

Élaboration d'une politique sur la santé et la qualité de vie au travail

CIBLE	RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2009-2010
Adoption d'une politique, d'un programme ou d'une mesure en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010	Élaboration et adoption de la Politique ministérielle sur la santé et la qualité de vie des personnes au travail

La Politique ministérielle sur la santé et la qualité de vie au travail a été élaborée et adoptée en 2009-2010. Par conséquent, la cible a été atteinte en 2009-2010 pour le volet de l'objectif portant sur la qualité de vie au travail. Les modalités de diffusion et de mise en œuvre de cette politique sont à l'étude.

OBJECTIF 8.5

POURSUIVRE LA MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DU MINISTÈRE

INDICATEUR 8.5-1

Réalisation du projet de préservation du patrimoine informationnel

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Réalisation de la phase II pour le 31 mai 2011	80 % des produits informationnels associés à la phase II livrés au 31 mars 2011	87 % des produits informationnels associés à la phase II livrés	Phase I terminée

Le taux de réalisation des produits informationnels associés à la phase II du projet et livrés est de 87 %, c'est-à-dire qu'il dépasse la cible prévue. Voici les principaux produits informationnels livrés au cours de cette période :

- finalisation de certaines statistiques particulières (ex. : situation linguistique dans le secteur de l'enseignement, statistiques interprovinciales en formation générale (secteur des jeunes), effectif et effectif étudiant en équivalence à temps plein universitaire);
- amélioration des indicateurs de l'éducation, tels que le taux de diplomation par lieu de résidence (nouveau) et par lieu de fréquentation;
- indicateurs de persévérance de réussite et d'abandon par service d'inscription en formation générale des adultes;
- calcul des indices de défavorisation par école et par commission scolaire;

- reconnaissance des acquis en formation professionnelle;
- suivi des élèves du réseau privé non subventionné;
- prévisions de l'effectif étudiant au collégial et en équivalence à temps plein dans les universités du Québec;
- portrait annuel des personnes inscrites en alphabétisation;
- analyse statistique sur l'épreuve ministérielle au collégial;
- suivi des cheminements (ex. : réussite et décrochage) des élèves soumis aux nouvelles règles d'admissions au collégial;
- transition école-travail : cheminement antérieur des diplômés en formation professionnelle et au collégial.

En 2010-2011, la réalisation et l'encadrement du projet Préservation du patrimoine informationnel – Phase II ont nécessité un investissement de 1 654 037 dollars. Ce montant représente 58 % du budget initial de 2 850 000 dollars. De plus, 3 334 jours-personnes ont été jusqu'ici consacrés à ce projet[10].

INDICATEUR 8.5-2

Taux de satisfaction des organismes des réseaux relativement aux systèmes refondus de déclaration de l'effectif et de sanction des études pour l'éducation préscolaire et les ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial

CIBLES		RÉSULTATS	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011	2009-2010
Aucune cible	Aucune cible	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Cet indicateur ne comporte aucun résultat puisque la priorité a été donnée aux activités d'amélioration de la performance du système. Les travaux de stabilisation du système se poursuivront en 2011-2012.

[10] Ces données sont préliminaires.

SECTION 2
Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

2.1 Les renseignements généraux et la documentation

Plusieurs unités administratives ont à répondre à des demandes de renseignements, de publications ministérielles et de recherches documentaires qui leur parviennent de la clientèle du Ministère. Les requêtes sont reçues par téléphone, par courriel ou par courrier ou encore en personne, dans les bureaux du Ministère.

Pour chaque unité administrative visée, les résultats sont présentés ci-après au regard de l'engagement ministériel qui lui a été attribué.

ENGAGEMENT : Fournir un renseignement général, une publication ou le résultat d'une recherche documentaire dans un délai de 10 jours ouvrables.

2.1.1 La Direction des communications

Les demandes de renseignements généraux émanent en majorité de citoyennes et de citoyens et, dans une moindre mesure, de différents acteurs du réseau scolaire québécois, des ministères et des organismes gouvernementaux et d'une clientèle à l'extérieur du Québec. Le tableau suivant indique la provenance et les délais de traitement de ces demandes.

Demandes de renseignements Type et nombre de demandes :	2010-2011	2009-2010
• par téléphone	11 891	22 246
• en personne	106	215
• par la poste	145	278
• par courriel	5 906	5 830
Total	18 048	28 569
Taux de réponse : • dans un délai de 10 jours ouvrables	100 %	100 %

La cible de 100 % des réponses aux demandes de renseignements généraux à l'intérieur du délai de 10 jours prescrit par la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été atteinte. Par ailleurs, la Direction des communications a revu quelques sections de son site Web pour aider les citoyennes et les citoyens à mieux trouver l'information. Des modifications ont été notamment apportées à la section « Nous joindre » et un ajout a été effectué sur la page d'accueil de la section « Renseignements les plus demandés ». Les efforts déployés pour améliorer le site Web semblent avoir porté leurs fruits puisqu'une baisse de 37 % des demandes de renseignements généraux a été enregistrée en 2010-2011 comparativement à l'exercice 2009-2010.

Demandes de publications et de recherches documentaires Type et nombre de demandes :	2010-2011	2009-2010
• par téléphone	371	506
• en personne	2 938	1 838
• par la poste	47	37
• par courriel	577	503
Total	3 933	2 884
Taux de réponse : • dans un délai de 10 jours ouvrables	100 %	100 %

Quant aux demandes adressées au Centre de documentation, elles ont augmenté de 36 % par rapport à l'exercice financier précédent. Malgré l'accroissement du nombre de demandes, la cible de 100 % des demandes ayant obtenu une réponse dans le délai de 10 jours prescrit par la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été atteinte. À noter que le Centre de documentation du Ministère répond tant aux demandes de la clientèle externe qu'à celles de son propre personnel.

2.1.2 La Direction de l'enseignement privé (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)

Du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, la Direction de l'enseignement privé (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire) a répondu à 931 demandes d'information concernant l'enseignement privé. Elles ont principalement été reçues par téléphone et portaient notamment sur la procédure à suivre pour obtenir un permis du Ministère en vue de tenir un établissement d'enseignement privé, sur la reconnaissance d'une école privée ou sur le cadre légal et réglementaire applicable à un établissement d'enseignement privé. La Direction assure en outre le suivi aux demandes du public relativement aux dossiers scolaires récupérés par le Ministère lorsqu'un établissement cesse ses activités.

Le nombre de demandes a légèrement augmenté au cours de l'année 2010-2011. Le site Web de la Direction offre plusieurs renseignements pour lesquels les citoyens s'adressaient auparavant à cette dernière. La consultation du site Web se révèle donc un complément important des demandes adressées au Ministère.

Demandes de renseignements Nombre de demandes :	2010-2011 931	2009-2010 887
Taux de réponse : • dans un délai de 10 jours ouvrables	100 %	100 %

2.1.3 La Direction de l'enseignement privé – collégial

La Direction de l'enseignement privé – collégial répond à des demandes de services sur divers sujets, dont les conditions d'admission, la qualité de la formation et des ressources, la reconnaissance des acquis, la révision de notes, la sanction des études, la résiliation de contrats de services éducatifs, les demandes de remboursement, la fermeture et l'ouverture d'établissements. De plus, la Direction assure le suivi auprès du public des dossiers scolaires récupérés par le Ministère au moment de la cessation des activités d'un établissement d'enseignement privé collégial.

Demandes de renseignements	2010-2011	2009-2010
Nombre de demandes :	**367**	**458**
Taux de réponse :		
• dans un délai de 10 jours ouvrables	100 %	97 %

En 2010-2011, la Direction a traité 367 demandes de services reçues par courrier, par courriel ou par téléphone. À noter que le nombre de demandes traitées pour cette période a diminué de 20 % par rapport à celui de l'année précédente. Environ 60 % des demandes concernaient le suivi des dossiers scolaires récupérés à la suite de la fermeture d'un collège, la validation de diplômes et la procédure pour l'ouverture d'un établissement.

2.1.4 La Direction des affaires étudiantes universitaires et collégiales

La Direction des affaires étudiantes universitaires et collégiales assure le traitement des demandes de renseignements concernant l'enseignement supérieur. En 2010-2011, cette direction a traité 1 787 demandes, reçues par courrier, par courriel ou par téléphone.

Demandes de renseignements	2010-2011	2009-2010
Nombre de demandes :	**1 787**	**1 338**
Taux de réponse :		
• dans un délai de 10 jours ouvrables	97,7 %	94,0 %

Globalement, le nombre de demandes de renseignements traitées en 2010-2011 a augmenté de 33 % par rapport à celui de l'année 2009-2010. Cette hausse peut s'expliquer par l'accroissement de la clientèle dans le réseau d'enseignement collégial.

Les sujets les plus fréquents concernent le statut de résident du Québec (24,1 %, soit une hausse de 10,8 % par rapport à l'an dernier), la gestion des dossiers scolaires qui englobe l'épreuve uniforme, la sanction des études, les équivalences, les révisions de notes et les critères de réadmission (6,7 %) et la reconnaissance des acquis (3,0 %). Des 1 787 demandes, 204 (11,4 %) étaient de personnes qui souhaitaient obtenir de l'information générale sur différents sujets relatifs à l'enseignement supérieur.

Cette année, il y a eu amélioration concernant les délais de traitement par rapport à ceux de l'an dernier, et ce, malgré une hausse de 33,0 % du nombre de demandes. Les retards s'accumulent en partie durant des périodes de pointe (par exemple à la rentrée scolaire), mais, la plupart du temps, lorsque les délais de traitement ne sont pas respectés, les causes sont externes à la Direction (par exemple, difficulté à joindre la personne visée pour obtenir plus ample information ou nombreuses démarches de vérification auprès des établissements d'enseignement).

2.1.5 La Direction du soutien aux établissements

La Direction du soutien aux établissements assure le traitement des demandes de renseignements concernant plus particulièrement la sanction des études collégiales. Selon la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, l'objectif est de fournir un renseignement général, une publication ou le résultat d'une recherche documentaire dans un délai de 10 jours ouvrables.

Demandes de renseignements	2010-2011	2009-2010
Nombre de demandes :	**1 506**	**2 015**
Taux de réponse :		
• dans un délai de 10 jours ouvrables	99,9 %	100 %

Seulement 2 des 1 506 demandes reçues en 2010-2011 n'ont pas été traitées dans les délais prévus. À remarquer qu'il y a eu une baisse de 25,3 % du volume de demandes par rapport à l'année précédente.

2.2 Les services d'aide financière aux études

ENGAGEMENT : Répondre à une demande d'aide financière aux études dans un délai de 20 jours ouvrables[11].

L'Aide financière aux études donne des services directs à la population et assure la gestion et la planification du Programme de prêts et bourses, son programme principal, auquel se greffent des programmes complémentaires dont l'objet est de répondre à des besoins particuliers.

Le pourcentage de demandes traitées à l'intérieur d'un délai de 4 semaines, qui constitue l'engagement du Ministère dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, a été de 89,9 % cette année comparativement à 92,8 % en 2009-2010. Une diminution de 2,9 points de pourcentage du nombre de demandes traitées en moins de 4 semaines s'est fait sentir, ainsi qu'une augmentation du nombre de demandes (6 965 de plus que l'année précédente, toutes années confondues), qui est passé de 170 832 à 177 797.

La chute du nombre de demandes traitées dans les délais s'explique, en partie, par une diminution du nombre de demandes traitées en analyse automatique (1,7 % de moins comparativement à l'an dernier). Le fait qu'il y a plus de demandes d'aide entraîne inévitablement une augmentation du nombre de documents reçus au prétraitement, ce qui se traduit par une plus grande charge de travail des agents au traitement.

En 2010-2011, le délai de 4 semaines a été respecté 7 mois sur 12. Le nombre de demandes a dépassé la capacité systémique de traitement à la rentrée scolaire compte tenu du départ pour un retour aux études des étudiants engagés à temps plein pour le traitement des dossiers pour l'été.

Demandes d'aide financière aux études	2010-2011	2009-2010
Nombre de demandes :	**177 797**	**170 832**
Taux de réponse :		
• 90 % traitées dans un délai de 20 jours ouvrables	89,9 %	92,8 %

[11] L'engagement « Répondre à une demande de révision d'aide financière aux études dans un délai de 28 jours ouvrables » sera traité dans la section 2.8.

2.3 L'admissibilité à l'enseignement en anglais

ENGAGEMENT : Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais dans un délai de 10 jours ouvrables.

En ce qui concerne l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, la Charte de la langue française prévoit que, dans certaines situations particulières, des enfants peuvent fréquenter un établissement scolaire public ou privé subventionné de langue anglaise. Une personne désignée par la ministre doit alors vérifier au préalable l'admissibilité des enfants à l'enseignement en anglais et statuer sur ce sujet.

Demandes d'admissibilité	2010-2011	2009-2010
Nombre de demandes complètes :	**11 180**	**10 655**
Taux de réponse :		
• 95 % traitées dans un délai de 10 jours ouvrables	99 %	97 %

2.4 Les preuves d'études secondaires

ENGAGEMENT : Transmettre un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité lorsqu'il s'agit d'un document obtenu :

- **après 1978 : le jour même, si la demande est formulée en personne; dans un délai de 5 jours ouvrables, pour une demande écrite;**
- **en 1978 ou avant : dans un délai de 10 jours ouvrables.**

La Direction de la sanction des études a le mandat premier de sanctionner les études secondaires des élèves du Québec; elle délivre les relevés de notes, les relevés des apprentissages ou de compétences ainsi que les différents diplômes d'études secondaires aux élèves qui répondent aux exigences des régimes pédagogiques de l'enseignement secondaire.

En 2010-2011, le registrariat de la Direction de la sanction des études a traité 20 053 demandes de réimpression de documents officiels de sanction comparativement à 21 522 demandes reçues en 2009-2010 et elle a accueilli 2 446 visiteurs. On observe une amélioration de 13,6 points de pourcentage du taux de réponse aux demandes de documents obtenus après 1978 adressées par courrier au Ministère. Cette performance est due à un engagement soutenu du personnel pour le service aux citoyens, au renforcement du travail en équipe et à un suivi constant du traitement des demandes.

Indicateurs	Cibles	Résultats	
		2010-2011	2009-2010
Demandes de documents obtenus après 1978 :			
▪ taux de réponse aux demandes faites en personne	100 % des réponses rendues le jour même	100 %	100 %
▪ taux de réponse aux demandes formulées par courrier	100 % des demandes traitées dans un délai de 5 jours ouvrables	95,4 %	81,8 %
Demandes de documents obtenus en 1978 ou avant :			
▪ taux de réponse aux demandes de relevés de notes et de diplômes	100 % des demandes traitées dans un délai de 10 jours ouvrables	97,3 %	91,9 %
▪ taux de réponse aux demandes d'autres documents	100 % des demandes traitées dans un délai de 10 jours ouvrables	97,3 %	97,8 %

2.5 Les preuves d'études collégiales

ENGAGEMENT **Traiter :**

- **les demandes de certification d'un document du collégial délivré par le Ministère dans un délai de 10 jours ouvrables;**
- **les demandes de duplicata d'un diplôme du collégial délivré par le Ministère dans un délai de 10 jours ouvrables;**
- **les demandes de confirmation de validité d'un diplôme du collégial délivré par le Ministère, pour autant que le titulaire y consente par écrit, dans un délai de 5 jours ouvrables;**
- **les demandes de copie de bulletin d'études collégiales ou d'attestation d'études collégiales (AEC), lorsque ce document a été délivré par un collège privé qui est fermé et pour autant que le document soit disponible, dans un délai de 10 jours ouvrables.**

La principale activité ministérielle en matière de sanction des études collégiales consiste à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) à l'élève qui respecte l'ensemble des conditions associées au programme suivi. La délivrance du DEC est recommandée par le collège fréquenté par l'élève. Le Ministère accomplit d'autres activités parallèles comme la tenue d'un registre informatisé, la production de duplicatas ou la certification de documents. Pour certains de ces services, des formulaires interactifs sécurisés sont accessibles en ligne.

Services	Cibles	Résultats			
		2010-2011		2009-2010	
		Nombre de demandes	Taux de respect	Nombre de demandes	Taux de respect
Certification de document	Répondre à 100 % des demandes dans un délai de 10 jours ouvrables	1 499	100 %	1 716	99,5 %
Duplicata de diplôme	Répondre à 100 % des demandes dans un délai de 10 jours ouvrables	3 486	99,9 %	3 470	99,5 %
Validation de l'obtention du diplôme	Répondre à 100 % des demandes dans un délai de 5 jours ouvrables	9 287	99,6 %	7 894	100 %
Copie de bulletin ou d'AEC délivrés par un collège privé fermé	Répondre à 100 % des demandes dans un délai de 10 jours ouvrables	115	100 %	112	97,0 %

La cible pour les demandes de certification est atteinte cette année. Le résultat de 99,9 % obtenu pour les demandes de duplicata représente une amélioration de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'année précédente, pour un volume similaire. La légère baisse du résultat obtenu pour les demandes de confirmation ne concerne en fait que 2 lots de demandes qui représentent un total de 38 demandes traitées avec retard, ce qui est peu compte tenu du volume de 9 287 demandes.

2.6 Les autorisations d'enseigner

ENGAGEMENT : Répondre à une autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.

La Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire a la responsabilité de délivrer les autorisations d'enseigner (autorisation provisoire d'enseigner, permis d'enseigner, licence d'enseignement en formation professionnelle et brevet d'enseignement) aux personnes qui y ont droit, et ce, en vertu du Règlement sur les autorisations d'enseigner et des dispositions prévues dans la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires.

Sur 2 848 demandes de permis d'enseigner et de brevet d'enseignement, 2 763 ont été traitées cette année dans un délai de 60 jours ouvrables ou moins, ce qui représente un taux de 97 %. À remarquer que, lorsque la vérification de la déclaration des antécédents judiciaires révèle bel et bien des antécédents, cela peut entraîner des délais. Ainsi, pour les personnes qui n'ont pas eu de réponse dans un délai de 60 jours ouvrables, certaines présentaient des antécédents judiciaires qu'il fallait vérifier.

La comparaison avec l'année financière précédente montre une amélioration concernant le traitement des demandes, en conformité avec l'engagement de la Direction dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Demandes d'autorisation d'enseigner	2010-2011	2009-2010
Nombre de demandes :	**2 848**	**3 105**
Taux de réponse :		
• dans un délai de 60 jours ouvrables ou moins	97,0 %	96,3 %

2.7 L'aide financière en matière de loisir et de sport

ENGAGEMENT : Répondre à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien aux organismes de loisir ou du domaine du sport dans un délai de 45 jours ouvrables.

Le soutien financier s'adresse aux organismes nationaux de loisir, aux centres communautaires de loisirs, aux camps de vacances, aux unités régionales de loisir et de sport de même qu'aux personnes handicapées. Il est accordé à des organismes locaux et régionaux de loisir et à des camps de vacances.

Du côté du sport, le soutien financier profite aux athlètes, aux entraîneures et aux entraîneurs, aux organismes unisports, comme les fédérations sportives québécoises, aux organismes multisports, comme Sports-Québec et le Réseau du sport étudiant du Québec, ainsi qu'aux organisateurs d'événements sportifs. Les résultats se sont améliorés (85 % en 2009-2010 et 91 % en 2010-2011). Le délai de traitement dans le cas du Programme de soutien aux événements sportifs a été amélioré cette année puisque le délai d'approbation a été un peu plus court.

En matière de loisir, le montant global accordé par le Ministère aux cinq programmes d'assistance financière est de 18 870 920 dollars. Par l'entremise de ce financement, les 201 organismes rendent de nombreux services en matière de loisir à leurs membres et à la population en général. Ces organismes sont répartis dans les programmes suivants :

- le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir;
- le Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir;
- le Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances;
- le Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport;
- le Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.

Services	Délais prévus	Résultats			
		2010-2011		2009-2010	
		Nombre de demandes	Taux de respect	Nombre de demandes	Taux de respect
Répondre à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport	45 jours ouvrables	800	91 %	832[1]	85 %[1]
Répondre à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien aux organismes de loisir	45 jours ouvrables	201	49 %	205	47,8 %

1. Ces données ont été actualisées.

2.8 Le traitement des plaintes

ENGAGEMENT : Traiter les plaintes à l'égard des différents services rendus par le Ministère dans un délai de 28 jours civils ou moins.

La Direction de l'accès à l'information et des plaintes a enregistré 1 958 communications (appels téléphoniques, courriels, lettres, télécopies), dont 574 plaintes. Un peu plus de la moitié d'entre elles (296 sur 574, soit 51,6 %) concernait les services offerts par les réseaux d'enseignement. Elles ont alors été acheminées vers les secteurs du Ministère responsables des services offerts. Un peu moins de la moitié de ces plaintes portaient sur l'Aide financière aux études (247 sur 574, soit 43 %).

Parmi les 31 plaintes liées aux services offerts à la population par le Ministère, 24 ont été traitées dans un délai de 28 jours civils et moins, ce qui représente 77 % des cas. À noter que ces résultats se rapportent uniquement aux plaintes adressées à la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Indicateur	Cible	Résultats	
		2010-2011	2009-2010
Taux de réponse aux plaintes à l'égard des différents services rendus par le Ministère à la population	100 % des plaintes traitées dans un délai de 28 jours civils ou moins	77 % (31 plaintes)	92 %[1] (65 plaintes)

1. Ces données ont été actualisées.

L'exercice des recours concernant l'aide financière aux études

La Loi sur l'aide financière aux études permet la présentation d'une demande de révision ou d'une demande de dérogation. Ces demandes, ainsi que les plaintes concernant précisément l'Aide financière aux études, sont étudiées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Indicateur	Cibles	Résultats			
		2010-2011		2009-2010	
		Nombre de demandes	Taux de respect	Nombre de demandes	Taux de respect
Pourcentage de recours traités dans le délai prévu	Traiter 100 % des dossiers complets de demandes de révision provenant de la clientèle dans un délai de 28 jours civils	1 050	38 %	754	25 %
	Traiter 100 % des plaintes et des requêtes dans un délai de 28 jours civils	247	75,3 %	Aucun résultat	Aucun résultat
	Traiter 100 % des dossiers complets de demandes de dérogation reçues au cours de la période établie et présentées à la réunion prévue du Comité d'examen des demandes dérogatoires	903	100 %	933	84 %

Quant aux demandes de révision, le nombre de dossiers a augmenté de façon significative au cours de la dernière année, où il est passé de 754 en 2009-2010 à 1 050 en 2010-2011. Le retard accumulé l'année dernière et le délai de 28 jours, calculé en jours civils, expliquent pourquoi la Direction de l'accès à l'information et des plaintes n'a pas atteint son objectif.

Jusqu'en 2009-2010, le Bureau des plaintes et des droits de recours traitait à la fois des plaintes et des requêtes de citoyens à l'égard de l'Aide financière aux études. En 2010-2011, les plaintes ont été transférées pour traitement, lorsqu'il s'agissait d'une première instance, à l'Aide financière aux études directement; pour sa part, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes a traité les plaintes de deuxième instance.

En ce qui concerne les demandes dérogatoires analysées dans le délai fixé, le nombre de dossiers complets, donc qui n'ont pas nécessité une demande de renseignements, a légèrement diminué au regard de l'année dernière : il s'est établi à 903 en 2010-2011, alors qu'il était de 933 en 2009-2010.

SECTION 3
L'utilisation des ressources

3.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 2011, l'effectif total autorisé au Ministère, y compris celui des organismes budgétaires relevant de la ministre, s'établissait à 1 334 « équivalents temps complet » (ETC). Par rapport au 31 mars 2010, la diminution de l'effectif autorisé résulte de l'abolition de 55 ETC associés directement aux départs à la retraite et de la variation due à des réajustements pour les années antérieures et des transferts d'ETC vers d'autres ministères et organismes.

Effectif total autorisé en ETC au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au 31 mars 2011

Secteurs	Effectif régulier	Effectif occasionnel	Effectif total
Ministère			
Direction du Ministère	87	2	89
Secteur des services à la communauté anglophone, des affaires autochtones et du Plan Nord	33	-	33
Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	123	17,5	140,5
Secteur des réseaux	108	21,5	129,5
Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	105	5	110
Secteur de l'enseignement supérieur	114	33	147
Direction générale des régions	121	11	132
Secteur de l'administration	218	4	222
Secrétariat au loisir et au sport	57	2	59
Secteur de l'aide financière aux études	160	4	164
Secteur des politiques, de la recherche et des statistiques	54	-	54
Total	**1 180**	**100**	**1280**

Les départs à la retraite

L'année financière 2010-2011 a été marquée par plusieurs départs à la retraite. En effet, 105 employés réguliers ont quitté leur emploi pour cette raison.

La formation

Pour l'année civile 2010, le Ministère a consacré 718 540 dollars à la formation de son personnel, ce qui représente 0,84 % de sa masse salariale. Le contexte budgétaire gouvernemental peut expliquer la baisse observée des investissements consacrés au développement. En effet, en réponse au *Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses*, le Ministère s'est donné des orientations en vue de privilégier les activités de développement directement liées à la tâche et ne nécessitant pas de déplacement.

Évolution des dépenses en formation

Année civile	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2008	1,26	2,4	743 $
2009	1,16	2,4	647 $
2010	0,84	1,5	455 $

Lorsqu'on observe le nombre de jours alloués à la formation par catégorie d'emploi, c'est la formation des cadres du Ministère qui a connu la plus importante diminution depuis 2008, passant de 3,6 jours à 1,2 jour de formation.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Année civile	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2008	3,6	2,2	2,5
2009	2,6	2,3	2,4
2010	1,2	1,3	1,8

Afin de pouvoir répondre de manière appropriée aux orientations gouvernementales en matière de réduction des dépenses, et ce, tout en atteignant la cible de 1 % et en maintenant un niveau de compétence permettant d'assurer sa prestation de services, le Ministère a vu augmenter, depuis janvier 2011, le nombre de formations conçues et diffusées à l'interne.

L'éthique

L'éthique a pour objet de préserver et de renforcer la confiance des citoyennes et des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la fonction publique. L'acquisition de compétences en ce domaine est donc fondamentale pour les membres du personnel de l'Administration puisque l'éthique apporte un éclairage particulier qui guide la prise de décision et contribue à augmenter la qualité du service offert à la population.

En 2010-2011, des sessions de formation sur mesure ont été offertes au personnel d'une unité administrative, notamment quant à l'utilisation des nouvelles technologies. Aussi, le répondant en éthique a prodigué conseils et avis à 39 reprises aux membres du personnel du Ministère.

3.2 Les ressources budgétaires et financières

Pour l'exercice financier 2010-2011, les dépenses du Ministère s'élèvent à 15 001,3 millions de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 13 275,6 millions (88,5 %), représente des dépenses de transfert consacrées principalement aux réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur. Le Ministère a aussi enregistré des revenus totalisant 149,0 millions et effectué des investissements de 7 millions. Ces données sont présentées plus en détail dans les sections subséquentes.

Les dépenses

Les dépenses du Ministère se répartissent entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant présente les dépenses de 2010-2011 par comparaison avec celles de 2009-2010.

Dépenses du Ministère par programme

Programme	2010-2011[1] (M$)	2009-2010[2] (M$)	Écart (M$)	Variation (%)
01 Administration et consultation	144,2	147,5	(3,3)	(2,3)
02 Formation en tourisme et hôtellerie	23,7	25,1	(1,6)	(5,9)
03 Aide financière aux études	494,4	534,4	(40,0)	(7,5)
04 Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	8 508,1	8 388,3	119,8	1,4
05 Enseignement supérieur	4 767,5	4 648,3	119,2	2,6
06 Développement du loisir et du sport	63,5	64,9	(1,4)	(2,2)
07 Régimes de retraite	1 000,0	844,5	155,5	18,4
Total	**15 001,3**	**14 653,1**	**348,2**	**2,4**

1. Ces données sont préliminaires.
2. Ces données proviennent des comptes publics 2009-2010.

Le programme 04, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, est celui qui a enregistré les dépenses les plus élevées du Ministère en 2010-2011, soit 8 508,1 millions de dollars (56,7 % des dépenses totales). La majeure partie de ces dépenses était liée aux activités éducatives dont le fonctionnement des commissions scolaires retient 7 122,0 millions et 581,2 millions pour son service de la dette. Une somme de 286,4 millions a été consacrée au transport scolaire. À ces sommes se sont ajoutés 462,7 millions pour l'enseignement privé et 55,8 millions pour des organismes partenaires en matière d'éducation.

En 2010-2011, les dépenses en matière d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire ont augmenté de 119,8 millions de dollars par rapport aux dépenses faites en 2009-2010. Cette hausse s'explique principalement par le renouvellement des conventions collectives des enseignants qui comprend les indexations salariales et les clauses dites normatives ainsi que par l'augmentation de la clientèle en formation professionnelle.

Le programme 05, Enseignement supérieur, a retenu 31,8 % des dépenses totales engagées par le Ministère en 2010-2011. Dans les cégeps, 1 571,4 millions de dollars ont été consacrés au fonctionnement et 190,3 millions, au service de la dette. À l'enseignement universitaire, 2 563,3 millions ont été versés pour les activités éducatives et le fonctionnement, tandis que le service de la dette monopolisait 332,4 millions. De plus, 106,3 millions ont été injectés dans l'enseignement privé au collégial et 3,8 millions ont été accordés à des organismes partenaires de l'enseignement supérieur pour le soutien apporté.

Les dépenses de ce programme ont donc augmenté en 2010-2011 de 119,2 millions de dollars par rapport aux dépenses de 2009-2010. Cette fluctuation s'explique principalement par la variation des clientèles et les coûts des ententes salariales.

Au regard du programme 03, Aide financière aux études, des dépenses de 494,4 millions de dollars ont été inscrites en 2010-2011, soit 3,3 % des dépenses totales du Ministère. Par rapport à l'année 2009-2010, les dépenses pour les bourses versées conformément au Programme de prêts et bourses ont augmenté de 52,5 millions de dollars. Elles se situent à 437,5 millions, ce qui représente 88,5 % des dépenses du programme 03. Les dépenses liées aux prêts pour études (provisions pour intérêts et remise de dette) totalisent 15,9 millions. Les autres dépenses se composaient des autres bourses (18,1 millions), des dépenses administratives (18,2 millions) et de la dépense d'amortissement pour le système informatique Contact (4,7 millions).

La diminution de 40,0 millions de dollars des dépenses de l'Aide financière aux études notée par rapport aux dépenses de 2009-2010 est principalement due à la baisse de 99,3 millions des dépenses pour la provision pour créance douteuse et autres provisions.

En 2010-2011, un total de 63,5 millions de dollars a aussi été alloué sous forme de subventions diverses au programme 06, Développement du loisir et du sport. Ces dépenses comprenaient deux volets : la promotion du loisir et de l'action bénévole (36,8 millions) ainsi que la promotion du sport et de la sécurité et de la recherche (26,7 millions). En 2010-2011, les dépenses ont diminué de 1,4 million par rapport aux dépenses réalisées en 2009-2010. Cette baisse s'explique principalement par la contribution du Québec en 2009-2010 de 1,75 million au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Une partie de cette contribution a servi au soutien et au développement des athlètes qui se préparaient à participer à ces jeux.

Les dépenses du programme 01, Administration et consultation, ont constitué 1,0 % des dépenses totales du Ministère en 2010-2011 et se composaient essentiellement de 81,9 millions de dollars pour la rémunération du personnel – excluant celle du personnel de l'Aide financière aux études, unité autonome de services – ainsi que de 62,3 millions pour les dépenses de fonctionnement et de transfert, pour un total de 144,2 millions.

Le programme 07, Régimes de retraite, regroupe les autres dépenses du Ministère, qui se chiffraient à 1 000,0 millions de dollars en 2010-2011, soit 6,7 % des dépenses totales. Cette somme représente la contribution du gouvernement au régime de retraite du personnel des réseaux. La part de l'employeur au régime du personnel enseignant (RRE) s'élève à 127,5 millions de dollars, tandis que 754,5 millions ont été appliqués à celui des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et 117,9 millions, à celui du personnel d'encadrement. L'augmentation de 155,5 millions, soit 18,4 % par rapport à l'année 2009-2010, est attribuable à une nouvelle évaluation actuarielle.

Enfin, le Ministère a accordé en 2010-2011 une subvention de 23,7 millions de dollars à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour de la formation. En 2010-2011, les dépenses ont diminué de 1,6 million par rapport aux dépenses faites en 2009-2010. Cette baisse s'explique principalement par la provision extraordinaire de 1,7 million pour la banque de congés de maladie et de vacances versée en 2009-2010.

Dépenses du Ministère (en millions de dollars)

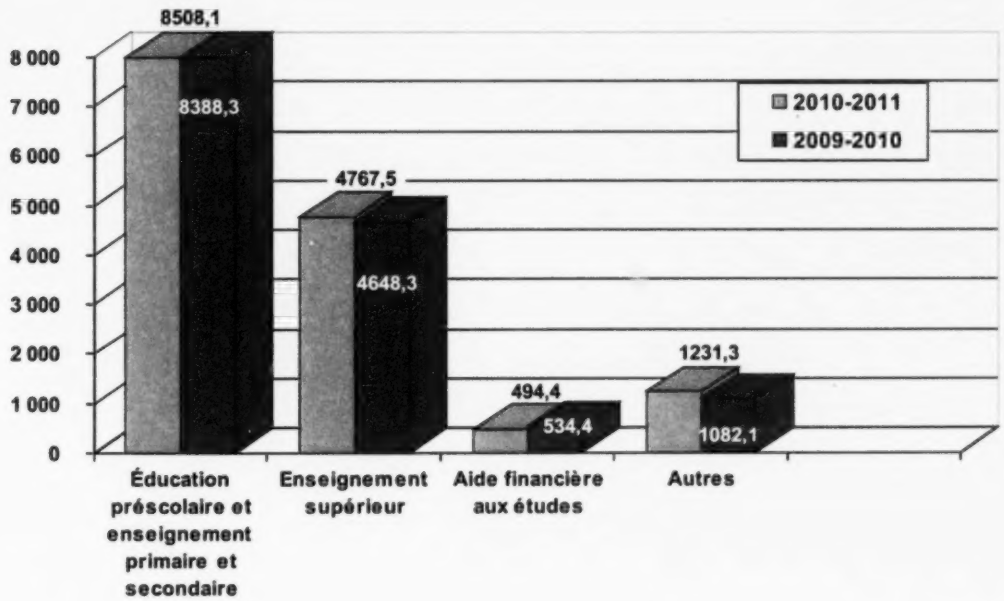

Les revenus

Des revenus de sources diverses sont liés à des ventes de biens et de services, à des intérêts sur des prêts aux étudiants ainsi qu'au recouvrement de bourses versées en trop. Le Ministère a également perçu des revenus de transfert du gouvernement fédéral pour différents programmes de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur.

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus en 2010-2011. Les revenus de sources diverses ont augmenté de 6,7 % par rapport à l'année 2009-2010, soit un montant de 9,3 millions de dollars. Pour les revenus de transfert du gouvernement fédéral, c'est une hausse de 33,3 %, soit un montant de 44,1 millions, principalement attribuable à la nouvelle entente de contribution Canada-Québec pour le Programme d'infrastructure du savoir qui est venue compenser en partie la diminution des bourses d'études du millénaire dans les revenus du Ministère. Les versements du gouvernement du Canada ont augmenté de 56,2 millions pour ce programme, reflétant ainsi la première année complète de réalisation des projets par rapport à l'année 2009-2010 qui avait été consacrée à son implantation.

En 2010-2011, l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes en est à sa deuxième année de mise en œuvre. Le plan d'action de 4 ans (de 2009-2010 à 2012-2013) du Ministère, qui permet d'assurer la mise en œuvre de cette entente et a pour objet d'assurer la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement des langues secondes, en est également à sa deuxième année de mise en œuvre.

Le Québec reçoit 64,9 millions de dollars par année pour soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action qui balise pour le Québec l'utilisation des contributions associées à l'Entente Canada-Québec et définit les résultats attendus, les indicateurs et les cibles servant à la reddition de comptes, dans le respect intégral de la compétence exclusive du Québec en matière d'éducation. Le Ministère a appuyé 80 initiatives et a ainsi utilisé, en 2010-2011, la totalité des contributions de l'Entente Canada-Québec. D'un autre côté, il a puisé à même son budget des montants équivalents ou supérieurs à ces contributions pour réaliser son plan d'action.

De plus, le Ministère a obtenu en 2010-2011 des fonds complémentaires de l'ordre de 2 952 000 dollars qui ont été investis pour soutenir la mise en œuvre de nouveaux centres scolaires et communautaires ainsi que le plan d'aménagement en formation professionnelle et technique et pour élaborer un guide de ressources en arts. Enfin, un montant de 190 000 dollars de fonds complémentaires a soutenu la francophonie hors Québec. Avec ces contributions complémentaires, le total des contributions reçues s'élève à 67,9 millions de dollars. Les encaissements reçus au cours de l'exercice financier 2010-2011 sont indiqués dans le tableau des revenus du Ministère.

Responsable de la gestion de l'Entente Canada-Québec, le Secteur des services à la communauté anglophone, des affaires autochtones et du Plan Nord a réalisé une révision de mi-programme avec l'ensemble des secteurs du Ministère afin de faire une mise à jour du Plan d'action après sa deuxième année de mise en œuvre.

Pour permettre l'harmonisation avec le calendrier scolaire, l'Entente Canada-Québec prévoit une extension de 3 mois : son exercice financier s'étale donc sur 15 mois et prend fin le 30 juin 2011. Un rapport sur les réalisations 2010-2011 sera rédigé à l'automne 2011. Le tableau suivant présente la ventilation des revenus en 2010-2011.

Revenus du Ministère

Programme	2010-2011[1] (M$)	2009-2010[2] (M$)	Écart (M$)	Variation (%)
Vente de biens et de services	**5,7**	**6,6**	**(0,9)**	**(13,6)**
Intérêts (prêts aux étudiants)	**12,0**	**9,9**	**2,1**	**21,2**
Recouvrements	**15,4**	**12,0**	**3,4**	**28,3**
Transfert du gouvernement du Canada (enseignement aux enfants autochtones)[3]	**115,9**	**111,2**	**4,7**	**4,2**
Total des revenus	**149,0**	**139,7**	**9,3**	**6,7**
Comptes à fin déterminée				
▪ Bourses d'études du millénaire	-	0,2	(0,2)	(100,0)
▪ Langue de la minorité et langues secondes	21,0	41,3	(20,3)	(49,2)
▪ Pénitenciers fédéraux	4,9	4,7	0,2	4,3
▪ Formation et partenariat	0,8	7,0	(6,2)	(88,9)
▪ Financement des immobilisations des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'École des Naskapis	30,7	16,3	14,4	88,3
▪ Entente de contribution Canada-Québec pour le Programme d'infrastructure du savoir	119,0	62,8	56,2	89,5
Total des transferts du gouvernement fédéral pour différents programmes	**176,4**	**132,3**	**44,1**	**33,3**
Total	**325,4**	**272,0**	**53,4**	**19,6**

1. Ces données sont préliminaires.
2. Ces données proviennent des comptes publics 2009-2010.
3. Ce transfert s'applique aux nations conventionnées.

Les investissements

Les investissements du Ministère, qui excluent les immobilisations des réseaux, comprennent les coûts associés à l'acquisition de biens pour le bon fonctionnement de ses activités ainsi qu'à la réalisation de projets s'étendant sur plusieurs années. La baisse des investissements notée en 2010-2011 est principalement attribuable au ralentissement des demandes de développement informatique.

Investissements du Ministère

Programme	2010-2011[1] (M$)	2009-2010[2] (M$)	Écart (M$)	Variation (%)
01 Administration et consultation	**5,6**	**7,7**	**(2,1)**	**(27,2)**
▪ Mobilier et équipement	0,5	1,2	(0,7)	(58,3)
▪ Développement informatique	5,1	6,5	(1,4)	(21,5)
03 Aide financière aux études	**1,4**	**0,9**	**0,5**	**55,5**
▪ Mobilier et équipement	0,2	0,1	0,1	0,0
▪ Développement informatique	1,2	0,8	0,4	50,0
Total	**7,0**	**8,6**	**(1,6)**	**(18,6)**

1. Ces données sont préliminaires.
2. Ces données proviennent des comptes publics 2009-2010.

SECTION 4
Les autres résultats

4.1 Les accommodements consentis aux diverses communautés

Le Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire avait pour mandat de proposer une stratégie d'intervention au regard de l'accommodement raisonnable et de la prise en considération de la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique dans le contexte de l'école québécoise. En novembre 2007, ce comité a remis son rapport à la ministre, qui en a accueilli favorablement les recommandations et s'est engagée à les suivre.

En 2010-2011, les principales actions que le Ministère a mises en œuvre afin d'appliquer les recommandations ont été les suivantes :

- l'organisation de sessions de formation sur la gestion de la diversité à l'intention des directions d'école;
- l'animation d'un groupe d'échanges sur la prise en considération de la diversité culturelle en milieu scolaire; ce groupe, composé de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, est chargé notamment de mener des réflexions sur des questions liées aux contraintes excessives dans la démarche de recherche d'accommodement;
- une sensibilisation menée auprès des facultés et des départements d'éducation des universités québécoises pour les inciter à promouvoir l'apprentissage des questions interculturelles dans la formation initiale des enseignantes et des enseignants.

4.2 L'aide financière aux études accordée par dérogation en 2010-2011

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'aide financière aux études, la ministre doit rendre publique l'aide financière accordée par dérogation en vertu de son pouvoir discrétionnaire. En effet, cette loi permet à la ministre de déroger à certaines dispositions afin d'accorder une aide financière à une personne inadmissible aux programmes d'aide financière aux études ou qui, tout en étant admissible, n'aurait pas eu droit à une aide financière suffisante si elle estime que, sans cette aide, la poursuite de ses études serait compromise. Avant d'exercer son pouvoir discrétionnaire, la ministre doit obtenir l'avis du Comité d'examen des demandes dérogatoires. Ce dernier, institué en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, a pour mandat d'analyser les demandes dérogatoires qui lui sont soumises et de conseiller la ministre dans sa prise de décision. L'aide financière accordée en 2010-2011 par l'entremise de la dérogation totalise 1 835 875 dollars, soit 1 234 236 dollars pour les demandes relatives à l'inadmissibilité aux programmes d'aide financière et 601 639 dollars pour les situations particulières.

Le tableau ci-dessous illustre les données relatives à l'aide financière accordée par dérogation en 2010-2011.

Demandes dérogatoires analysées du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

Sujet de la requête	Requêtes analysées	Requêtes accordées
Inadmissibilité aux programmes	292	204
Situation particulière	611	320
Total	**903**	**524**

Source : MELS, système d'information *CONTACT*, printemps 2011.

4.3 Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

En 2010-2011, le Comité d'examen a reçu 122 demandes concernant 151 enfants. Il a également traité 9 demandes reçues au cours de l'année 2009-2010 pour autant d'enfants, et ce, pour un total de 131 demandes relatives à 160 enfants. À la fin de l'année, quelques demandes étaient toujours en attente de traitement et certaines avaient fait l'objet d'un désistement. Le Comité d'examen a transmis 121 recommandations à la ministre : 53 positives et 68 négatives.

À la lumière des faits propres à chaque cas, les situations suivantes ont été considérées comme des situations graves d'ordre familial ou humanitaire justifiant l'admissibilité de l'enfant à l'enseignement en anglais :

- 20 enfants très avancés dans leurs études;
- 12 enfants dont l'organisation familiale présente des caractéristiques exceptionnelles;
- 21 enfants qui éprouvent de graves problèmes de santé ou des traumatismes émotionnels.

SECTION 5
Les autres exigences législatives et gouvernementales

5.1 L'accès à l'égalité à l'emploi

Le Programme d'accès à l'égalité pour les groupes cibles et le Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées

Les renseignements généraux

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et a adopté des mesures pour favoriser l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles.

Selon les termes de la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion des ministères et des organismes doit rendre compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs gouvernementaux, au Programme d'accès à l'égalité pour les groupes cibles et au Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées.

Les données globales

Embauche totale au cours de la période 2010-2011[1]

	Réguliers[3]	Occasionnels[4]	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées[2]	40	560	113	9
Pourcentage (%)	5,54	77,56	15,56	1,24

1. La période de référence pour ces données est du 1er avril 2010 au 26 février 2011.
2. Les données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor.
3. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les cas de recrutement.
4. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques. Par contre, elles excluent les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux qui sont déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Le nombre total d'employés réguliers en place au 31 mars 2011 est de 1 129 personnes.

Les membres de communautés culturelles, les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées

L'objectif d'embauche consiste à atteindre un taux annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont membres des communautés culturelles ou qui sont anglophones, autochtones ou handicapés, et ce, pour hausser la représentativité de ces groupes dans la fonction publique.

Taux d'embauche des groupes cibles en 2010-2011

Statuts d'emploi	Embauche totale 2010-2011	Nombre de membres des groupes cibles 2010-2011					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi[1]
Réguliers	40	7	0	1	3	11	27,5
Occasionnels	560	29	13	0	2	44	7,9
Étudiants	113	14	0	0	0	14	12,4
Stagiaires	9	1	0	0	0	1	11,1
Total	**722**	**51**	**13**	**1**	**5**	**70**	
Taux d'embauche par groupe cible[2]		7,1 %	1,8 %	0,1 %	0,7 %	9,7 %	

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2010-2011 dans le statut d'emploi.
2. Le taux d'embauche par groupe cible se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe cible par rapport à l'embauche totale en 2010-2011.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Années	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2010-2011	27,5 %	7,9 %	12,4 %	11,1 %
2009-2010	23,1 %	9,0 %	22,2 %	14,3 %
2008-2009	25,0 %	10,1 %	34,8 %	14,3 %

Les cibles gouvernementales de représentativité au regard de l'effectif régulier sont de 9,0 % pour les membres de communautés culturelles et de 2,0 % pour les personnes handicapées.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	2011		2010		2009	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	61	5,4 %	61	5,4 %	58	4,7 %
Autochtones	6	0,5 %	4	0,4 %	4	0,3 %
Anglophones	22	1,9 %	24	2,1 %	24	2,0 %
Personnes handicapées	22	1,9 %	20	1,8 %	22	1,8 %

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2011

Groupes cibles	Personnel												Total	
	Encadrement		Professionnels[1]		Techniciens		Agents de bureau		Agents de la paix		Ouvriers			
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Communautés culturelles	1	1	43	6,8	7	3,3	10	5	Sans objet	Sans objet	0	0.0	61	5,4
Autochtones	0	0,0	5	0,8	1	0,5	0	0,0	Sans objet	Sans objet	0	0.0	6	0,5
Anglophones	1	1	16	2,5	4	1,9	1	0,5	Sans objet	Sans objet	0	0.0	22	1,9
Personnes handicapées	0	0,0	5	0,8	7	3,3	10	5	Sans objet	Sans objet	0	0.0	22	1,9

1. Cela comprend les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Les femmes

Taux d'embauche des femmes en 2010-2011

	Statuts d'emploi				
	Régulières	Occasionnelles	Étudiantes	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	28	407	78	7	**520**
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2009-2010	70 %	72,7 %	69 %	77,8 %	**72 %**

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2011

	Personnel						
	Encadrement	Professionnels[1]	Techniciens	Agents de bureau	Agents de la paix	Ouvriers	Total
Nombre total d'employés réguliers	91	628	210	197	Sans objet	3	**1 129**
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	48	337	156	181	Sans objet	0	**722**
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	52,7 %	53,7 %	74,3 %	91,9 %	Sans objet	0,0 %	**63,9 %**

1. Cela comprend les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

5.2 Le développement durable et les changements climatiques

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. À cet égard, le Ministère a rendu public en avril 2009 son plan d'action de développement durable : *S'éduquer à la beauté du monde 2008-2012*. Celui-ci répond aux trois orientations obligatoires de la Stratégie gouvernementale de développement durable :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- produire et consommer de façon responsable;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Ce plan d'action porte sur l'atteinte de 6 des 29 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Les résultats obtenus en 2010-2011 au regard de ces objectifs sont présentés ci-après :

- « Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre »;
- « Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement »;
- « Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux »;
- « Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux »;
- « Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale »;
- « Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population ».

Les résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2008-2012

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE.

OBJECTIF MINISTÉRIEL

Mettre en œuvre une stratégie de communication visant à sensibiliser et à former le personnel du Ministère à la démarche de développement durable et à son plan d'action.

Action 1 **Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel du Ministère.**

Geste **Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication.**

Indicateur	Cible	Suivi
Date de publication	Automne 2009	Atteinte

Résultats Le plan de communication adopté en 2009 a été mis à jour pour la période 2010-2011. Une section intranet consacrée au développement durable a été mise en ligne pour sensibiliser les employés du Ministère et leur fournir des outils.

Indicateur	Cible	Suivi
Faire la promotion du Jour de la Terre, de la Journée nationale du sport et de l'activité physique et des autres journées thématiques concernant le développement durable	5 activités de promotion au moins par an d'ici mars 2013	En cours

Résultats Dix activités de sensibilisation ont été réalisées au cours de l'année, dont le Jour de la Terre, le Défi climat, la Semaine des transports collectifs et actifs ainsi que la Semaine québécoise de réduction des déchets.

Indicateur	Cibles	Suivi
Faire connaître suffisamment la démarche de développement durable aux employés réguliers afin qu'ils la prennent en compte dans leurs activités courantes	80 % du personnel sensibilisé à la démarche gouvernementale, d'ici 2011	Atteinte
	50 % du personnel ciblé formé, d'ici mars 2013	En cours

Résultats

- Au total, 44 sessions de sensibilisation à la démarche de développement durable, d'une durée d'une heure et demie chacune, ont été offertes. La cible ministérielle a été atteinte avec plus de 80 % du personnel qui a été sensibilisé, entre autres, par ces sessions, en plus de l'information sur le développement durable de la section intranet.

- Deux projets pilotes ont permis à sept gestionnaires de développer leurs compétences pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans leurs pratiques quotidiennes. Des outils sont en cours d'élaboration pour donner les formations au personnel ciblé en 2011-2012.

Indicateur	Cible	Suivi
Donner une session d'introduction sur les concepts et principes de développement durable à tous les nouveaux employés qui entrent au service du Ministère	Deux sessions par année, d'ici mars 2013	En cours

Résultats Deux ateliers destinés aux nouveaux employés et portant sur les principes de développement durable ainsi que sur la démarche gouvernementale ont été organisés par la Direction des ressources humaines.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT.

OBJECTIF MINISTÉRIEL
Maintenir à jour des pratiques et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 3 **Soutenir les programmes et le développement d'outils pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.**

Geste **Faire la promotion des politiques ou des mesures sur la santé, la qualité de vie au travail, la sécurité et l'intégrité des personnes.**

Indicateur	Cible	Suivi
Nombre d'activités de promotion de l'activité physique et de la santé	Faire au moins cinq activités de promotion par année, d'ici 2013	En cours

Résultats En ce qui concerne la promotion de la santé, plusieurs activités ont été réalisées :

- 8 campagnes de sensibilisation;
- 12 activités de promotion des programmes de santé;
- 1 conférence sur le thème de la santé.

En 2010-2011, 175 demandes de remboursement des frais d'activités physiques ont été traitées.

Indicateur	Cible	Suivi
Gestion du Programme d'aide aux employés (PAE)	Faire une campagne de promotion chaque automne	En cours

Résultats La cible a été dépassée pour l'année 2010-2011 :

- 4 manchettes diffusées dans l'intranet concernaient le Programme d'aide aux employés;
- 3 conférences ont été organisées pour 267 participants.

Indicateur	Cible	Suivi
Information concernant la Commission de la santé et de la sécurité du travail et les mesures d'urgence remise aux nouveaux employés de toutes les directions	Information reçue par 100 % des nouveaux employés	En cours

Résultats
- Tous les nouveaux employés ont reçu une pochette d'accueil contenant de l'information sur les mesures d'urgence dans les édifices.

Geste **Poursuivre la mise en place de la politique-cadre *Pour un virage en santé à l'école* dans tous les établissements scolaires et la mise en œuvre du cadre de référence *Pour un virage en santé* à l'enseignement supérieur.**

Indicateur	Cibles		Suivi
Pourcentage d'écoles qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	Saine alimentation	96 % des écoles, d'ici 2013	En cours
	Mode de vie physiquement actif	84 % des écoles, d'ici 2013	
	Éducation, promotion et communication	86 % des écoles, d'ici 2013	
	Partenariats avec la communauté	95 % des écoles, d'ici 2013	

Résultats Voir les résultats présentés concernant l'indicateur 4.1-1.

Geste **Soutenir la mise en œuvre du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école.***

Indicateur	Cible	Suivi
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence	100 % des écoles primaires et secondaires, d'ici 2013	En cours

Résultats Voir les résultats présentés concernant l'indicateur 4.1-2.

Geste **Actualiser le *Guide pour assurer les services de santé et de bien-être aux étudiantes et aux étudiants des cégeps* afin de favoriser la conclusion d'ententes locales entre les cégeps et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des cégeps.**

Indicateur	Cible	Suivi
Élaboration d'un nouveau guide pour augmenter le nombre de protocoles d'entente intervenus entre les collèges et les centres de santé et de services sociaux (CSSS)	Dépôt du guide, d'ici 2013	Atteinte

Résultats L'actualisation du guide s'est traduite par l'élaboration d'un nouveau cadre de référence pour soutenir la collaboration entre les cégeps et les CSSS. La publication a été diffusée en novembre 2010 dans l'ensemble des cégeps et des universités ainsi qu'auprès des CSSS. Le cadre de référence est aussi consultable en ligne[12].

[12] http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Ens_Sup/Affaires_universitaires_collegiales/CadreRef_SoutenirCollabCSS_CollegesPublics.pdf.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

OBJECTIF MINISTÉRIEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par la promotion de normes à appliquer dans tous les secteurs d'activité du Ministère.

Action 4 **Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.**

Geste **Poursuivre la mise en place des mesures d'efficacité énergétique dans les réseaux de l'éducation et produire annuellement un bilan énergétique et un bilan des émissions des gaz à effet de serre (GES).**

Indicateurs	Cibles	Suivi
Taux de diminution de la consommation énergétique des commissions scolaires	Diminution de 10 %, d'ici 2010 (commissions scolaires)	En cours
Taux de diminution de la consommation énergétique dans les réseaux de l'enseignement supérieur	Diminution de 14 %, d'ici 2010 (enseignement supérieur)	En cours

Résultats

- Un rapport sur les résultats de 2009-2010[13] a été publié en mai 2011 pour les 69 commissions scolaires. Il est consultable sur le site Web du Ministère[14]. Les résultats de 2008-2009 ont été publiés en juin 2010[15].

- Un rapport sur les résultats de 2009-2010 sera publié en 2011. Le bilan de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans les cégeps et les universités au Québec pour l'année 2008-2009 a été publié en 2010. Il est consultable sur le site Web du Ministère[16]. Un rapport de recherche a été publié en 2008 concernant les cibles de réduction des GES pour les cégeps et les universités[17].

Indicateur	Cible	Suivi
Adoption d'un cadre de gestion environnementale	Adoption, d'ici mars 2011	Atteinte

Résultats Le Cadre de gestion environnementale 2011-2015 a été adopté en mars 2011. Il sera mis en œuvre à l'aide du Plan de gestion environnementale 2011-2013 comportant 14 gestes et un plan de promotion. La section intranet consacrée au développement durable sert de base pour la diffusion et la promotion des bonnes pratiques et des outils qui seront mis au point en rapport avec l'écoresponsabilité au Ministère.

[13] Les résultats pour ce geste sont diffusés deux ans après la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.
[14] Voir le site Web suivant : http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfe/Publications/index.html.
[15] Voir le site Web suivant : http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfe/Publications/index.html.
[16] Voir le site Web suivant : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=95.
[17] Voir le site Web suivant : http://www.mels.gouv.qc.ca./sections/publications/publications/Ens_Sup/Financement_equipement/Equipement/08-00151.pdf.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18

INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX.

OBJECTIF MINISTÉRIEL

Mobiliser nos partenaires afin de contribuer à définir la vision du développement durable avec tous les acteurs de façon concertée.

Action 5 **Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial[18].**

Geste **Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement pour les différents réseaux d'enseignement.**

Indicateur	Cibles	Suivi
Rédaction de deux plans (enseignement primaire et secondaire; enseignement supérieur)	Adoption d'un plan d'accompagnement pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés	Atteinte
	Adoption d'un plan pour l'enseignement supérieur	En cours

Résultats

- Le plan d'accompagnement des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés a été rendu public en avril 2009. Depuis, le Cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement durable a été élaboré et diffusé en partenariat avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (mesure 4), un guide pour l'élaboration et l'adaptation de situations d'apprentissage est en cours d'élaboration (mesure 8) et des démarches ont été entreprises pour mettre en place une section de développement durable sur le site Web du Ministère (mesures 1, 2, 5 et 6).

- En 2009, des démarches ont été faites entreprises pour rencontrer les partenaires et les associations représentant les cégeps, les collèges privés et les universités en vue de déterminer leurs besoins concernant l'habilitation des réseaux à intégrer progressivement les principes de développement durable dans leurs rôles et responsabilités.

[18] L'objectif gouvernemental, selon les balises fixées par le Comité interministériel de développement durable, est que 20 % des établissements du réseau d'enseignement adoptent une démarche officielle de développement durable d'ici mars 2013, démarche qui devra être assortie de mécanismes d'amélioration continue et de reddition de comptes.

Geste **Favoriser le transfert de connaissances en matière de démarche de développement durable entre les réseaux.**

Indicateur	Cible	Suivi
Nombre d'activités de transfert	Minimum d'une activité par année par ordre d'enseignement	En cours

Résultats

- En 2010-2011, des guides élaborés par d'autres ministères ont été transmis à la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- Pour l'enseignement supérieur, trois nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices ont été mis en place en 2010-2011 (voir le résultat de l'action 6 ci-dessous). Leur mandat est d'exercer, pour ce domaine, des activités de recherche, d'aide technique et d'information en vue de contribuer à l'élaboration, à la réalisation et à la diffusion de projets d'innovation.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OBJECTIF MINISTÉRIEL

Contribuer à différentes mesures du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Action 6 **Maintenir l'implication du Ministère financièrement et en expertise dans des programmes pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

Geste **Soutenir les centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) qui constituent des agents de transfert et de valorisation de la recherche dans le domaine des pratiques novatrices.**

Indicateur	Cible	Suivi
Nombre de CCTT-PSN créés	Création de trois CCTT-PSN, d'ici 2013	Atteinte

Résultats La cible associée à ce geste a été dépassée au cours de l'année 2010-2011. Ainsi, trois nouveaux CCTT-PSN ont été mis en place :

- le CERSÉ du Collège de Rosemont;
- le CIRADD du Cégep de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine;
- le CRISPESH du Cégep du Vieux Montréal et du Collège Dawson.

Ces nominations portent à six le nombre de centres en pratique sociale puisqu'en 2009-2010, trois CCTT-PSN étaient déjà reconnus au Québec.

Geste **Produire, aux fins de l'enseignement supérieur, un portrait de situation des clientèles dites émergentes afin d'actualiser les connaissances et d'évaluer la forme d'un éventuel soutien aux établissements pour assurer l'offre de service à ces clientèles.**

Indicateur	Cible	Suivi
Dépôt du portrait de situation	Automne 2011	Atteinte

Résultats Le portrait a été produit et diffusé à l'automne 2010.

Geste **Soutenir le Programme de soutien à l'intégration des communautés culturelles au collégial.**

Indicateur	Cible	Suivi
Révision du programme actuel	D'ici 2011	En cours

Résultats

- Le programme est en cours de révision.
- En 2010-2011, un montant total de 322 550 dollars a été attribué à 36 cégeps et au Service interculturel collégial pour soutenir l'accueil et l'intégration des étudiants québécois issus de l'immigration.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 27

ACCROÎTRE LA SCOLARITÉ, LE TAUX DE DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION DE LA POPULATION.

OBJECTIF MINISTÉRIEL

Assurer la qualité et la pertinence des offres de formation pour augmenter la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

Action 7 **Mettre à la disposition de la population des services éducatifs appropriés pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de tous.**

Geste **Soutenir la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.**

Indicateur	Cible	Suivi
Nombre de mesures mises en œuvre	2 mesures en 2010-2011	Atteinte

Résultats

- En 2010-2011, 17 projets ciblant les élèves nouvellement arrivés au Québec et en situation de grand retard scolaire ont été acceptés sur les 21 projets présentés par les écoles provenant de neuf commissions scolaires. Ces projets permettent, entre autres, d'associer une personne-ressource en soutien à l'enseignant de francisation et aux enseignants des autres matières. Au total, 252 élèves ont ainsi été rejoints.
- En outre, 2 projets de rattrapage scolaire estival pilotés par les organismes des communautés anglophone et francophone, en collaboration avec trois commissions scolaires de Montréal, ont permis de rejoindre près de 170 élèves du primaire issus principalement de minorités visibles.

Les objectifs gouvernementaux non retenus

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et les organismes doivent rendre compte des objectifs gouvernementaux de la Stratégie gouvernementale de développement durable auxquels ils ont choisi de ne pas contribuer par l'intermédiaire de leur plan d'action de développement durable. Ainsi, un addenda présentant les 23 objectifs de la Stratégie non retenus par le Ministère dans son plan d'action, ainsi que les motifs d'exclusion, sera diffusé en juillet 2011 dans la section « Publications ministérielles » du site Web du Ministère.

Le retrait d'actions

Action retirée	Raison
Action 2 Faire connaître des comportements responsables en matière de développement durable.	Les éléments contenus dans cette action font double emploi avec les gestes de l'action 1 du Plan d'action de développement durable du Ministère.
Geste Profiter d'événements ou de sessions de formation pour que le personnel du Ministère amorce la prise en compte des principes de développement durable.	Ainsi, les événements et les sessions de formation seront les principaux moyens utilisés pour mesurer l'atteinte de la cible gouvernementale concernant la formation de 50 % du personnel ciblé quant à la prise en compte des principes de développement durable, et ce, dans le contexte de l'action 1.

La lutte contre les changements climatiques : Programme employeur de navettage durable

En conformité avec la mesure 17 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, le Ministère a élaboré son programme de navettage durable 2011-2013, qui a été adopté en mars 2011 par les autorités ministérielles.

5.3 L'égalité entre les femmes et les hommes

Arrivé à échéance le 31 mars 2010, le Plan d'action 2007-2010 découlant de la *Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* a été prolongé d'une année, soit pour 2010. Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des actions sous sa responsabilité. Les résultats des actions menées sont présentés ci-après selon les trois orientations du Plan d'action.

Orientation 1 : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Des efforts ont été consentis pour lutter contre les stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que pour faire la promotion des rapports égalitaires dans tous les ordres d'enseignement, particulièrement au primaire et au secondaire. Une formation sur les rapports égalitaires a été offerte au réseau scolaire. L'application d'une grille d'évaluation du matériel scolaire, dont un des critères est le respect des règles relatives à l'élimination des stéréotypes sexistes, s'est poursuivie. En outre, il y a eu promotion, dans le site Web du Ministère, du document intitulé *Filles et garçons. Accordons-nous!* qui aborde l'instauration de rapports égalitaires entre les sexes au primaire. En collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine, le Ministère a soutenu des projets axés sur la promotion des rapports égalitaires s'adressant aux commissions scolaires du Québec.

Pour inciter les milieux du sport et du loisir à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes, les activités suivantes ont été entreprises :

- la diffusion du programme Mentore active dans 17 écoles et la formation de 166 femmes à titre de leaders;
- le financement de 11 projets par l'intermédiaire du Programme triennal du soutien à l'avancement de la place des femmes dans le sport;
- l'attribution d'un soutien financier de 50 000 dollars à l'organisme Égale Action, qui travaille à promouvoir la participation des femmes dans le domaine du sport et de l'activité physique;
- la tenue d'un atelier de formation régionale en leadership au féminin, auquel 28 femmes ont assisté;
- la tenue d'ateliers d'information portant sur les filles et l'activité physique dans le contexte de congrès;
- la reconnaissance de l'apport des femmes au domaine du sport à l'occasion du gala *Femmes d'influence* : les gagnantes ont été présentées lors du gala *Sport Québec*;
- la parution de l'avis du comité scientifique de Kino-Québec sur l'activité physique, le sport et les jeunes.

Orientation 2 : Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Pour favoriser l'accès des filles et des femmes aux sciences, aux techniques d'avenir et aux métiers traditionnellement masculins, des actions ont été réalisées, par exemple, le maintien du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science*, qui a attiré 900 participantes et a permis d'honorer environ 200 lauréates régionales et 34 lauréates nationales pour *Chapeau, les filles!*, de même que 24 lauréates pour *Excelle Science*. Sur le plan national, 235 500 dollars, soit la somme totalisant la contribution de la vingtaine de partenaires de ce concours, ont été remis aux lauréates sous forme de prix en argent, de stages rémunérés ou de séjours professionnels, dont 73 000 dollars venant du Ministère.

Une trentaine de projets novateurs portant sur le choix, l'intégration et le maintien des femmes dans des métiers traditionnellement masculins ont été présentés par des commissions scolaires et des cégeps, qui se sont vu accorder des subventions totalisant 280 490 dollars.

Ont aussi été appuyées financièrement l'organisation du concours *Science, on tourne!* dans le réseau d'enseignement collégial (où 1 000 dollars sont attribués à une étudiante du collégial par tirage au sort parmi l'ensemble des participantes aux finales locales de ce concours, dans la catégorie « Étudiants et étudiantes des établissements d'enseignement collégial publics et privés du Québec, de toutes disciplines, jeunes et adultes, inscrits à temps plein ou à temps partiel ») et la tenue de la journée *Les filles et les sciences, un duo électrisant!*, destinée aux filles du secondaire (5 000 dollars).

En 2010, le Ministère a collaboré à la réalisation d'une campagne de valorisation de la formation professionnelle et technique, intitulée *Tout pour réussir*, dans laquelle des images de filles et de garçons dans des métiers non traditionnellement féminins ou masculins ont été présentées.

Orientation 3 : Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

Une page Web dans le site du Ministère est entièrement consacrée aux mesures de conciliation entre les études et la famille. Elle facilite notamment le recours à de nouveaux relayeurs d'information du milieu de la santé (centres de santé et de services sociaux) et du milieu associatif (organismes travaillant auprès de personnes ayant des responsabilités parentales, associations, regroupements).

La page Web portant sur ces mesures de conciliation a été consultée à 26 576 reprises en 2010-2011.

5.4 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration

Depuis octobre 2006, le Ministère applique avec constance sa politique linguistique révisée et les quatre règles de gestion qui ont trait :

- à la révision linguistique;
- aux services linguistiques en langue anglaise;
- à l'emploi et à la qualité du français dans les technologies de l'information et de la communication;
- à l'application de sa politique linguistique en matière de contrat.

Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère s'est assuré du maintien de la qualité langagière des productions écrites. En effet, 2 268 documents (25 478 pages) ont été soumis à la révision linguistique et 57 documents (927 pages) ont été traduits de l'anglais au français. Le Ministère a également reçu 1 127 demandes de traduction, de révision ou de relecture d'épreuves provenant d'usagers à l'interne. Ainsi, 1 055 documents (23 323 pages) ont été traduits du français à l'anglais ou encore ont été révisés s'ils étaient rédigés en anglais ou relus s'ils faisaient l'objet d'une publication imprimée ou électronique.

L'intérêt du personnel quant à l'emploi d'une langue de qualité s'est notamment manifesté lors du concours de dictées ministérielles au printemps 2011. On comptait alors 273 participations à l'une ou l'autre des deux dictées.

5.5 La protection des renseignements personnels

L'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Adopté il y a plus d'un an aux fins de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels a permis au Ministère d'accroître son niveau de transparence en diffusant certains documents sur son site Web. De plus, le Ministère a poursuivi la mise en place de mesures pour assurer une protection des renseignements personnels accrue au regard des projets d'acquisition, de développement et de refonte de systèmes d'information ou de prestation électronique de services.

Outre les activités mentionnées ci-dessous, le responsable ministériel a analysé 30 sondages menés par le Ministère ou pour son compte et vérifié leur conformité avec la règle de gestion ministérielle, telle qu'elle a été approuvée par la Commission d'accès à l'information.

Le responsable ministériel a également contribué aux différents travaux menés par le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information pour l'élaboration d'un projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs municipal, de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Il a aussi participé à la rédaction d'un questionnaire ayant comme objectif de réaliser un bilan de la mise en œuvre du Règlement s'appliquant aux organismes publics visés par l'article 3 de la loi mentionnée plus haut.

La formation et la sensibilisation du personnel

Le Ministère a poursuivi la formation du personnel au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Ainsi, 6 sessions de formation ont été données, soit 3 ateliers d'intégration pour les nouveaux membres du personnel et 3 formations sur mesure. Au total, 103 personnes ont reçu une formation en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels. Un atelier de réflexion sur la protection des renseignements personnels a également été donné à l'ensemble des comités de gestion du Ministère. De plus, une formation en ligne, intitulée « Les renseignements personnels, confidentiels, et accessibles : comment s'y retrouver? », a été mise au point par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes. Au total, 17 personnes ont suivi cette formation et ont pu se joindre ensuite à la séance de discussion afin d'approfondir les éléments abordés.

Le soutien et l'encadrement du personnel

En matière de développement technologique, deux systèmes d'information ont fait l'objet d'une analyse particulière pour assurer que le cycle de vie des renseignements personnels respecte les mesures se rattachant à la protection des renseignements personnels. Des avis ont été publiés par le responsable ministériel au sujet des différents projets de prestations électroniques de services ayant trait, par exemple, à des programmes de subvention ou à des concours.

Cette année, le Ministère a réalisé plusieurs projets nécessitant la captation d'images des élèves pour illustrer les apprentissages faits par ceux-ci en classe. Des avis ont donc été transmis aux responsables des dossiers visés.

Les demandes d'accès à l'information

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels énonce que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel et les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils avec la possibilité d'une prolongation de 10 jours civils. Ce délai peut être prorogé lorsque le Ministère détient des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques, techniques ou syndicaux de nature confidentielle fournis par un tiers.

Obligation légale		
Répondre à une demande d'accès à l'information conformément aux prescriptions énoncées dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels		
Cible	**Résultats**	
	2010-2011	**2009-2010**
100 %[1]	50 % des demandes traitées dans un délai de 20 jours	58 % des demandes traitées dans un délai de 20 jours
	50 % des demandes traitées ont nécessité un avis du Ministère demandant 10 jours consécutifs supplémentaires	41 % des demandes traitées ont nécessité un avis du Ministère demandant 10 jours consécutifs supplémentaires

1. Cette cible a été précisée en 2006-2007.

La Direction de l'accès à l'information et des plaintes a traité 226 demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel en 2010-2011, soit une hausse de 3,19 % par rapport à l'année précédente. À cet effet, le délai moyen de réponse à ces demandes a été de 22 jours cette année comparativement à 21 jours l'an dernier.

Pour l'année 2010-2011, la Direction a reçu 198 demandes d'accès à des documents. Celles-ci provenaient d'une personne du milieu des médias (46,5 %), d'une ou d'un parlementaire (24 %), d'une citoyenne ou d'un citoyen (14 %), d'une entreprise privée (5 %), d'une conseillère ou d'un conseiller juridique (3,5 %), d'une association professionnelle (3 %), d'un organisme public (2,5 %) ou encore d'une association ou d'un groupement (0,5 %). Enfin, la rubrique « Autre » regroupe 1 % des demandes.

Toutes catégories confondues, 75 demandes d'accès se sont vu accorder un accès partiel aux documents détenus par le Ministère, 71 se sont vu obtenir un accès à l'ensemble des documents visés et 24 demandes ont été refusées, tandis que 24 personnes ont été informées que le Ministère ne détenait pas de document correspondant à leur demande. Par ailleurs, la Direction a fermé 4 dossiers puisqu'il était impossible d'y donner les suites appropriées.

Quant à l'accès à des renseignements personnels, la Direction a reçu 28 demandes. Celles-ci lui étaient adressées par une citoyenne ou un citoyen (75 %), un organisme public (11 %), une conseillère ou un conseiller juridique (7 %), une entreprise privée (3,5 %) ou un parlementaire (3,5 %). Toutes catégories confondues, 14 demandes d'accès se sont vu accorder un accès à l'ensemble des documents visés, 8 se sont vu donner un accès partiel aux documents détenus par le Ministère, tandis que 2 personnes ont été informées que le Ministère ne détenait pas de document correspondant à leur demande. Par ailleurs, une requérante a retiré sa demande.

Enfin, 6 demandes ont fait l'objet d'une requête en révision à la Commission d'accès à l'information.

5.6 Le Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*

Dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013, le Ministère a la responsabilité de mettre en œuvre des moyens d'action pour trois mesures (2.1, 3.1 et 4.1) qui ont pour objet de contrer ou de prévenir la discrimination envers des personnes des communautés culturelles. Les actions réalisées pour chacune de ces mesures sont présentées ci-après.

Mesure 2.1 : Mieux faire connaître la diversité ethnoculturelle et accroître la portée des activités de rapprochement interculturel

Moyens d'action

Mobiliser le milieu scolaire en matière de rapprochement interculturel, notamment par :

- le soutien à des projets d'échanges interculturels entre écoles;
- l'inscription des événements récurrents tels que le Mois de l'histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et la Semaine québécoise des relations interculturelles dans le calendrier interculturel transmis aux établissements d'enseignement.

Réalisations

Les événements récurrents mentionnés ont tous été inscrits dans le calendrier interculturel du Ministère, consultable sur son site Web depuis décembre 2010. Près d'une cinquantaine de projets d'échanges interculturels entre des classes d'écoles provenant de commissions scolaires différentes ont été acceptés.

Responsable : Ministère	**Échéancier :** En continu
Collaboration : Commissions scolaires, écoles privées	

Moyens d'action

Éditer et diffuser, notamment dans le réseau Internet, divers outils pédagogiques et du matériel audiovisuel et multimédia, tel que le document *La présence des Noirs dans la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui.*

Réalisations

Le document *Histoire et contribution des Noirs au Québec* est en phase finale de production. Les activités pédagogiques sont en cours de validation. Le tout sera mis à la disposition du public à l'hiver 2012.

Responsable : Ministère	**Échéancier :** 2008-2013
Collaboration : Éditeurs	

Moyens d'action

Encourager les directions d'école à renforcer les activités d'éducation interculturelle et antiraciste destinées aux élèves, notamment en les soutenant financièrement lorsqu'elles font appel à des organismes spécialisés en ce domaine, dont la Caravane de la tolérance, la pièce de théâtre sur le racisme et Migrations 14-17.

Réalisations

Le Ministère soutient les écoles secondaires qui font appel aux services de deux organismes, soit la Fondation de la tolérance et Mise au jeu, reconnus pour leurs activités d'intervention (théâtre-forum, expositions mobiles) favorisant la lutte contre le racisme et la discrimination. En 2010-2011, il a soutenu également les écoles secondaires des villes ciblées pour l'accueil et l'établissement des réfugiés pris en charge par l'État qui font appel aux services de l'organisme Ugo.ca, reconnu pour ses activités de sensibilisation à la diversité ethnoculturelle (ciné-conférences) favorisant le rapprochement interculturel. Environ 16 500 élèves ont été rejoints.

Responsable : Ministère	**Échéancier :** 2008-2013
Collaboration : Commissions scolaires, écoles privées, organismes communautaires	

Mesure 3.1 : Accroître la représentativité des Québécois des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein de l'administration publique

Moyens d'action	
Concevoir, par l'entremise du Comité de soutien aux employeurs des réseaux des commissions scolaires et des collèges, des outils d'information et de formation pour soutenir ces derniers dans l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes provenant des groupes cibles.	
Réalisations	
Une formation sur la gestion de la diversité à l'intention des gestionnaires des réseaux de l'éducation a été élaborée. Elle est présentement offerte aux gestionnaires des commissions scolaires. Une adaptation est nécessaire pour l'offrir aux gestionnaires des cégeps. Cette adaptation sera effectuée au cours de l'année 2011-2012.	
Responsable : Comité de soutien aux employeurs (Ministère, FCSQ, ACSAQ et Fédération des cégeps)	**Échéancier :** 2008-2013
Collaboration : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)	

Mesure 4.1 : Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination

Moyens d'action : milieu scolaire	
Développer la compétence interculturelle chez les futurs enseignants, notamment par des stages en milieu pluriculturel.	
Réalisations	
La Table de concertation MELS-Universités sur la formation à l'enseignement a été sensibilisée à cet objectif; ce sujet sera discuté durant les prochaines rencontres de façon à mettre en commun les diverses pratiques et activités de formation des universités. L'Association des doyennes, doyens et des directrices, directeurs pour l'enseignement et la recherche en éducation (ADEREQ) procède à un inventaire des pratiques et des activités de formation en vue du développement de la compétence interculturelle dans les programmes. Ce dossier sera également abordé au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement.	
Responsable : Ministère, universités	**Échéancier :** 2009-2013
Collaboration : Commissions scolaires, centres d'éducation des adultes	

Moyens d'action

Mettre à la disposition du réseau de l'éducation et du personnel scolaire des outils de référence en vue de soutenir l'adaptation de leurs services à la diversité, notamment :

- le *Guide d'élaboration d'une politique de gestion de la diversité*, pour inciter les milieux scolaires à adopter leur propre politique en la matière;
- des sessions de formation au personnel scolaire permettant de circonscrire le rôle du racisme et de la discrimination dans les manifestations de violence;
- des études sur la persévérance scolaire et les difficultés particulières des jeunes Québécois des communautés culturelles;
- un guide de soutien à la réflexion sur le racisme et la discrimination en milieu scolaire adulte.

Réalisations

Le *Guide d'élaboration d'une politique de gestion de la diversité*, conçu pour inciter les milieux scolaires à adopter leur propre politique en la matière, est en phase finale de production et sa diffusion aura lieu à l'automne 2011. Une étude sur la persévérance et la réussite scolaires par région d'origine des élèves issus de l'immigration est maintenant achevée et sera diffusée au printemps 2011 par le centre universitaire partenaire. Une recherche-action-intervention sur la persévérance et la réussite scolaires de jeunes, dans les milieux où immigration et défavorisation se conjuguent, se déroule depuis l'automne 2009 dans quatre écoles secondaires provenant des trois commissions scolaires francophones de Montréal. Les équipes de recherche ont dégagé des pistes d'intervention et accompagnent les écoles dans la mise en place d'un plan d'intervention.

Après avoir réalisé un inventaire des situations de discrimination et des demandes d'accommodement raisonnable, le Ministère a élaboré un guide sur l'accommodement en milieu scolaire adulte. Ce document est en voie d'être intégré dans un guide de référence général sur le traitement des demandes d'accommodement raisonnable dans les milieux de l'éducation.

Des feuillets sur diverses manifestations, dont la discrimination et le racisme, ont été élaborés à l'occasion de la mise en œuvre du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011. Ces documents de soutien permettent de circonscrire le rôle du racisme et de la discrimination dans les manifestations de violence. Ils ont été élaborés au Ministère, puis déposés sur son site Web.

Responsable : Ministère	**Échéancier :** En continu
Collaboration : Centres d'éducation des adultes, universités, cégeps, commissions scolaires, établissements d'enseignement	

Moyens d'action

Assurer une représentation pluraliste de la société québécoise et éliminer les stéréotypes dans les manuels scolaires et le matériel didactique.

Réalisations

Une révision des critères pour l'acceptation des manuels est en cours de réalisation : elle permettra une approche renouvelée en ce qui concerne l'élimination des stéréotypes dans le matériel didactique.

Responsable : Ministère	**Échéancier :** En continu
Collaboration : Éditeurs scolaires	

Moyens d'action	
Favoriser l'intégration, soutenir la persévérance et la réussite scolaires des personnes des communautés culturelles et sensibiliser les étudiants et le personnel aux réalités pluriethniques en offrant le programme Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial.	
Réalisations	
En 2010-2011, 36 cégeps ont soumis des projets et obtenu un appui financier pour organiser des activités socioculturelles. Des activités ont eu lieu dans la majorité des régions du Québec; cependant, la plus grande partie du financement a été attribuée à des établissements de la région de Montréal, où la diversité culturelle est plus présente.	
Responsable : Ministère	**Échéancier :** En continu
Collaboration : Service interculturel collégial	

5.7 La Politique de financement des services publics

Concernant le réseau des commissions scolaires, le Ministère n'exige aucuns frais pour les services éducatifs, car ceux-ci doivent être gratuits pour tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur du Québec, des frais sont exigés en vertu des règles budgétaires des commissions scolaires et les revenus provenant de celles-ci permettent de récupérer les subventions versées aux commissions scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire.

Les commissions scolaires peuvent toutefois exiger des frais relativement à certains services non financés par le Ministère, comme les cafétérias ou le transport du midi. Les organismes des réseaux en font part dans leur propre rapport annuel. Les établissements privés agréés aux fins de subventions donnant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère, conformément à la Loi sur l'enseignement privé. Cependant, les étudiants non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants.

En ce qui a trait au réseau des cégeps, la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévoit la gratuité des services éducatifs pour les étudiants résidents du Québec inscrits à temps plein. Ceux qui étudient à temps partiel sont assujettis à des frais de deux dollars par période d'enseignement. Par ailleurs, des droits de scolarité sont exigés des étudiants non-résidents du Québec, droits qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Enfin, les cégeps peuvent, par règlement, exiger des étudiants des frais de toute nature, autres que des droits de scolarité. Toutefois, les droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement collégial et les autres droits afférents à de tels services sont soumis à l'approbation de la ministre.

Pour le réseau des universités, un mémoire au Conseil des ministres approuve le niveau des droits de scolarité exigés des étudiants résidents du Québec pour chaque unité de cours créditée en vue de l'obtention d'une sanction d'études. Pour les étudiants non-résidents du Québec, un montant forfaitaire s'ajoute et celui-ci est récupéré par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Par ailleurs, les universités peuvent exiger des étudiants des frais institutionnels dont la croissance est balisée par les règles budgétaires.

Pour ce qui est du réseau des collèges privés agréés aux fins de subventions, les établissements exigent des étudiants des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention allouée par le Ministère, conformément à la Loi sur l'enseignement privé. Cependant, les étudiants non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires, qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants.

Enfin, tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent exiger des étudiants des frais pour des services non financés par le Ministère, tels que les cafétérias, le stationnement ou la formation sur mesure non créditée.

Services tarifés au Ministère

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Nom du service tarifé	**Révision de la correction des épreuves uniques** **Commissions scolaires**	**Demande de révision de la correction d'une copie de l'épreuve uniforme de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature** **Collégial**
Coût des biens et des services	20 $ par copie	14 $ par copie
Date de la dernière révision tarifaire	1er août 2010	31 mai 2011
Frais exigés	10 $ par demande	10 $ par demande
Revenus annuels générés par les services tarifés	730 $	4 000 $
Niveau de financement atteint	50 %	71 %
Méthode de fixation des tarifs	Coût unitaire payé au correcteur en 2003	Coût unitaire payé au correcteur en 2000
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	50 % Mesure pour rembourser une partie des frais liés à la correction	71 % Mesure pour rembourser une partie des frais liés à la correction
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

Nom du service tarifé	Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)	Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (enseignement collégial)
Coût des biens et des services	1 260 $	Non déterminé
Date de la dernière révision tarifaire	1er janvier 2011	Non déterminé
Frais exigés	304 $ par permis	300 $ par permis
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 200 $	
Niveau de financement atteint	24 %	Non déterminé
Méthode de fixation des tarifs	Tarifs établis par le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé	Tarifs établis par le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	24 % Toute révision exigerait la révision du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.	Non déterminé
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

Réseaux de l'éducation

Nom du service tarifé	Droits de scolarité exigés des élèves venant de l'extérieur du Québec Commissions scolaires	Droits de scolarité exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec Cégeps
Coût des biens et des services	Éducation préscolaire 4 ans : 3 487 $ Éducation préscolaire 5 ans et enseignement primaire : 6 067 $ Enseignement secondaire général : 7 587 $ Élève handicapé[1] : 21 444 $ Formation générale des adultes : 7 587 $ Formation professionnelle[2] : environ 11 765 $	9 761 $
Date de la dernière révision tarifaire	2010-2011	2008-2009
Frais exigés	Éducation préscolaire 4 ans : 2 964 $ Éducation préscolaire 5 ans et enseignement primaire : 5 157 $ Enseignement secondaire général : 6 449 $ Élève handicapé[1] : 18 227 $ Formation générale des adultes : 6 449 $ Formation professionnelle[2] : environ 10 000 $	2 248 $ par année
Revenus annuels générés par les services tarifés	2,0 M$	541 957 $[3]
Niveau de financement atteint	85 %	23 %
Méthode de fixation des tarifs	Établissement des tarifs au même montant que le montant de base du financement par élève ordinaire et handicapé « résident du Québec » prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	Droits habituellement exigés dans les *Colleges of Applied Arts and Technology* de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	85 % Partie financée par le Ministère. Solde du financement provenant de la taxe scolaire ainsi que d'autres sources de revenus	Aucun Respect de la moyenne des droits exigés dans les *Colleges of Applied Arts and Technology* de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador afin de rester concurrentiels avec les autres collèges
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière	Conformément à la pratique dans les *Colleges of Applied Arts and Technology* de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador et à l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Éducation préscolaire 4 ans et 5 ans, enseignement primaire et enseignement secondaire (secteur des jeunes).
2. Variable selon le programme d'études.
3. Rapport financier 2009-2010, avant analyse.

Nom du service tarifé	Droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement collégial et autres droits afférents	Formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep
Coût des biens et des services	Non déterminé	Non déterminé
Date de la dernière révision tarifaire	Non déterminé	Données non disponibles
Frais exigés	Respectivement 30 $, 20 $ et 25 $ par session	2 $ par période d'enseignement
Revenus annuels générés par les services tarifés	61 200 275 $[1]	
Niveau de financement atteint	Non déterminé	Non déterminé
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	Droits exigibles en vertu de l'article 24.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'article 24.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière	En vertu de l'article 24.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Rapport financier 2009-2010, avant analyse, soit le poste Droits (inscription, scolarité et droits afférents).

Nom du service tarifé	Droits de scolarité des étudiants étrangers Cégeps	Droits d'inscription ou d'admission Collèges privés
Coût des biens et des services	9 761 $	Non déterminé
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009	Sans objet
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 9 288 $ par année Formation technique : de 9 288 $ à 14 396 $ par année	Le moins élevé des montants suivants : 200 $ ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total du contrat de services éducatifs (Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial)
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 952 257 $[1]	4 187 967 $[2]
Niveau de financement atteint	Variable selon le programme d'études	Sans objet
Méthode de fixation des tarifs	Droits fixés en fonction du coût des études	Non déterminé
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût des études	Sans objet
Mode d'indexation des tarifs	Coût des études	Non déterminé

1. Rapport financier 2009-2010, avant analyse.
2. Rapport financier 2009-2010.

Nom du service tarifé	Contribution additionnelle exigée des étudiants étrangers Collèges privés	Contribution additionnelle exigée des étudiants canadiens non-résidents du Québec Collèges privés
Coût des biens et des services	9 761 $	9 761 $
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009	2008-2009
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 5 568 $ par année, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges Formation technique : de 5 568 $ à 8 646 $ par année, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges	2 248 $ par année, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	328 105 $[1]	1 035 821 $[1]
Niveau de financement atteint	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de base exigés par les collèges	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de base exigés par les collèges
Méthode de fixation des tarifs	Droits fixés en fonction du coût des études	Droits habituellement exigés dans les *Colleges of Applied Arts and Technology* de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador.
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût des études dans les cégeps	Aucun Respect des droits habituellement exigés dans les *Colleges of Applied Arts and Technology* de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador afin de rester concurrentiel avec les autres collèges
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'annexe 028 des Règles budgétaires des établissements privés et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière	Conformément à la pratique dans les *Colleges of Applied Arts and Technology* de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador et à l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Rapport financier 2009-2010.

Nom du service tarifé	Droits de scolarité Universités	Montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec Universités	Montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers Universités
Coût des biens et des services	2008-2009 : 29 941 $ par année	2008-2009 : 29 941 $ par année	13 012 $
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009	2008-2009	2010-2011
Frais exigés	2010-2011 : 2 067,90 $ par année	2010-2011 : 5 667,60 $ par année	2010-2011 : de 9 916,20 $ à 12 810,60 $ annuellement
Revenus annuels générés par les services tarifés	395 982 877 $[1]	38 710 638 $[1]	107 258 408 $[1]
Niveau de financement atteint	6,91 %	18,93 %	Variable selon le programme et le niveau d'études
Méthode de fixation des tarifs	Droits, en terme réels, équivalents à ceux de 1968	Tarifs établis en faisant la moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes	Coût moyen subventionné pour les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires Pour encourager la venue d'étudiants des cycles supérieurs, montant forfaitaire au troisième cycle (doctorat) plus faible qu'au premier cycle (baccalauréat)
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Désir du gouvernement de ramener, en 2016-2017, les droits à leur niveau de 1968, compte tenu de l'inflation	Respect de la moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes afin de rester concurrentielle avec les autres universités	Coût moyen subventionné pour les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires
Mode d'indexation des tarifs	En vertu des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2010-2011 et en vertu de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière	En vertu des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2010-2011 et en vertu de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière	En vertu des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2010-2011 et en vertu de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Rapport financier 2009-2010.

Les services non tarifés au Ministère mais qui pourraient l'être

Les services suivants, offerts par le Ministère, ne sont pas tarifés, alors qu'ils pourraient l'être :

- droits pour la modification d'un permis d'enseignement privé;
- droits pour le traitement des demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais présentées par des non-ayants droit;
- droits pour la délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité;
- réimpression d'un duplicata de diplôme;
- production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives);
- vérification de l'exactitude d'un diplôme;
- réimpression d'un relevé des apprentissages;
- authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

5.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2004-2005 (t. 1, chap. 3, « Interventions en matière de violence dans les établissements publics d'enseignement secondaire »)

Dans son rapport de 2004-2005, le Vérificateur général du Québec avait recommandé au Ministère et aux commissions scolaires d'obtenir des données qui leur permettraient de déterminer l'ampleur des problèmes de violence dans le réseau et de s'assurer que les actions accomplies allaient permettre de prévenir et de contrer la violence.

Des actions réalisées ou en voie de réalisation, dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, permettent de répondre précisément à la recommandation du Vérificateur général du Québec relativement à l'ampleur des problèmes de violence dans le réseau et à l'effet des actions accomplies.

Parmi les mesures concrétisées, il convient de souligner que le Ministère soutient et accompagne les milieux dans la mise en place d'une stratégie locale d'intervention structurée en matière de prévention et de traitement de la violence. Cette stratégie comporte, notamment, un portrait de situation au regard des manifestations de la violence et des actions pour la prévenir. Elle prend aussi en considération l'évaluation de leurs effets. Selon l'état de situation 2009-2010 concernant cette mesure, 87 % des commissions scolaires révèlent que plus de la moitié de leurs écoles primaires et secondaires ont tracé leur portrait des actions réalisées pour prévenir et traiter la violence, alors que 55 % disent que plus de la moitié de leurs écoles ont tracé celui sur les manifestations de la violence.

À noter que des rapports descriptifs de l'état de la violence perçue et subie dans un échantillon d'écoles primaires et secondaires francophones et anglophones du Québec, rédigés par un chercheur universitaire engagé par le Ministère, ont été transmis aux directions régionales et aux partenaires du réseau en 2009. Ces rapports permettent d'établir un portrait, à partir de données existantes, des grandes tendances relatives à l'ampleur du phénomène de la violence et du climat de sécurité dans les écoles primaires et secondaires.

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008 (t. 1, chap. 2, « Aide financière aux études »)

Voir le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec présenté dans le Rapport annuel de gestion de l'Aide financière aux études, aux pages 163 et 164 du présent rapport annuel de gestion.

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 (« Partie II : Université du Québec à Montréal »)

Le Vérificateur général du Québec avait formulé trois recommandations au Ministère concernant l'Université du Québec à Montréal. Leur suivi est commenté ci-dessous.

« S'assurer que le processus d'attribution des subventions à l'investissement pour les projets de développement immobilier liés à l'enseignement est plus prévisible et rigoureux. »

Un cadre de gestion des investissements universitaires est en préparation. Il permettra de rendre explicites la procédure et les cadres d'analyse utilisés pour la formulation des recommandations (pour la sélection des projets et pour la détermination des montants de subvention) à la ministre concernant les projets de construction (ajout d'espaces, réfection majeure ou acquisition d'équipements majeurs).

« Accompagner les universités dans la gestion des projets immobiliers bénéficiant de l'aide de l'État afin qu'elles assurent un contrôle adéquat de leurs coûts, de leur contenu et de leur échéancier. »

Le Ministère a procédé à des modifications aux dispositions des protocoles le liant à chaque établissement et qui portent sur les éléments de suivi de la réalisation des projets de construction, sur les éléments subventionnés des projets ainsi que sur les conditions de versement des subventions.

Le Ministère a aussi adopté des règles d'encadrement des projets d'infrastructures qui précisent les étapes d'approbation, avant le démarrage proprement dit des projets (avant même les plans et devis), afin d'évaluer les risques financiers selon des exigences qui croissent en fonction des coûts estimés des projets.

Le Ministère a également mis en place une procédure d'approbation des projets de maintien des actifs immobiliers, avant l'attribution des subventions, ainsi qu'une reddition de comptes quant à ce type de projet, pour le suivi de la résorption du déficit d'entretien accumulé des universités au regard du réinvestissement de 1 milliard de dollars sur 15 ans à ce titre par le Plan québécois des infrastructures.

« Améliorer le processus de surveillance de la situation financière des universités. »

En vertu des règles budgétaires, l'autorisation préalable de la ministre est désormais requise pour :

- tout projet de construction (ou de réfection), subventionné ou non subventionné, de plus de 1 million de dollars (depuis le 5 août 2008);
- la location de locaux dont le coût est supérieur à 1 million de dollars (depuis le 5 août 2008);
- le renouvellement d'un bail dont le coût est supérieur à 1 million de dollars (depuis 2009-2010);
- l'acquisition d'un bâtiment dont le coût est supérieur à 1 million de dollars (depuis 2009-2010).

Le Ministère a signé, le 21 mai 2008, un protocole d'entente avec le ministère des Finances relativement à l'accès aux communiqués et aux rapports des agences de notation.

Depuis 2008-2009, le Ministère effectue un suivi de l'endettement des établissements par l'intermédiaire de différents ratios.

Enfin, le Ministère a implanté les principes comptables généralement reconnus (PCGR), et ce, à compter de l'année universitaire 2009-2010, pour l'ensemble des établissements d'enseignement universitaire.

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 (t. 1, chap. 5, « Relations d'affaires des cégeps avec des partenaires »)

Le Vérificateur général du Québec a produit un rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, rapport concernant notamment les relations d'affaires des cégeps avec des partenaires. Six cégeps ainsi que le Ministère ont fait l'objet de la vérification qui devait permettre de s'assurer que les cégeps, lorsqu'ils ont des activités avec des partenaires, en contrôlent les implications financières. Cette vérification devait également attester que le Ministère encadre de manière appropriée les cégeps à l'égard de ces activités.

En juin 2009, le Ministère a exposé devant la Commission de l'administration publique de l'Assemblée nationale les grandes lignes d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport.

La reddition de comptes des partenaires
« Évaluer la pertinence d'exiger que les partenaires des cégeps produisent une reddition de comptes au cégep et d'établir la nature de celle-ci. »
(recommandation 5.81-1)

Le plan d'action prévoit l'adoption, par le Ministère, d'une nouvelle règle budgétaire en vertu de laquelle chaque cégep devra signer une entente distincte avec chacun de ses partenaires. Cette entente servira de base de reddition de comptes à la fois entre le Ministère et les cégeps de même qu'entre ces derniers et leurs partenaires.

La règle budgétaire sera prête à l'été 2011. Après consultation des établissements, elle sera par la suite présentée au Conseil du trésor pour approbation (échéance : novembre 2011).

Le portrait des activités des partenaires
« Dresser un portrait complet des activités que les cégeps effectuent avec des partenaires afin d'assurer un encadrement adéquat de ces activités. »
(recommandation 5.81-2)

Afin de déterminer quels seront les partenaires assujettis à la règle budgétaire, le Ministère verra, dans un premier temps, à recenser les partenaires des cégeps et à tracer un portrait complet des activités que les cégeps effectuent avec eux. Il déterminera, dans un deuxième temps, un seuil ou un critère de pertinence propre à établir la liste des entités devant participer à une entente. Enfin, dans un troisième temps, le Ministère procédera à une évaluation des activités de partenariat pour chacun des partenaires ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 million de dollars par an.

En date du 31 mars 2011, le Ministère a terminé le recensement des partenaires des cégeps. Il travaille actuellement à mettre au point le portrait des activités des cégeps avec leurs partenaires (échéance : août 2011).

Les demandes d'autorisation de nouveaux engagements financiers
« Examiner la possibilité que les cégeps obtiennent son approbation avant de s'engager dans la réalisation d'un projet qui peut avoir un impact significatif sur leur situation financière. »
(recommandation 5.81-3)

Pour assurer la mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances, adoptée en décembre 2007, ainsi que de ses règlements afférents, le Ministère adoptera des règles d'application précisant dans chacun des cas la procédure à suivre par les établissements.

Cette mesure est en cours d'élaboration et fait l'objet de discussions avec le ministère des Finances. Toutefois, le Ministère applique, depuis leur adoption en décembre 2007, les nouvelles dispositions de la Loi sur l'administration financière et ses règlements afférents (échéance : août 2011).

Une stratégie globale en matière d'achats regroupés
« Établir une stratégie globale quant au processus d'achats regroupés. »
(recommandation 5.101)

Le Ministère a pris acte de la volonté manifestée par la Fédération des cégeps de proposer, à la suite de travaux menés par le Centre collégial des services regroupés, des mesures concrètes permettant aux cégeps de se donner collectivement un meilleur pouvoir d'achat de biens et de services. C'est ainsi que, après avoir considéré et analysé ces propositions, le Ministère décidera de l'opportunité d'élaborer ou non une stratégie globale relative au processus d'achats regroupés.

Le Ministère a reçu le rapport du Centre collégial des services regroupés qui fait état de pistes d'action qui pourraient amener davantage de cégeps à participer à des achats regroupés et, partant, à se donner un meilleur pouvoir d'achat. Ce rapport est en cours d'analyse au Ministère : celui-ci jugera par la suite de l'opportunité d'élaborer une stratégie globale (échéance : automne 2011).

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 (Rapport du commissaire au développement durable, chap. 2, « L'application de la Loi sur le développement durable »)

Le 28 avril 2010, le Vérificateur général du Québec a déposé le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable. Le Ministère doit, entre autres, répondre aux recommandations énumérées ci-dessous.

« Nous recommandons aux entités assujetties à la Loi sur le développement durable, dans le cadre d'une réévaluation ultérieure de leur plan d'action :

- *de privilégier les indicateurs portant sur les effets afin d'évaluer l'efficacité des actions;*
- *d'y joindre des cibles permettant une reddition de comptes annuelle de qualité. »*

Le Ministère tiendra compte de ces recommandations au moment de la mise à jour de son plan d'action de développement durable 2008-2012, dont la mise en œuvre est en cours.

« Nous recommandons aux entités assujetties à la Loi sur le développement durable, dans le cadre d'une réévaluation ultérieure de leur plan d'action :

- *de déterminer clairement les responsables de la mise en œuvre des actions pour accroître l'imputabilité;*
- *de développer et de mettre en œuvre des mécanismes de collaboration entre les entités afin de favoriser une plus grande efficacité, une cohérence et une synergie des actions. »*

Le Ministère tiendra compte de ces recommandations au moment de la mise à jour de son plan d'action de développement durable 2008-2012, dont la mise en œuvre est en cours.

« Nous avons recommandé aux six entités vérifiées :

- *de faire une analyse détaillée et documentée des objectifs liés à la stratégie gouvernementale afin d'améliorer leur contribution à l'atteinte de ceux-ci;*
- *de se doter des mécanismes et des outils nécessaires à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans leurs principales activités. »*

En octobre 2010, les autorités du Ministère ont approuvé un plan d'action relatif à la mise en œuvre de ces recommandations et comportant un échéancier. Ce plan d'action a été transmis au Vérificateur général du Québec.

Au printemps 2011, le premier mandat du plan d'action en question a été réalisé, soit tracer un portrait de la contribution actuelle du Ministère aux 29 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Un outil d'analyse a également été conçu pour la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans les principales activités du Ministère.

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 (t. 1, chap. 2, « Frais d'administration des commissions scolaires »)

En mai 2010, le Vérificateur général du Québec déposait son rapport à l'Assemblée nationale sur les frais d'administration des commissions scolaires dans lequel il formulait des recommandations au Ministère à l'égard de la structure des commissions scolaires, du financement de leurs activités administratives et de l'information de gestion publiée par ce dernier.

Dans les jours qui ont suivi le dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec, le Ministère a mis en place un comité conjoint, composé de ses propres représentants et de représentants de la Fédération des commissions scolaires du Québec et de l'Association des commissions scolaires anglophones afin d'élaborer un plan d'action pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Ce plan d'action a été transmis à ce dernier le 12 novembre 2010.

Parallèlement, le Ministère a mis en place différents comités de travail afin d'amorcer les travaux pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec. À titre d'exemple, le sous-comité sur le régime financier applicable aux commissions scolaires et le comité ministériel sur les indicateurs de gestion ont entrepris les travaux nécessaires en vue de l'amélioration des indicateurs de gestion produits par le Ministère. À cet effet, la première phase de ces travaux sera achevée en septembre 2011.

Le 21 mars 2011, le Ministère a été convoqué par la Commission de l'administration publique à une commission parlementaire portant sur les frais d'administration des commissions scolaires. Le 31 mars 2011, la sous-ministre rendait compte aux parlementaires des travaux en cours et des travaux à réaliser afin de donner suite aux recommandations formulées à cet égard par le Vérificateur général du Québec.

5.9 La gestion des ressources informationnelles

En matière de ressources informationnelles, les activités ont consisté :

- à assurer le maintien des actifs informationnels, sur le plan des systèmes comme sur celui des infrastructures technologiques, et à soutenir ainsi la poursuite de l'ensemble des activités associées à la mission du Ministère et des services désignés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens;
- à donner suite aux orientations et à atteindre les objectifs énoncés dans le Plan stratégique 2009-2013 en réalisant certains projets de développement[19].

Globalement, les efforts consacrés aux ressources informationnelles durant l'année 2010-2011 sont évalués à 67 836 jours-personnes, soit 46 041 par les personnes-ressources à l'interne et 21 795 par les personnes-ressources à l'externe. Ces efforts représentent 79,5 % de l'enveloppe planifiée (85 334 jours-personnes)[20]. L'écart observé est essentiellement attribuable à la progression, plus lente que prévu, des projets de développement en voie d'élaboration.

Comparaison des efforts, en jours-personnes, consacrés aux technologies de l'information selon la catégorie des ressources

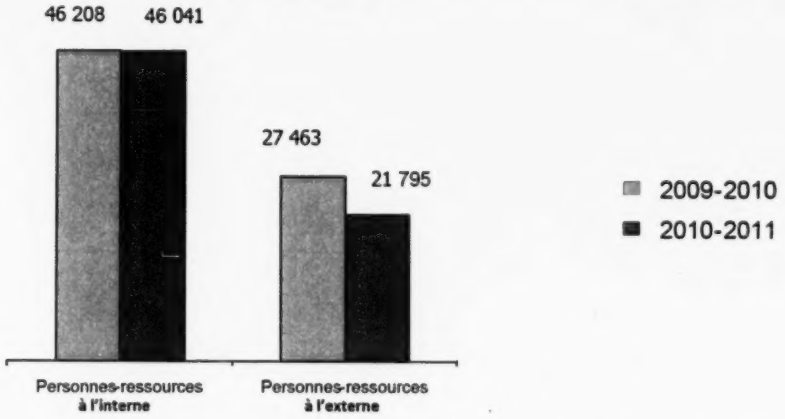

Par ailleurs, les ressources financières engagées s'élèvent à 35,5 millions de dollars, soit 14,0 millions pour les ressources humaines à l'interne, 14,3 millions pour les personnes-ressources à l'externe et 7,2 millions pour l'équipement, les logiciels et autres. Les dépenses représentent 77,8 % de l'enveloppe planifiée (45,6 millions de dollars)[21] et l'écart est essentiellement attribuable au rythme d'implantation de certains projets de développement pour lesquels le recours aux personnes-ressources à l'externe n'a pas été nécessaire.

---

19. La progression des projets de développement inscrits dans le Plan stratégique 2009-2013 est mesurée par l'entremise des indicateurs 8.1-2 et 8.5-1.
20. Contrairement aux années précédentes, les données ne se limitent pas uniquement en 2010-2011 aux efforts de l'unité spécialisée en technologies de l'information, mais elles incluent aussi les données concernant les ressources informationnelles dans les unités administratives utilisatrices. Les données 2009-2010 ont été ajustées en ce sens.
21. Les dépenses engagées correspondent au budget ministériel en fait de ressources informationnelles, à l'exception des dépenses en matière d'amortissement.

Comparaison des dépenses (en millions de dollars) consacrées aux technologies de l'information selon le type d'activité

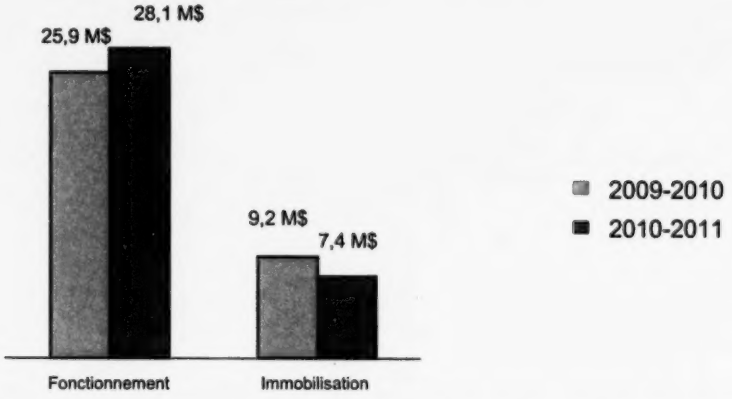

L'année 2010-2011 correspond à la fin de la constitution d'une sphère informationnelle. Au cours des prochaines années, le Ministère concentrera ses efforts sur la consolidation des investissements réalisés et sur des développements de moindre envergure, de portée horizontale et axés sur la réduction des coûts. À noter que deux projets ont été réalisés et que sept ont été amorcés pendant l'année financière 2010-2011.

5.10 Les bonis au rendement

Le Décret 370-2010 du 26 avril 2010 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit qu'aucun boni au rendement ne peut être versé en 2010-2011 aux titulaires d'un emploi supérieur pour la période d'évaluation du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette ne s'applique pas au personnel d'encadrement en 2010-2011 pour la période d'évaluation allant du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

Personnes visées	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	45	218 649 $
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 $
Total	**45**	**218 649 $**

SECTION 6
Le rapport d'activité 2010-2011 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Ce rapport d'activité rend compte des résultats atteints par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour l'année 2010-2011.

Depuis sa création en 2006, le Fonds a délivré 512 autorisations de soutien financier en vertu des deux programmes qu'il gère, soit le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) et le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP).

En 2009-2010, le programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC) a été mis en œuvre et il s'est poursuivi en 2010-2011. L'engagement du personnel du Fonds au cours de l'année a permis d'atteindre les résultats attendus dans ces trois programmes.

Le mandat et l'organisation du Fonds

Le Fonds a comme mandat de mettre en œuvre deux programmes de soutien. En vertu de ce mandat, il assume :

- la mise en œuvre de ses propres modalités ainsi que les modalités des deux programmes de soutien;
- sa propre gestion et la gestion des deux programmes de soutien.

Une équipe composée d'un cadre, de sept professionnels, d'un technicien en administration et d'une agente de secrétariat exécute ce mandat. Le Fonds a également recours à l'expertise d'autres directions du Ministère.

Les faits saillants

L'Assemblée nationale a adopté, en juin 2006, la Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique afin de faciliter la pratique d'activités physiques chez la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Les revenus du Fonds qui sont prélevés à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac sont affectés au soutien financier pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, ainsi que pour l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens.

Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds servant à verser des subventions de contrepartie, notamment à des municipalités, à des organismes scolaires et à des organismes à but non lucratif, par l'entremise du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) ainsi que du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP).

Années	Revenus annuels (M$)		
	PSISR	PSESIP	Total
2006-2007[22]	12,0	3,0	15,0
2007-2008	24,0	6,0	30,0
2008-2009[23]	26,0	4,0	30,0
2009-2010	26,0	4,0	30,0
2010-2011[24]	45,0	4,0	49,0

L'enveloppe initiale permettant à la ministre d'accorder des subventions en vertu du PSISR totalisait 325 millions de dollars.

En 2009-2010, le programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC) a été mis en œuvre et il s'est poursuivi en 2010-2011. Grâce aux efforts fournis par le personnel du Fonds, le gouvernement fédéral a pu contribuer pour la somme de 37,03 millions de dollars aux 111 projets subventionnés conformément au même programme.

Par ailleurs, en vertu du Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des gaz appauvrissant la couche d'ozone, les arénas et les centres de curling du Québec devront remplacer, d'ici 2020, le gaz R-22 (fréon) encore utilisé dans la majorité des systèmes de réfrigération de ces installations. Or, dans son budget 2010-2011, le ministre des Finances a alloué au Fonds une enveloppe additionnelle de 209 millions de dollars, dont 160 millions pour le financement du remplacement ou de la modification des systèmes de réfrigération. Les autorisations s'échelonneront sur dix ans à compter de 2011-2012 et la première phase d'investissements se réalisera au cours des trois prochaines années. Globalement, il s'agit d'un effort sans précédent en faveur d'un mode de vie physiquement actif.

Comme cela est prévu dans les règles et les normes du PSISR, aucune nouvelle demande ne pouvait être reçue après le 31 mars 2010.

Toutefois, en mars 2011, le ministre des Finances a alloué au Fonds une enveloppe additionnelle de 50 millions de dollars, qui pourra être autorisée dès 2011-2012 dans le contexte du PSISR – Phase II, afin de permettre le financement de nouveaux projets.

---

22 Selon la loi instituant le Fonds, une somme de 30 millions de dollars (15 millions en 2006-2007) devait y être versée annuellement.

23 En octobre 2008, le gouvernement du Québec a autorisé la modification de la proportion d'attribution des subventions imputées au Fonds qui permet d'allouer au PSISR 26 millions de dollars par an, au lieu de 24 millions, et une somme de 4 millions par an au PSESIP, au lieu de 6 millions.

24 À la suite de l'annonce de la mesure du ministre des Finances en 2010-2011 au sujet du financement du remplacement ou de la modification des systèmes de réfrigération dans les arénas et les centres de curling, les sommes annuelles attribuées au Fonds sont passées de 30 millions de dollars à 49 millions, et ce, jusqu'en mars 2021.

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

Le PSISR a pour objectif de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise en facilitant l'accès à des installations sportives et récréatives sécuritaires grâce à des investissements qui permettent :

- de répondre aux besoins émergents de la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- de faciliter l'accueil et l'organisation d'événements sportifs;
- d'améliorer les sites d'entraînement des athlètes québécois.

En 2010-2011, 16 projets, tous déposés avant le 31 mars 2010, avaient été autorisés pour une aide financière de 34,9 millions de dollars, y compris 3,2 millions du gouvernement fédéral pour 5 projets.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère. S'y trouve également la liste des projets annoncés depuis la création du Fonds[25].

Le programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC)

Le 11 août 2009, une entente Canada-Québec a été signée. Celle-ci prévoyait une contribution du Canada de 37,3 millions de dollars en vue de la mise en œuvre du PILC. Le 29 janvier 2010, la Modification 1 à l'Entente Canada-Québec a été signée. Cette dernière prévoyait une contribution supplémentaire du Canada de 38,7 millions, toujours pour la mise en œuvre du PILC, ce qui porte la contribution du gouvernement fédéral à 76,0 millions, y compris les frais de gestion de 3 %. Dans l'Entente Canada-Québec, la contribution provinciale devait être au moins égale à celle du Canada.

Ces sommes sont partagées en parts égales entre le Ministère ainsi que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Au total, et ce, depuis sa signature en 2009, 111 projets ont été inscrits à l'Entente Canada-Québec. Les requérants bénéficieront de près de 81,07 millions de dollars de subventions : 44,04 millions provenant du Ministère et 37,03 millions, du gouvernement fédéral. Les coûts totaux des projets autorisés atteignent près de 168,4 millions répartis dans les 17 régions administratives du Québec.

L'Entente Canada-Québec initiale exigeait que le bénéficiaire d'une subvention termine son projet et produise sa réclamation avant le 31 mars 2011. Cependant, le gouvernement fédéral a annoncé, le 2 décembre 2010, la possibilité de reporter l'échéance de la fin des projets du PILC selon certaines conditions. Pour 35 des 111 projets du PILC, la date de fin des travaux est donc reportée au 31 octobre 2011. Ces projets représentent des contributions du gouvernement fédéral de 17,7 millions de dollars.

[25] Voir le site Web suivant : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondsDeveloppement/index.asp?page=installation.

Bilan des résultats du PSISR en 2010-2011[26]

Demandes	Nombre	Investissement (M$)	Montant d'aide (M$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes totales reçues				
2010-2011[27]	**0**	**0**	**0**	**0**
2009-2010	238	789,6	358,7	45
2008-2009	160	456,9	166,8	37
2007-2008	255	501,5	223,2	45
2006-2007	268	671,4	287,2	43
	921	**2419,4**	**1 035,9**	**43**
Demandes autorisées				
2010-2011[28]	**16**	**68,1**	**34,9**	**51**
2009-2010	122	198,1	92,6	47
2008-2009	65	195,8	83,5	43
2007-2008	168	292,4	129,4	44
2006-2007	40	87,2	39,2	45
	411	**841,6**	**379,6**	**45**
Demandes refusées	**263**	**700,5**	**280,8**	**40**
Demandes autorisées dont les projets ont été abandonnés par les bénéficiaires	**23**	**21,8**	**7,8**	
Demandes en attente d'analyse[29]	**224**	**855,5**	**367,7**	**43**

[26] Le bilan fait état des projets autorisés depuis 2006 en vertu du PSISR au 31 mars 2011. À noter que les projets autorisés depuis 2009 conformément au PILC (Entente Canada-Québec) figurent également dans ce bilan puisqu'une partie de l'aide financière provient du PSISR. La répartition des résultats a été actualisée par année financière pour tenir compte du fait que certains projets autorisés ont été abandonnés par les bénéficiaires ou retirés par le Fonds au cours des années.

[27] La date limite à respecter pour déposer un projet était le 31 mars 2010.

[28] Au total, 5 des 16 projets autorisés en 2010-2011 l'ont été en vertu de l'Entente Canada-Québec et l'aide financière du gouvernement fédéral a totalisé 3,2 millions de dollars.

[29] Les données financières présentées pour les demandes en attente d'analyse n'ont pas fait l'objet d'analyses détaillées. Elles figurent ici à titre indicatif.

Aide accordée par région administrative en rapport avec la population pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

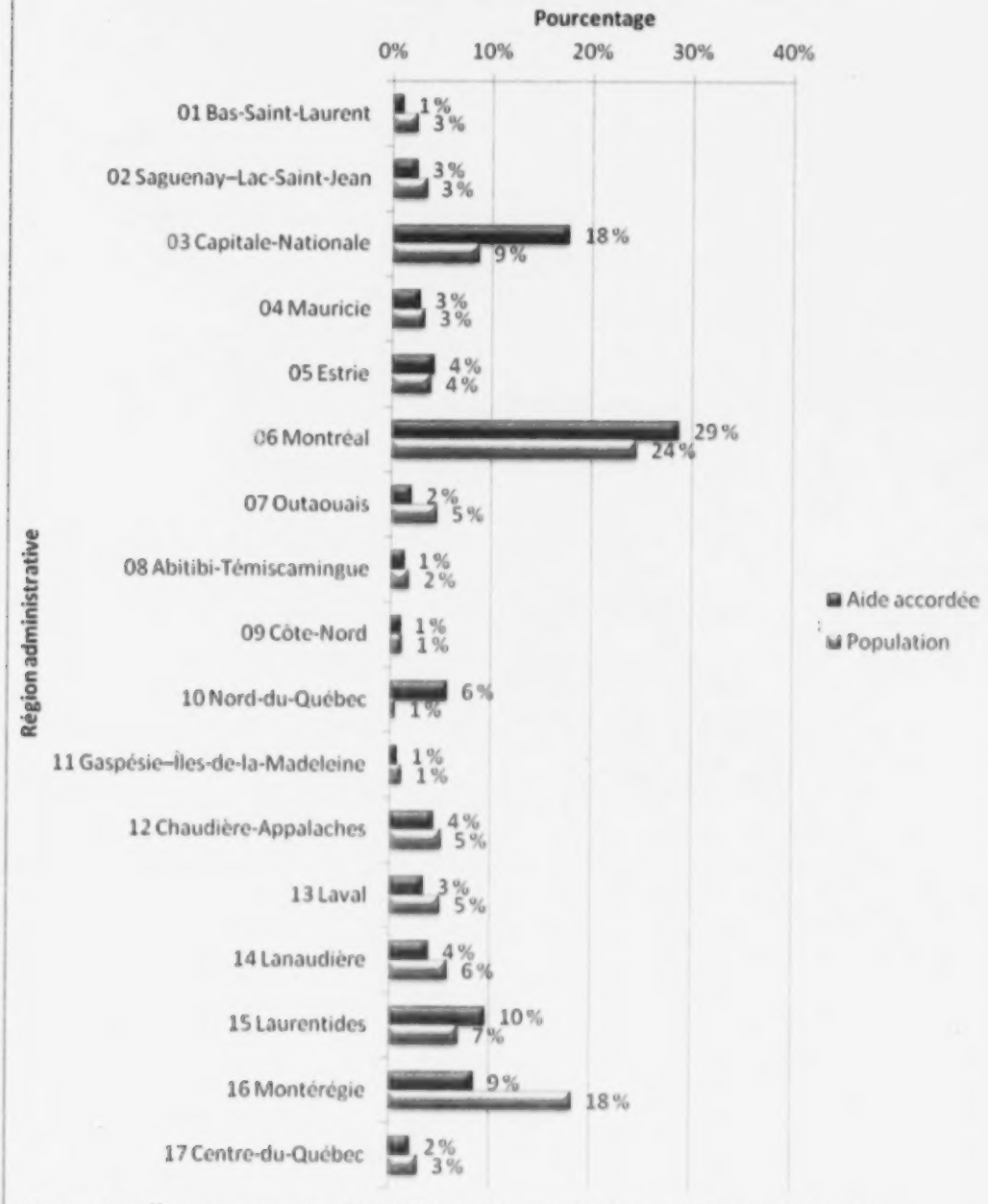

Source : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm

Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens

Le PSESIP a pour objet de permettre, à la faveur d'une aide financière du gouvernement du Québec, d'attirer dans la province des événements sportifs d'envergure afin de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population québécoise. Les clientèles admissibles à ce programme sont les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif ou encore un regroupement de ces organismes.

Conformément à ce programme, en 2010-2011, le Fonds a soutenu 28 événements pour un total de près 4,2 millions de dollars sur les 32 demandes reçues.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère. S'y trouve également la liste des événements annoncés depuis la création du Fonds[30].

Bilan des résultats du PSESIP en 2010-2011

Demande Demandes totales reçues	Nombre	Investissement (M$)	Aide demandée (M$)	Taux d'aide moyen (%)
2010-2011	**32**	**33,5**	**5,6**	**17**
2009-2010	38	66,4	14,7	22
2008-2009	23	25,2	2,8	11
2007-2008	32	50,5	5,2	10
2006-2007	25	23,7	2,8	12
	150	**199,3**	**31,1**	**16**
Demandes autorisées				
2010-2011	**28**	**19,8**	**4,2**	**21**
2009-2010	25	29,4	4,2	14
2008-2009	15	18,4	2,9	16
2007-2008	27	45,6	3,9	9
2006-2007	6	11,5	1,4	12
	101	**124,7**	**16,6**	**13**
Demandes refusées	**31**	**23,4**	**3,8**	**16**
Demandes à analyser	**18**	**51,2**	**10,7**	**21**

[30] Voir le site Web suivant : www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondDeveloppement

Aide accordée par région administrative en rapport avec la population pour le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens

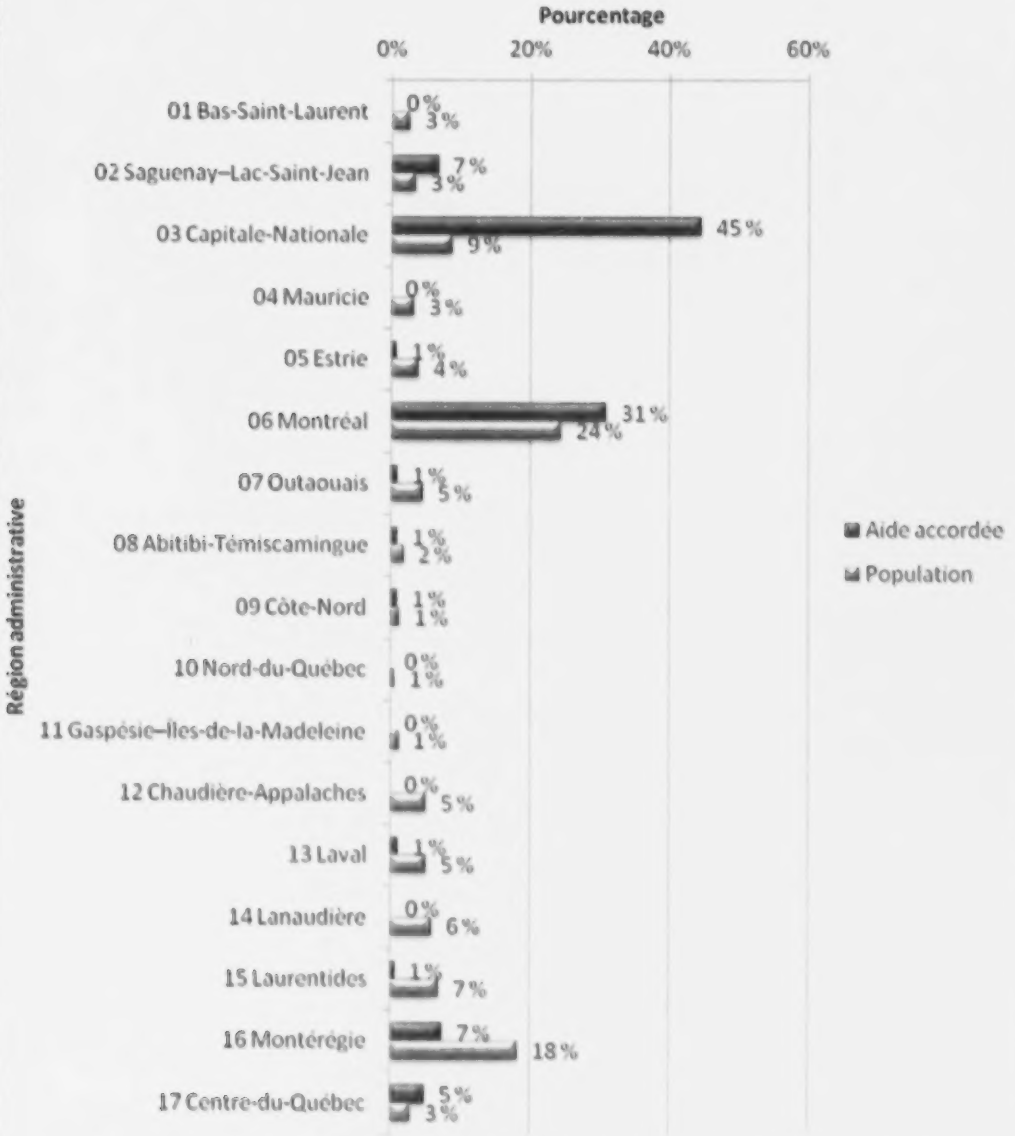

Source: http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm

Les résultats financiers pour l'exercice 2010-2011

Les résultats financiers du Fonds pour l'exercice 2010-2011 figurent dans le tableau ci-dessous.

	Revenus (M$)	Dépenses (M$)	Surplus (M$)
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives	45,0	13,9	31,1
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens	4,0	4,2	(0,2)
Revenus d'intérêts	0,8		0,8
Frais administratifs		0,6	(0,6)
	49,8	18,7	
Surplus du Fonds pour 2010-2011			**31,1**
Surplus accumulé au 31 mars 2010			**89,1**
Surplus accumulé au 31 mars 2011			**120,2**

Les principales réalisations du Fonds en 2010-2011

La Journée de consultation dans le contexte de la mesure du remplacement du gaz R-22

Les enjeux sont complexes au sujet du remplacement du gaz R-22 et, dans le but d'obtenir une vision globale pour la mise en œuvre de ce programme, le Fonds a mené des consultations auprès du milieu visé.

La principale réalisation du Fonds a été de réunir une trentaine d'experts en réfrigération, de représentants d'associations, de ministères et d'organismes publics, de villes et de municipalités, tous touchés directement ou indirectement par cette problématique, lors d'une journée de consultation. Le but principal de cette rencontre, qui s'est tenue le 9 décembre 2010 à Québec, était de circonscrire les enjeux et les impacts associés au remplacement du gaz R-22 et de les inclure dans les règles et les normes du programme.

La mise en place d'un processus de vérification des projets

Dans la gestion des programmes, le Fonds a accordé, depuis 2006, 512 subventions pour la rénovation, la construction ou la mise aux normes de différents projets ainsi que la réalisation d'événements variés. Les bénéficiaires de ces subventions ont tous signé une convention d'aide financière dans laquelle sont précisées les exigences à respecter.

En 2010-2011, les projets et les événements subventionnés depuis 2006 ont fait l'objet d'un suivi particulier par le Fonds, suivi qui se continuera au cours des prochaines années. De plus, la mise au point d'un processus de vérification chez les bénéficiaires basé sur une approche de risque sera bientôt achevée. Ce processus inclura notamment des interventions qui seront réalisées chez les bénéficiaires en vue de s'assurer du respect des règles et des normes des programmes.

Des investissements et des retombées

La cinquième année d'existence du Fonds a permis au Québec de continuer d'augmenter son parc d'installations sportives et récréatives en partenariat avec les municipalités, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité. De plus, les réalisations répondent à l'une des priorités du gouvernement du Québec en ce qui concerne la promotion de saines habitudes de vie et, conséquemment, de l'activité physique et du sport.

À ce jour, le Fonds a généré des investissements de plus de 965 millions de dollars dans toute la province grâce aux deux programmes qu'il administre. Ces résultats seront accrus par la mise en place de deux nouvelles mesures annoncées par le gouvernement du Québec, soit celle qui concerne l'enveloppe de 50 millions pour les installations sportives et celle qui porte sur l'enveloppe de 160 millions pour le remplacement des systèmes de réfrigération au gaz R-22.

En définitive, ces initiatives permettront d'implanter un réseau d'installations appropriées non seulement pour la population qui s'adonne à l'activité physique, mais aussi pour les jeunes et les athlètes qui font de la compétition à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

SECTION 7
Le rapport annuel de gestion 2010-2011 de l'Aide financière aux études

L'année 2010-2011 s'inscrit dans la continuité des démarches entreprises l'an passé quant à l'intégration du rapport annuel de gestion de l'Aide financière aux études à celui du Ministère. À titre d'unité autonome de services, l'Aide financière aux études vient compléter, par la présente section, les renseignements exposés dans les pages précédentes à propos des résultats relatifs aux activités de l'Aide financière aux études.

Outre l'information sur l'atteinte de résultats des activités propres à l'Aide financière aux études, cette section offre des renseignements généraux sur les lois et règlements qui régissent les activités, la mission et les services en question.

Le cadre légal et réglementaire

Les règles d'attribution du Programme de prêts et bourses ainsi que du Programme de prêt pour les études à temps partiel sont régies par la Loi sur l'aide financière aux études et son règlement d'application.

Depuis le 8 avril 1997, l'Aide financière aux études est une unité autonome de services du Ministère. Pour accomplir son mandat, elle doit notamment respecter les règles d'application relatives aux lois suivantes :

- la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la Loi sur la fonction publique;
- la Loi sur l'administration publique;
- la Loi sur l'administration financière.

L'Aide financière aux études contribue à la volonté gouvernementale de favoriser l'accessibilité aux services offerts, de traiter avec la plus grande équité les citoyennes et les citoyens qui font appel au Ministère et de rendre la gestion des ressources dévolues à ces services transparente et efficace à tous points de vue.

Conformément à son mandat, l'Aide financière aux études offre aux étudiantes et aux étudiants un accès à diverses mesures de soutien financier qui favorisent l'accessibilité aux études universitaires, aux études collégiales ou à la formation professionnelle au secondaire.

La mission et les programmes

L'Aide financière aux études a pour mission de favoriser l'accès aux études en offrant un régime d'aide financière adapté aux besoins de la population étudiante. Pour accomplir cette mission, elle doit s'assurer que chaque personne bénéficie des avantages auxquels lui donnent droit la Loi sur l'aide financière aux études et son règlement d'application.

Dans cette optique, l'Aide financière aux études doit prendre les moyens nécessaires pour traiter avec justesse, promptitude et équité les demandes d'aide qui lui sont transmises. Elle doit conduire ses activités avec la plus grande rigueur et le souci constant d'une gestion transparente et efficace des fonds publics. De plus, elle agit en collaboration avec les établissements d'enseignement et les établissements financiers et s'assure que ces derniers respectent les mêmes standards de qualité dans l'administration des programmes d'aide financière aux études.

L'Aide financière aux études assume avant tout la gestion du Programme de prêts et bourses, qui s'adresse aux personnes qui n'ont pas les ressources financières suffisantes pour mener à terme leur projet d'études. Ce programme a pour objectif de faciliter l'accès aux études ou la poursuite des études en offrant un soutien financier de base. Il comporte également des mesures particulières destinées, par exemple, aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Le Programme de prêts et bourses s'appuie sur le principe selon lequel les bénéficiaires et, le cas échéant, leurs parents, leur répondante ou répondant ou encore leur conjointe ou conjoint sont les premiers responsables du financement de leurs études. Pour calculer l'aide financière à attribuer, le gouvernement tient compte de toutes ces contributions évaluées.

L'Aide financière aux études gère également trois programmes complémentaires par rapport au Programme de prêts et bourses. Ils ont pour objet de répondre à des besoins particuliers.

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel
Ce programme permet de soutenir les personnes qui étudient à temps partiel en leur accordant un prêt couvrant leurs frais scolaires ainsi que les frais de garde qu'elles doivent payer pour leurs enfants, le cas échéant.

Le Programme de remise de dette
En vertu de ce programme, les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études collégiales techniques ont droit à une remise de 15 % de la dette accumulée pendant leurs études. Ces personnes doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année. Cette remise s'applique également, selon les mêmes conditions, aux prêts pour des études collégiales générales ou des études universitaires de deuxième ou de troisième cycle pourvu que l'étudiante ou l'étudiant ait déjà bénéficié d'une remise au premier cycle pour y être admissible.

Le Programme de remboursement différé
Ce programme est destiné aux personnes qui se trouvent dans une situation financière précaire et qui ne peuvent rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le contexte d'un programme d'aide financière. Le gouvernement assume le paiement des intérêts sur leurs prêts à leur place pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, et ce, dans un délai de cinq ans suivant la fin de la période d'exemption partielle. Les intérêts que le gouvernement a payés à leur place n'ont pas à lui être remboursés.

Par ailleurs, l'Aide financière aux études s'est vu confier la gestion de cinq autres programmes.

Le Programme d'allocation pour les besoins particuliers
Ce programme s'adresse aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il permet de compenser les effets de cette déficience en offrant aux bénéficiaires différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement ou à domicile.

Le Programme études-travail
Le Programme études-travail a pour objet de favoriser la poursuite des études en accordant aux établissements d'enseignement supérieur des subventions pour des emplois à temps partiel.

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales
Grâce à ce programme, les permanentes et les permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le Ministère bénéficient d'une aide financière, ce qui leur permet de consacrer la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en question ou d'une autre association qui lui est affiliée.

Le programme Explore
Ce programme permet à des étudiantes et à des étudiants canadiens de bénéficier d'une bourse en vue de faire un stage d'immersion en anglais ou en français. Administré par l'Aide financière aux études, ce programme est financé par le gouvernement fédéral.

Le programme Destination CLIC
Ce programme permet à des élèves francophones habitant dans une autre province ou un territoire canadiens de profiter d'un stage d'immersion et de perfection en français. Administré par l'Aide financière aux études, ce programme est financé par le gouvernement fédéral.

Les principales activités de l'Aide financière aux études

L'Aide financière aux études a pour principales activités l'attribution de l'aide et la gestion des prêts du Programme de prêts et bourses.

À la suite d'une demande de soutien financier de la part d'une étudiante ou d'un étudiant, l'Aide financière aux études détermine l'aide à laquelle la personne a droit, puis lui remet un certificat de garantie par l'entremise de son établissement d'enseignement, et ce, une seule fois au cours de ses études. Après que l'étudiante ou l'étudiant s'est entendu avec son établissement financier, l'aide financière prévue est versée (mensuellement ou périodiquement) directement dans son compte bancaire, ce qui facilite la gestion de son budget.

La gestion des prêts concerne d'abord le paiement aux établissements financiers des intérêts dus sur les prêts consentis aux étudiantes et aux étudiants, et ce, pour la durée de leurs études à temps plein ou à temps partiel. Dans le cas de celles et ceux qui sont admissibles au Programme de remboursement différé, les intérêts sont payés durant la période couverte par ce dernier. À ces activités s'ajoutent également le traitement des réclamations soumises par les établissements financiers en raison de l'exercice de la garantie gouvernementale ainsi que la gestion des créances auprès des ex-étudiantes et des ex-étudiants débiteurs.

Par ailleurs, l'Aide financière aux études met à la disposition des étudiantes et des étudiants différentes ressources leur permettant de trouver de l'information générale relativement aux programmes d'aide financière ou d'obtenir des renseignements particuliers sur leur dossier. Il s'agit du site Web de l'Aide financière aux études, du site Web transactionnel (section « Votre dossier en direct! »), du Centre d'appels et du Service téléphonique interactif.

Le partenariat

L'Aide financière aux études accomplit sa mission grâce aux relations étroites qu'elle entretient avec ses principaux partenaires, soit les établissements d'enseignement et les établissements financiers. Le personnel des quelque 290 bureaux d'aide financière des établissements d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire conseille les étudiantes et les étudiants et les guide dans leurs démarches. Les modalités de cette collaboration sont définies dans une entente signée par tous les établissements participants.

De plus, pour assurer la gestion des prêts, l'Aide financière aux études bénéficie de la collaboration des responsables des prêts pour études des établissements financiers qui participent au Programme de prêts et bourses.

Les services en ligne

Depuis plusieurs années, l'Aide financière aux études offre une prestation de services qui permet aux étudiantes et aux étudiants de faire leur demande d'aide financière et de consulter leur dossier en ligne. C'est également le cas pour les parents ou encore la conjointe ou le conjoint qui doivent remplir leur déclaration lorsque la situation de l'étudiante ou de l'étudiant l'exige.

En ce qui concerne le Programme de prêts et bourses, les différents formulaires (demande d'aide financière, déclaration de ressources financières et demande de changement) sont remplis à plus de 96 % par l'entremise d'Internet. Pour les parents et la conjointe ou le conjoint, la déclaration en ligne est produite par l'entremise d'Internet dans une proportion de 82 %.

Les activités de l'Aide financière aux études

De façon générale, les indicateurs des derniers rapports annuels sont comparables, ce qui permet à l'Aide financière aux études de faire le suivi de ses activités et de voir l'évolution de sa performance au regard de sa prestation de services.

Activité : Modifications législatives et réglementaires			
Indicateur	**Cible 2010-2011**	**Résultats**	
		2010-2011	**2009-2010**
Nombre de modifications à la Loi ou au Règlement sur l'aide financière aux études	1	Une modification a été apportée au Règlement sur l'aide financière aux études (édiction le 17 décembre 2010 et entrée en vigueur le 16 décembre 2010)	Trois modifications ont été apportées au Règlement sur l'aide financière aux études (édiction le 1er avril 2009 et entrée en vigueur le 30 avril 2009; édiction le 11 novembre 2009 et entrée en vigueur le 10 décembre 2009; édiction le 21décembre 2009 et entrée en vigueur le 23 décembre 2009)

L'indexation s'applique pour l'ensemble des bénéficiaires, aux fins du calcul des dépenses reconnues chaque mois aux étudiantes et aux étudiants (frais de subsistance pour eux et leurs enfants, frais pour chef de famille monoparentale, frais pour l'absence de transport en commun et frais pour les stages de courte durée). Le montant des dépenses reconnues au début de chacune des périodes d'études (allocation relative à une ville, à une région ou à une municipalité régionale de comté dite périphérique) a également été majoré. Les dépenses admises du Programme de prêts pour les études à temps partiel sont également indexées.

Cette mesure a nécessité une augmentation des crédits de l'ordre de 7,2 millions de dollars en 2010-2011.

Activité : Délai moyen de traitement des demandes d'aide financière complètes			
Indicateur	**Cible**	**Résultats**	
	2010-2011	**2010-2011**	**2009-2010**
Délai moyen de traitement des demandes d'aide financière complètes	1,5 semaine	1,0 semaine	0,9 semaine

La cible annuelle de 1,5 semaine est atteinte. Le délai moyen de traitement des demandes d'aide financière se situe à 1,0 semaine comparativement à 0,9 semaine en 2009-2010.

Cette légère augmentation de 0,1 semaine s'explique par une diminution du nombre de dossiers traités automatiquement.

Demandes d'aide avec décision rendue (calculées ou fermées)

Type	**2010-2011**		**2009-2010**	
	Nombre	**Taux (%)**	**Nombre**	**Taux (%)**
Analyse automatique	98 998	58,5	97 971	60,2
Analyse interactive (intervention d'un agent)	70 296	41,5	64 737	39,8
Total	169 294	100	162 708	100

Les données représentent les demandes d'aide pour l'année d'attribution 2010 reçues entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011.

Activité : Offre de services en ligne			
Indicateur	**Cible**	**Résultats**	
	2010-2011	**2010-2011**	**2009-2010**
Pourcentage de formulaires remplis par l'entremise d'Internet	Demande d'aide financière : 90 %	Demande d'aide financière : 94,6 %	Demande d'aide financière : 93,8 %
	Confirmation des ressources financières : 90 %	Confirmation des ressources financières : 99,7 %	Confirmation des ressources financières : 99,6 %
	Déclaration de changement : 90 %	Déclaration de changement : 94,3 %	Déclaration de changement : 94,9 %
	Déclaration des parents ou encore de la conjointe ou du conjoint : 75 %	Déclaration des parents ou encore du conjoint ou de la conjointe : 82,4 %	Déclaration des parents ou encore du conjoint ou de la conjointe : 81 %

L'utilisation d'Internet demeure le mode de transmission favori de la clientèle et le maintien des forts pourcentages le démontre puisque les objectifs sont atteints, voire dépassés. Le réseau Internet est un outil accessible à tous et la promotion de son utilisation porte ses fruits.

Activité : Service de renseignements téléphoniques (Centre d'appels)			
Indicateur	**Cible**	**Résultats**	
	2010-2011	**2010-2011**	**2009-2010**
Taux de réponse du Centre d'appels	58 %	53,9 %	58,3 %
Volume d'appels ayant obtenu une réponse au Centre d'appels pour la ligne réservée à la clientèle	250 000	281 343	269 150

Le Service de l'accueil et des renseignements a répondu à 53,9 % du volume d'appels reçus en 2010-2011, soit une baisse de 4,4 points de pourcentage par rapport à l'année 2009-2010.

Malgré l'accroissement du nombre d'appels qui ont obtenu une réponse, ce résultat est dû à une augmentation des tentatives d'appels. Dans les faits, le Service de l'accueil et des renseignements a répondu à 281 343 appels en 2010-2011, soit 4,5 % de plus qu'en 2009-2010, ce qui lui a permis de dépasser largement la cible.

En effet, les appels reçus ont augmenté de 13 % en 2010-2011 par rapport à la situation en 2009-2010 : ils sont passés de 461 712 à 521 556. Étant donné que le taux de réponse est le ratio des appels qui ont obtenu une réponse par rapport aux appels reçus, et bien que le nombre d'appels ayant obtenu une réponse ait augmenté de 4,5 % (il est passé de 269 150 à 281 343), la cible n'est pas atteinte.

Un suivi rigoureux des attentes signifiées remises aux agents et le maintien d'un programme d'assurance qualité efficace ont permis en 2010-2011 de répondre à 12 193 appels de plus que l'an dernier.

Activité : Tenue de séances de formation et d'information à l'intention des partenaires			
Indicateur	**Cible**	**Résultats**	
	2010-2011	**2010-2011**	**2009-2010**
Volume des activités de formation et d'information et nombre de participantes et de participants à ces activités	**Établissements d'enseignement** Nombre de séances : 40 Nombre de participantes et de participants : 310	**Établissements d'enseignement** Nombre de séances : 35 Nombre de participantes et de participants : 222	**Établissements d'enseignement** Nombre de séances : 43 Nombre de participantes et de participants : 295
	Établissements financiers Nombre de séances : 2 Nombre de participantes et de participants : 25	**Établissements financiers** Nombre de séances : 2 Nombre de participantes et de participants : 40	**Établissements financiers** Nombre de séances : 1 Nombre de participantes et de participants : 13

Étant donné que les modifications apportées aux programmes en 2010-2011 étaient mineures, l'Aide financière aux études n'a pas tenu de tournée annuelle d'information auprès de ses partenaires du réseau scolaire et de ses relayeurs d'information; un document d'information a plutôt été diffusé en lieu et place.

De plus, trois séances de formation prévues au calendrier ordinaire de 2010-2011 ont été annulées parce qu'il n'y avait pas assez de participants.

Le Groupe de soutien aux établissements d'enseignement a comme mandat d'offrir la formation au personnel des bureaux d'aide financière en fonction de leurs besoins et de leurs profils d'utilisateurs. À cette fin, il dispose de trois salles de formation (deux à Québec et une à Montréal). Cinq formatrices donnent cette formation et assurent le soutien auprès du personnel visé.

Activité : Gestion des créances recouvrables			
Indicateur	**Cible**	**Résultats**	
	2010-2011	**2010-2011**	**2009-2010**
Taux de recouvrement des créances recouvrables	10,93 %	11,04 %	10,58 %
Montant des créances recouvrées	86 M$	79,9 M$	86,8 M$

La méthode de calcul du taux de recouvrement est la suivante :
Créances recouvrées/Créances recouvrables.

La hausse du taux de recouvrement est principalement attribuable à la diminution des créances recouvrables. Celle-ci s'explique principalement par les facteurs suivants :

- le processus de radiation de créances a été amélioré;
- la charge d'intérêts est plus basse compte tenu du faible taux d'intérêt en vigueur;
- le montant des réclamations payées aux établissements financiers a diminué comparativement à la moyenne des dernières années.

La diminution du montant des créances recouvrées s'explique principalement par la situation économique actuelle et par les facteurs suivants :

- la diminution de la compensation gouvernementale;
- l'augmentation des chèques sans provision;
- l'engagement de plusieurs nouveaux agents de recouvrement. Moins expérimentés, ces derniers ne recouvrent pas autant de créances qu'un agent ayant de l'expérience;
- la vacance de plusieurs postes, le Ministère ayant été en mesure de recruter seulement à compter de la fin novembre 2010;
- la baisse du nombre de créations de bourses versées en trop;
- la baisse du nombre de comptes de l'ancienne version du Programme de remboursement différé à recouvrer.

Activité : Formation du personnel			
Indicateur	Cible 2010-2011	Résultats	
		2010-2011	2009-2010
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	1,8 %	1,41 %	2,46 %
Nombre moyen de jours de formation par ETC	5,5 jours	4,5 jours	7,4 jours

Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation à l'Aide financière aux études est en décroissance : il est passé de 2,46 % en 2009-2010 à 1,41 % en 2010-2011.

Le coût total de formation, qui comprend le salaire des formateurs, a été de 199 765,20 dollars en 2010-2011, comparativement à 363 128,20 dollars en 2009-2010.

Les faits saillants en 2010-2011

Voici quelques événements qui illustrent les avancées réalisées par le Ministère pour l'Aide financière aux études durant la dernière année :

- la mise en ligne du formulaire Web « Demande pour bénéficier du Programme de remboursement différé »;
- le remboursement des dettes d'études au Service du recouvrement de l'Aide financière aux études, par les étudiantes et les étudiants, par voie électronique par l'entremise du site Web de leur établissement financier ou de leur appareil téléphonique;
- la consultation simple et rapide, par les étudiantes et les étudiants, de leurs coordonnées (adresse de correspondance, numéro de téléphone et adresse de courriel) en se rendant sous l'onglet « Vos coordonnées » dans la section « Votre dossier en direct! »;
- la majoration de 2 % des frais de subsistance pris en compte par les programmes de l'Aide financière aux études pour l'année d'attribution 2010-2011 et la mise à jour des montants reconnus relativement aux frais afférents des universités.

Le revenu de pensions alimentaires pris en compte dans le calcul de l'aide financière aux études

La Cour supérieure a entendu la requête du Ministère en vue de faire rejeter la requête qui concernait le dépôt d'un recours collectif contre lui. En effet, le tribunal a statué que l'Aide financière aux études avait la compétence exclusive pour effectuer la révision des calculs de la clientèle ciblée en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études. L'Aide financière aux études mettra donc en place, en 2011, un processus particulier pour que les requérants puissent demander une révision de leur dossier.

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008 (t. 1, chap. 2, « Aide financière aux études »)

Le Ministère souscrit à l'ensemble des recommandations du Vérificateur général du Québec, dont la plupart s'inscrivent dans la continuité des actions déjà entreprises. Des 16 recommandations initiales concernant l'Aide financière aux études, 12 ont été atteintes à 100 % au cours des années antérieures. En conséquence, le tableau suivant regroupe uniquement celles dont le degré d'avancement n'avait pas atteint 100 %.

Paragraphe 2.35 Nous avons recommandé au Ministère de poursuivre ses efforts relatifs à la mise en application de son plan d'action portant sur le traitement des demandes d'aide.	À la suite de l'analyse de risques, le programme d'assurance qualité pour le traitement des demandes d'aide financière a été revu. Un plan d'action a été conçu pour garantir l'assurance qualité. Il comprend la période visée par trimestre, le nombre de dossiers vérifiés par agent, le type de dossiers à vérifier, le nom des agents visés et la démarche pendant et après l'assurance qualité pour la période visée (type d'intervention). Une grille d'analyse a également été préparée dans le but d'alimenter le rapport d'activités et un bilan a été remis au chef de service. Ont aussi été effectuées la mise à jour des directives et des processus de travail, l'organisation de sessions de perfectionnement sur des thèmes particuliers et des modifications au programme de formation pour clarifier le traitement des situations complexes. Enfin, les activités récurrentes du programme d'assurance qualité se sont poursuivies tout au cours de l'année 2010-2011.
Paragraphe 2.42 Nous avons recommandé au Ministère de s'assurer que les établissements d'enseignement s'acquittent adéquatement de leurs responsabilités quant à la vérification et à la confirmation des renseignements scolaires requis au sujet des étudiants.	La documentation, l'approche pédagogique et l'ensemble du matériel de formation portant sur la confirmation des renseignements scolaires ont fait l'objet d'une refonte et d'une mise à jour complète. La documentation est maintenant consultable sur le site Web du Ministère. Une structure de mise à jour trimestrielle de cette information a été instaurée. Depuis 2010-2011, un processus d'assurance qualité a été mis en place. Les activités d'assurance qualité sont effectuées en continu. Parmi ces activités, certaines concernent la confirmation des renseignements scolaires : • les interventions individuelles auprès des établissements d'enseignement éprouvant de la difficulté à effectuer la confirmation des renseignements scolaires; • les communications envoyées aux établissements d'enseignement n'ayant pas confirmé les renseignements scolaires d'étudiants; • la diffusion de capsules d'information destinées aux établissements d'enseignement, concernant la confirmation des renseignements scolaires; • l'élaboration d'un atelier de perfectionnement sur la confirmation des renseignements scolaires.

Paragraphe 2.51 Nous avons recommandé au Ministère de prendre les mesures nécessaires afin de réduire les coûts liés aux versements d'aide excédentaire.	En 2010-2011, une série d'actions ont été accomplies pour sensibiliser et sanctionner les étudiants présentant un écart important entre le revenu déclaré à l'aide financière et celui qui est déclaré à Revenu Québec : • l'envoi d'un avertissement par écrit à 17 671 étudiants concernant l'obligation de déclarer les bons revenus et les conséquences de ne pas s'y conformer; • l'envoi d'une lettre à 1 331 étudiants ayant un écart de revenu important au cours des deux dernières années leur demandant de fournir de l'information détaillée sur ces écarts, et ce, pour que le Ministère puisse statuer à savoir si cela constitue ou non une déclaration mensongère au sens de la loi. De ce nombre, 909 étudiants ont répondu à la lettre de l'Aide financière aux études. À la suite de cette opération, une décision a été rendue dans 908 de ces dossiers : 613 ont été considérés comme inadmissibles et 295 sont redevenus admissibles compte tenu de l'information qui avait été transmise au Ministère. Un dossier était encore en cours de traitement au 31 mars 2011. À noter que 422 étudiants n'ont pas répondu à la lettre de l'Aide financière aux études : leur dossier a donc été fermé.
Paragraphe 2.95 Nous avons recommandé au Ministère de poursuivre ses efforts afin d'améliorer la performance de son service téléphonique.	En 2010-2011, un groupe de discussion a été créé pour mettre en évidence les communiqués problématiques. Par la suite, ces communiqués seront révisés, ce qui devrait diminuer les tentatives d'appels des étudiants qui auront reçu une information plus claire. Un échéancier de travail reste à établir pour la modification de ces communiqués.

ANNEXES

ANNEXE 1
Les lois et règlements

Lois et règlements dont l'application relève, en totalité ou en partie, de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01)

- Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire (c. A-3.01, r. 1)

Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3)

- Règlement sur l'aide financière aux études (c. A-13.3, r. 1)

Charte de la langue française – Chapitre VIII – La langue d'enseignement (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions (c. C-11, r. 2.1)
- Règlement concernant la demande de recevoir de l'enseignement en anglais (c. C-11, r. 5)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (c. C-11, r. 6)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (c. C-11, r. 7)
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (c. C-11, r. 8)

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29)

Règlement sur la définition de résident du Québec (c. C-29, r. 1)

Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger (c. C-29, r. 2)

Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel (c. C-29, r. 3)

Règlement sur le régime des études collégiales (c. C-29, r. 4)

Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (L.R.Q., c. C-32.2)

Loi sur la Commission scolaire du Littoral (S.R. 1966-67, c. 125)[31]

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q., c. C-60)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (L.R.Q., c. E-1)

Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)

- Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires (c. E-2.3, r. 1)

---

[31] Loi d'intérêt privé.

Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1)

- Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (c. E-9.1, r. 1)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (c. E-9.1, r. 2)
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire (c. E-9.1, r. 3)
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial (c. E-9.1, r. 4)

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1)

Loi sur les fondations universitaires (L.R.Q., c. F-3.2.0.1)

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (L.R.Q., c. F-4.003)

Loi sur l'Institut national des mines (L.R.Q., c. I-13.1.2)

Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (L.R.Q., c. I-13.02)

- Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (c. I-13.02, r. 1)

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3)

- Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (c. I-13.3, r. 1)
- Règlement sur les autorisations d'enseigner (c. I-13.3, r. 2)
- Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2010-2011 (c. I-13.3, r. 3.1)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (c. I-13.3, r. 4)
- Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (c. I-13.3, r. 5)
- Règlement sur la détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire (c. I-13.3, r. 6)
- Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (c. I-13.3, r. 7)
- Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (c. I-13.3, r. 7.1)
- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (c. I-13.3, r. 8)
- Régime pédagogique de la formation générale des adultes (c. I-13.3, r. 9)
- Régime pédagogique de la formation professionnelle (c. I-13.3, r. 10)
- Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (c. I-13.3, r. 11)
- Règlement sur le transport des élèves (c. I-13.3, r. 12)

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., c. I-14)

- Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (c. I-14, r. 1)
- Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (c. I-14, r. 2)
- Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire Crie (c. I-14, r. 3)

Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17)

- Règlement sur les investissements universitaires (c. I-17, r. 1)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (L.R.Q., c. M-15)

- Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (c. M-15, r. 1)

Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1)

- Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (c. S-3.1, r. 1)
- Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (c. S-3.1, r. 2)
- Règlement sur les exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (c. S-3.1, r. 3)
- Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (c. S-3.1, r. 4)
- Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité (c. S-3.1, r. 5)
- Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative (c. S-3.1, r. 8)
- Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (c. S-3.1, r. 10)

Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1)

Loi

Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011	Projet de loi n° 86, sanctionné le 11 juin 2010 L.Q. 2010, c. 16
Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement	Projet de loi n° 115, sanctionné le 19 octobre 2010 L.Q. 2010, c. 23

Règlements

Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	Décret 399-2010 du 5 mai 2010 G.O. 2, 19 mai 2010, p. 2017
Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2010-2011	Décret 535-2010 du 23 juin 2010 G.O. 2, 26 juin 2010, p. 2411A
Règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes	Décret 538-2010 du 23 juin 2010 G.O. 2, 26 juin 2010, p. 2416A
Règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales	Décret 627-2010 du 7 juillet 2010 G.O. 2, 21 juillet 2010, p. 3269
Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner	A.M., 2010 du 11 juillet 2010 G.O. 2, 28 juillet 2010, p. 3361
Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	Décret 712-2010 du 20 août 2010 G.O. 2, 8 septembre 2010, p. 3731
Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions	Décret 862-2010 du 20 octobre 2010 G.O. 2, 22 octobre 2010, p. 4171A
Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études	Décret 971-2010 du 17 novembre 2010 G.O. 2, 1er décembre 2010, p. 4719
Règlement modifiant le Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative	A.M., 2011 du 31 janvier 2011 G.O. 2, 16 février 2011, p. 779

ANNEXE 2
Le sommaire des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2009-2013[32]

Orientation 1
Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

	Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 1.1				
Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique				
1.1-1	Nombre de programmes d'études mis à jour			
Cible	*Adaptation continue des programmes d'études*	Adaptation de 10 programmes d'études au secondaire Adaptation de 1 programme d'études au primaire	Adaptation de 18 programmes d'études au secondaire	25
1.1-2	Nombre d'épreuves ministérielles renouvelées			
Cible	*5*	5	9	25
1.1-3	Quantité de matériel approuvé selon les disciplines			
Cible	*Assurer la disponibilité d'ouvrages didactiques conformes aux programmes d'études*	84	82	26
Objectif 1.2				
Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire				
1.2-1	Variété des formations offertes			
Cible	*Offre de formations en réponse aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire*	65 formations pour l'année scolaire 2010-2011	Aucun résultat	27
1.2-2	Taux global de satisfaction des participants *Indicateur retiré en 2009-2010*			
Objectif 1.3				
S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires				
1.3-1	Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre des services complémentaires conformes aux orientations ministérielles			
Cible	*Aucune cible 2010-2011*	Aucun résultat	Aucun résultat	27
Objectif 1.4				
Réduire la taille des groupes				
1.4-1	Proportion des groupes dont la taille correspond minimalement aux critères de la mesure			
Cible	*90,0 %*	91,2 %	53,7 %	28

[32] Pour certains indicateurs, les résultats 2010-2011 n'étaient pas disponibles. Dans ce cas, la reddition de comptes est effectuée en fonction des résultats de la dernière année disponible.

Cibles 2010-2011		Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 1.5				
Valoriser la profession enseignante				
1.5-1	Nombre de mesures mises en place			
Cible	*Au moins 5 activités*	9 activités	13 activités	28
Objectif 1.6				
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans				
1.6-1	Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans			
Cible	*80,0 % en 2020*	Données non disponibles	73,8 %	29
1.6-2	Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes (écoles secondaires), par région, et pour l'ensemble du réseau public (commissions scolaires)			
Cible	*Aucune cible 2010-2011*	Données non disponibles	Données non disponibles	29
Objectif 1.7				
Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)				
1.7-1	Publication de lignes directrices pour l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire			
Cible	*Version définitive élaborée à 70 %*	Version définitive élaborée à 70 %	Version provisoire en cours de rédaction	31
1.7-2	Nombre de commissions scolaires ayant reçu la formation concernant l'accompagnement des gestionnaires des commissions scolaires et les gestionnaires des écoles dans la diversification des modalités d'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage			
Cible	*55 des 69 commissions scolaires*	58 commissions scolaires	Aucun résultat	31
Objectif 1.8				
Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration				
1.8-1	Nombre de mesures mises en place			
Cible	*Services aux communautés culturelles : mise en place du nombre de projets nécessaires pour répondre à la clientèle*	18 projets	18 projets	32
Cible	*Interventions en milieux défavorisés : mise en place du nombre de mesures nécessaires à la mise en œuvre des six voies de renforcement dans les écoles SIAA*	9 mesures	9 mesures	
1.8-2	Nombre et qualité des planifications SIAA transmises par les écoles			
Cible	*Aucune cible*	Aucun résultat	Aucun résultat	33

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 1.9			
Soutenir la réussite et la persévérance scolaires en diversifiant les façons d'accéder à la formation et d'acquérir les compétences recherchées			
1.9-1 Âge moyen d'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP)			
Cible *Aucune cible*	Aucun résultat	Aucun résultat	33
1.9-2 Taux de persévérance et de réussite scolaires par service d'enseignement en formation générale des adultes dans différents lieux et selon différents modes de formation			
Cible *Aucune cible*	Aucun résultat	Aucun résultat	33
Objectif 1.10			
Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde			
1.10-1 Taux de réussite aux épreuves uniques de français			
Cible *Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %*	Données non disponibles	91,9 % (langue d'enseignement) 85,4 % (langue seconde)	34

Orientation 2
Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 2.1			
Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue			
2.1-1 Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre			
Cible *Semaine québécoise des adultes en formation : tenue de 500 activités*	Données non disponibles	990	37
Cible *Lignes téléphoniques d'information : 2 lignes accessibles*	2	2	
Cible *Tenue de 4 grandes actions de promotion*	4	4	
Objectif 2.2			
Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle			
2.2-1 Nombre de mesures mises en place par le Ministère			
Cible *Aucune cible*	Aucun résultat	Aucun résultat	38
2.2-2 Augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle par rapport à l'année scolaire 2005-2006			
Cible *18 760 nouveaux inscrits en 2009-2010*	Données non disponibles	18 760 nouveaux inscrits	38

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 2.3			
Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base			
2.3-1 Nombre de personnes inscrites à des services de formation générale des adultes et spécifiquement en formation de base commune, selon la langue d'enseignement			
Cible — *Augmentation de 5 % des personnes inscrites en 9e année de scolarité et plus*	Français : données non disponibles Anglais : données non disponibles Amérindiens : données non disponibles Total : données non disponibles	Français : 121 283 Anglais : 13 424 Amérindiens : 168 Total : 134 875	39
Cible — *Augmentation de 5 % des personnes inscrites aux 8 premières années de scolarité*	Français : données non disponibles Anglais : données non disponibles Amérindiens : données non disponibles Total : données non disponibles	Français : 37 122 Anglais : 12 419 Amérindiens : 138 Total : 49 679	
Objectif 2.4			
Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences			
2.4-1 Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique et en formation générale des adultes			
Cible — *Formation générale des adultes : 15,0 % de l'effectif 2010-2011*	Données non disponibles	12,2 %	40
Cible — *Formation professionnelle et technique : augmentation de 20,0 %*	Données non disponibles	Augmentation de 52,7 %	
Objectif 2.5			
Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique			
2.5-1 Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique			
Cible — *Augmentation du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique au regard des besoins reconnus par le marché du travail*	Formation professionnelle : données non disponibles Formation technique : données non disponibles	Formation professionnelle : 43 909 Formation technique : 29 910	41
2.5-2 Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études collégiales			
Cible — *Augmentation de 10,0 %*	Données non disponibles	8,3 %	42

Cibles 2010-2011		Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 2.6				
Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés				
2.6-1	Taux de placement par programme d'études en formation professionnelle et en formation technique			
Cible	*Augmentation du taux de placement par programme d'études*	Attestation de spécialisation professionnelle : données non disponibles Diplôme de formation professionnelle : données non disponibles Diplôme d'études collégiales : données non disponibles	Attestation de spécialisation professionnelle : 68,1 % Diplôme de formation professionnelle : 73,8 % Diplôme d'études collégiales : 65,7 %	42
2.6-2	Proportion de programmes de la formation professionnelle et technique en déficit de clientèle par rapport aux besoins du marché du travail			
Cible	*24,0 %*	24,8 %	25,0 %	43
2.6-3	Taux de satisfaction des employeurs quant à la compétence des recrues diplômées en formation professionnelle et en formation technique			
Cible	*Aucune cible*	Aucun résultat	Aucun résultat	43
Objectif 2.7				
Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre				
2.7-1	Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels			
Cible	*100 %*	Données non disponibles	100 %	44
Cible	*100 %*	Données non disponibles	100 %	
2.7-2	Nombre d'étudiants étrangers venus étudier au Québec			
Cible	*Universitaire : augmentation de 10 % (soit un total de 24 533)*	26 191	24 504	
Cible	*Collégial : augmentation de 10 % (soit un total de 2 745)*	3 217	2 895	45
Cible	*Formation professionnelle : augmentation de 100 % (soit un total de 126)*	Données non disponibles	Données non disponibles	
2.7-3	Pourcentage de dossiers d'enseignants étrangers évalués			
Cible	*100 % des dossiers reçus analysés*	100 %	100 %	45

Orientation 3
Contribuer au rehaussement des savoirs

Cibles 2010-2011		Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 3.1				
Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés				
3.1-1	État de l'implantation des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales			
Cible	*100 % des modifications au RREC de 2008*	100 %	90 %	47
Cible	*100 % des modifications au RREC de 2010*	100 %	48 %	
3.1-2	État d'avancement de l'actualisation de trois programmes préuniversitaires pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise			
Cible	*85 % du programme d'études Arts plastiques actualisé*	85 %	33 %	48
Cible	*66 % du programme d'études Arts et lettres actualisé*	66 %	33 %	
Cible	*20 % du programme d'études Sciences informatiques et mathématiques actualisé*	0 %	0 %	
Objectif 3.2				
Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaires des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat				
3.2-1	Taux de persévérance après trois ans des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat			
Cible	*Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre*	Cohorte 2006 78 %	Cohorte 2005 76 %	49
3.2-2	Taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études			
Cible	*Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre*	Cohorte 2002 49 %	Cohorte 2001 54 %	50
Objectif 3.3				
Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite				
3.3-1	Pourcentage d'effectifs totaux ayant bénéficié de services de soutien aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités			
Cible	*1,80 % en 2009-2010*	Données non disponibles	1,38 %	51
3.3-2	État de l'implantation des modifications visant la réussite apportées au Règlement sur les études collégiales *Indicateur retiré en 2009-2010. Les résultats liés au Règlement sur les études collégiales se trouvent à l'indicateur 3.1-1.*			
3.3-3	Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes et étudiants/professeurs pour les cours en administration et en génie dans les universités			
Cible	*Augmentation du rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes en génie et en administration*	Données non disponibles	Génie : 1,4 Administration : 0,95	51
Cible	*Diminution du rapport effectif étudiant en équivalence à temps plein (EEETP)/ professeur dans les domaines du génie et de l'administration*	Données non disponibles	Génie : 21,8 Administration : 36,3	

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 3.4			
Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial			
3.4-1 Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique pluriannuel			
Cible *20 collèges publics* *en 2009-2010* *9 collèges privés*	Données non disponibles	20 collèges publics 5 collèges privés	52
3.4-2 Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français			
Cible *82,4 %*	Données non disponibles	82,4 %	52
Objectif 3.5			
Mieux soutenir la recherche			
3.5-1 Montant des ressources financières accordé à la recherche dans les collèges			
Cible *14,0 M$*	13,8 M$	13,4 M$	52
3.5-2 Degré de mise en œuvre du plan de développement de la recherche au collégial			
Cible *20 % du plan d'action 2010-2014*	20 % du plan d'action 2010-2014	80 % du plan d'action 2007-2009	54
3.5-3 Nombre de projets du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels et nombre de centres collégiaux de transfert de technologie subventionnés			
Cible *125 projets, d'ici 2013*	122 projets	118 projets	54
Cible *45 CCTT, d'ici 2012*	46 CCTT	41 CCTT	
Objectif 3.6			
Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements			
3.6-1 Variation des revenus des établissements selon les différentes sources			
Cible *Augmentation de la proportion des revenus au fonds de fonctionnement des universités autres que ceux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*	Étudiants : données non disponibles Autres revenus : données non disponibles	Étudiants : données non disponibles Autres revenus : données non disponibles	55
3.6-2 Évolution des transferts fédéraux			
Cible *Allocation intégrale de la majoration des transferts fédéraux aux établissements de l'enseignement supérieur*	194,57 M$	194,57 M$	56

Orientation 4
Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 4.1			
S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention			
4.1-1 Pourcentage d'écoles qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif			
Cible *Saine alimentation : 96 % des écoles, d'ici 2013*	Aucun résultat	81 % des écoles	58
Cible *Mode de vie physiquement actif : 84 % des écoles, d'ici 2013*	Aucun résultat	69 % des écoles	
Cible *Éducation, promotion et communication : 86 % des écoles, d'ici 2013*	Aucun résultat	71 % des écoles	
Cible *Partenariats avec la communauté : 95 % des écoles, d'ici 2013*	Aucun résultat	80 % des écoles	
4.1-2 Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence			
Cible *100 % des écoles primaires, d'ici 2013*	Données non disponibles	60 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu	59
Cible *100 % des écoles secondaires, d'ici 2013*	Données non disponibles	67 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu	
4.1-3 Pourcentage d'écoles qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche *École en santé*			
Cible *20 %, d'ici 2013*	Données non disponibles	13 %	59
4.1-4 Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité			
Cible *40 %, d'ici 2013*	Aucun résultat	Aucun résultat	60
Objectif 4.2			
S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel			
4.2-1 Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'approche orientante			
Cible *Écoles primaires : 65 %, d'ici 2013*	Aucun résultat	Aucun résultat	60
Cible *Écoles secondaires : 75 %, d'ici 2013*	Aucun résultat	Aucun résultat	
Objectif 4.3			
Revoir les encadrements ministériels en vue d'améliorer les services de garde en milieu scolaire			
4.3-1 Nombre de services de garde en milieu scolaire qui se sont donné un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école			
Cible *Aucune cible*	Aucun résultat	Aucun résultat	61

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 4.4			
Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives			
4.4-1 Pour les commissions scolaires, sommes accordées pour diminuer le déficit d'entretien du parc immobilier			
Cible *131,8 M$*	861 projets, qui totalisent des investissements de 131,8 M$	822 projets, qui totalisent des investissements de 131,8 M$	61
4.4-2 Pour les universités, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier			
Cible *Diminution de 6,0 %*	6,17 %	6,42 %	61
4.4-3 Pour les cégeps, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier			
Cible *Diminution de 6,7 %*	10,2 %	5,3 %	62
4.4-4 Nombre d'infrastructures sportives financées et ampleur du soutien gouvernemental			
Cible *32,9 M$*	34,9 M$	92,6 M$	63
Objectif 4.5			
Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des élèves, étudiantes et étudiants du Québec			
4.5-1 Nombre de recherches publiées sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études			
Cible *1*	1	2	64
4.5-2 Pourcentage de demandes d'aide financière remplies par Internet			
Cible *90,0 %*	94,6 %	93,8 %	64
Objectif 4.6			
Responsabiliser les élèves, les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études			
4.6-1 Pourcentage de bénéficiaires remboursant leur prêt en conformité avec les règles du régime			
Cible *90,0 %*	88,7 %	90,0 %	64
4.6-2 Nombre de personnes bénéficiant du Programme de remise de dette et ampleur du soutien			
Cible *Nombre de bénéficiaires : 900*	920	981	
Cible *Nombre de remises de dette : 1 000*	1 040	1 104	65
Cible *Ampleur du soutien : 1,5 M$*	1 498 356 $	1 631 659 $	

Orientation 5

Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 5.1			
Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires			
5.1-1 Nombre de mesures mises en place			
Indicateur retiré en 2009-2010			
5.1-2 Soutien accordé			
Cible *Embauche de personnes-ressources en région selon les paramètres financiers établis*	56 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	50 personnes-ressources embauchées en région	68

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 5.2			
Soutenir la formation à distance			
5.2-1 État d'avancement de l'élaboration du projet de politique ministérielle de formation à distance et état de sa mise en œuvre			
Cible *60 % du projet de politique élaboré*	60 % du projet de politique élaboré	0 % du projet de politique élaboré	68
Objectif 5.3			
Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone			
5.3-1 Pourcentage de documents ministériels traduits en anglais selon les échéanciers prévus			
Cible *80 %*	81 %	77 %	69
5.3-2 Nombre d'activités de formation offertes aux personnels du milieu anglophone			
Cible *Offre d'un nombre d'activités de formation correspondant au nombre de demandes*	71 formations 4 colloques 3 instituts d'été	72 formations 3 colloques 3 instituts d'été	70
Objectif 5.4			
Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration			
5.4-1 Production de matériel d'appoint pour les services d'accueil et d'intégration linguistique du primaire et du secondaire			
Cible *Rédaction du texte du guide pédagogique et validation du contenu*	Contenu du guide validé et rédaction du texte terminée	35 % des travaux réalisés	71
Objectif 5.5			
Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique, en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales			
5.5-1 Sommes accordées pour le déploiement d'initiatives relatives à l'offre de formation professionnelle et technique en région			
Cible *Fonctionnement : 5 M$*	5 M$	5 M$	71
Cible *Investissement : 6 M$*	9,6 M$	6 M$	
Objectif 5.6			
Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions			
5.6-1 Bilan des centres scolaires communautaires			
Cible *Élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation*	Version définitive du rapport d'évaluation élaborée	Rapport d'évaluation intérimaire publié	72
Objectif 5.7			
Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions			
5.7-1 Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement supérieur			
Cible *Commissions scolaires : 320,0 M$*	343,7 M$	320,0 M$	
Cible *Cégeps : 20,5 M$*	Données non disponibles	18,9 M$	72
Cible *Universités : 56,1 M$*	53,4 M$	56,8 M$	
Objectif 5.8			
Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents			
5.8-1 Nombre de mécanismes d'accompagnement mis en place			
Cible *15*	15	30	73

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 5.9			
Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées			
5.9-1 Nombre d'engagements réalisés			
Cible 4	4	4	74

Orientation 6

Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 6.1			
Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics			
6.1-1 Mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives			
Cible *69 commissions scolaires auront déposé à la ministre une convention de partenariat pour signature*	67 commissions scolaires ont déposé à la ministre une convention de partenariat pour signature 60 conventions de partenariat ont été conclues et signées entre les commissions scolaires et le Ministère	2 conventions de partenariat déposées	76
6.1-2 Suivi des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités			
Cible *Continuation du processus législatif pour les projets de loi n^{os} 38 et 44 concernant la gouvernance des collèges et des universités*	Étude détaillée du projet de loi n° 44 par la Commission de la culture et de l'éducation	Dépôt de deux projets de loi sur la gouvernance des cégeps et des universités le 16 juin 2009	77
6.1-3 Mise en application des recommandations du Vérificateur général au regard de la gestion des réseaux des collèges et des universités			
Indicateur retiré en 2009-2010			
6.1-4 Évolution du déficit accumulé dans les universités			
Cible *Équilibre budgétaire atteint pour 15 des 19 établissements d'enseignement universitaire*	Données non disponibles	Données non disponibles	77
6.1-5 Indicateurs généraux qualitatifs et quantitatifs communs : • aux établissements d'enseignement universitaire; • aux établissements d'enseignement général et professionnel.			
Cible *Universités : 50 % de l'ensemble élaboré*	50 % de l'ensemble élaboré	Travaux non amorcés	78
Cible *Collèges d'enseignement général et professionnel : 50 % de l'ensemble élaboré*	Aucun résultat	Aucun résultat	
Objectif 6.2			
Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement			
6.2-1 Élaboration et réalisation des suivis financiers des réseaux			
Cible 6	3	3	79
Cible 6	6	6	

Orientation 7

Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

Cibles 2010-2011		Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 7.1				
Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport				
7.1-1	Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique			
Cible	*3*	3	3	81
7.1-2	Nombre de plans de développement de la pratique sportive déposés par les fédérations sportives			
Cible	*Dépôt de 67 plans triennaux 2009-2013, d'ici 2013*	4	63	81
7.1-3	Nombre de plans de développement en loisir déposés par les organismes nationaux de loisir			
Cible	*Dépôt de 26 plans de développement englobant la période 2011-2014, d'ici avril 2011*	Aucun résultat	Guide du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir pour 2011-2014 en cours d'élaboration	82
Objectif 7.2				
Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité				
7.2-1	Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité			
Cible	*80*	82	91	82
7.2-2	Nombre d'adhérents à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport			
Cible	*30*	15	47	83
Objectif 7.3				
Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale				
7.3-1	Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux			
Cible	*Part relative se situant au-delà du poids démographique de la population du Québec par rapport à celle du Canada, soit 23,2 %*	Jeux du Commonwealth de New Delhi : 19,3 % (48 athlètes sur 249)	Jeux olympiques de Vancouver : 24,3 % (50 athlètes sur 206) Jeux paralympiques de Vancouver : 11 % (6 athlètes sur 55)	84
7.3-2	Nombre d'athlètes d'excellence et d'entraîneurs soutenus financièrement			
Cible	*500 athlètes d'excellence*	486	502	85
Cible	*120 entraîneures et entraîneurs*	110	116	
7.3-3	Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec			
Cible	*20*	28	25	86
Cible	*150*	118	155	
Objectif 7.4				
Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport				
7.4-1	Nombre de moyens visant le soutien au bénévolat, sa promotion et sa reconnaissance			
Cible	*5*	10	8	87

Orientation 8

Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 8.1			
S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère			
8.1-1 Taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère			
Cible *90 %*	Aucun résultat	91 % (Aide financière aux études)	89
8.1-2 Implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard des plaintes			
Cible *Implantation de la solution élaborée dans l'étude d'opportunité pour le 31 mars 2011*	Adaptation de l'étude d'opportunité et dépôt d'une demande du MSG pour approbation	Étude d'opportunité déposée	90
Objectif 8.2			
Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère			
8.2-1 Taux de satisfaction des usagers des services du Ministère à l'égard de l'accès à l'information et des services en ligne			
Indicateur retiré en 2009-2010			
8.2-2 Adoption d'un projet d'offre de services Web améliorée			
Cible *Consolider l'environnement Web ministériel et réorganiser les contenus en fonction des clientèles*	48 nouvelles sections Web ont été créées. De ce nombre, 21 ont été intégrées en langue anglaise	Plus de 40 nouvelles sections Web créées. De ce nombre, 15 ont été intégrées en langue anglaise	90
Cible *Réorganiser les publications ministérielles dans l'ensemble de l'environnement Web*	4 328 publications déposées dans l'environnement Web du Ministère	Tous les nouveaux documents du Ministère ont été déposés sur le site Web, ce qui représente plus de 400 documents	
Objectif 8.3			
Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats			
8.3-1 Nombre d'évaluations de programmes réalisées			
Cible *4*	6	4	91
8.3-2 Nombre de recommandations mises en œuvre			
Cible *80,0 %, d'ici 2013*	78,6 %	81,0 %	91
Objectif 8.4			
Élaborer un plan de gestion des ressources humaines qui tienne compte de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail			
8.4-1 Élaboration d'une politique sur la santé et la qualité de vie au travail			
Cible *Aucune cible 2010-2011*	Cible atteinte en 2009-2010	Élaboration et adoption de la Politique ministérielle sur la santé et la qualité de vie des personnes au travail	92

Cibles 2010-2011	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Page
Objectif 8.5			
Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère			
8.5-1 Réalisation du projet de préservation du patrimoine informationnel			
Cible *80 % des produits informationnels associés à la phase II livrés au 31 mars 2011*	87 % des produits informationnels associés à la phase II livrés	Phase I terminée	92
8.5-2 Taux de satisfaction des organismes des réseaux relativement aux systèmes refondus de déclaration de l'effectif et de sanction des études pour l'éducation préscolaire et les ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial			
Cible *Aucune cible*	Aucun résultat	Aucun résultat	93

Relève du ministère de la Justice – ou du ministère du Conseil exécutif

p. i. : par intérim

Les numéros d'étage sont indiqués uniquement lorsque les unités sont localisées dans l'édifice Marie-Guyart.

Direction des communications
Nº de dossier : 1004

Original signé par la sous-ministre
Louise Pagé, le 31 mars 2011

Ministre
Line Beauchamp

Cabinet de la ministre
François Crête

Sous-ministre
Louise Pagé

Communications
Mireille Dubé

Affaires juridiques
Yves D. Dussault

Vérification interne
Christian Boivin

Accès à l'information et plaintes
Paul Rémillard

Direction du Bureau de la sous-ministre
Carmen Bellemare

Secrétariat général
Anne Moore

Condition féminine
Raymonde Villemure

Secrétariat aux affaires religieuses
Roger Boisvert

Service des publications multimédias et de la documentation
Patrick Septembre

Service conseil
Isabelle Hurtevent

Services à la communauté anglophone, affaires autochtones et Plan Nord
Leo La France
sous-ministre adjoint

Production en langue anglaise
Liette Michaud

Politiques et projets
Leo La France

Affaires autochtones et Plan Nord
Jean Tremblay

Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire et responsable des régions
Alain Veilleux
sous-ministre adjoint

Services de soutien aux élèves
Denise Gosselin

Services aux communautés culturelles
Claire Chamberland

Services éducatifs complémentaires et intervention en milieu défavorisé
Liette Picard

Adaptation scolaire
Anne Robitaille

Régions
Guylaine Larose

Saguenay—Lac-Saint-Jean
Francis Paradis

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie Îles-de-la-Madeleine
Gérard Bédard

Services à l'enseignement
Guy Dumais

Sanction des études
Jean-Guy Hamel

Ressources didactiques
Guy Dumais, p.i.

Formation et titularisation du personnel scolaire
Anne Paradis

Évaluation
Linda Drouin

Programmes
Catherine Dupont

Mauricie et Centre-du-Québec
Carole Gaudet

Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Guy Larose

Réseaux
Manuelle Oudar
sous-ministre adjointe

Enseignement privé
Lise Briand

Admissibilité à l'enseignement en anglais
Fu Sun

Relations du travail
Éric Bergeron, p. i.

Relations du travail-personnel enseignant
Linda Boutin, p. i.

Relations du travail-personnel professionnel et de soutien
Mario Doyon

Conditions de travail du personnel d'encadrement
Françoise Dion

Montérégie
Lise Langlois

Estrie
Roger Tremblay

Greffe des tribunaux d'arbitrage
Marc Pelletier

Financement et équipement
René Lepage

Équipement scolaire
Gilles Marchand

Opérations financières aux réseaux
Catherine Tremblay

Politiques et opérations budgétaires
Serge Dupéré

Laval, Laurentides et Lanaudière
Lauraine Langlois

Outaouais
Dominique Vaillancourt, p. i.

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Louise Bilodeau

Côte-Nord
Suzanne Côté, p. i.

Formation professionnelle et technique et formation continue
Mimi Pontbriand
sous-ministre adjointe

Éducation des adultes et action communautaire
Geneviève Moisan

Direction adjointe
Laurence Mosseray

Planification et coordination sectorielles
Julie Lévesque

Gestion sectorielle des ressources
Yves Bourassa

Formation professionnelle et technique
Daniel Desbiens

Gestion stratégique de l'offre de formation
Jacques Turgeon

Programmes et veille sectorielle
Nora Desrochers

Formation continue et soutien
Sonia Léveillé

Montréal
Francis Culée

Direction régionale adjointe de Montréal
Claire Chamberland

Enseignement supérieur
Christiane Piché
sous-ministre adjointe

Financement et équipement
Pierre Boutet

Équipement
Hélène Guenette

Systèmes et contrôle
Pierre Larochelle

Programmation budgétaire et financement
Jean Leroux

Affaires universitaires et collégiales
Robert Poulin

Enseignement privé - collégial
Jean-François Noël, p. i.

Enseignement collégial
Christian Ragusich

Enseignement et recherche universitaires
Jean-François Lehoux

Affaires étudiantes
Jean-François Noël, p. i.

Soutien aux établissements
Ginette Dion

Technologies de l'information
Gilles Bélanger

Bureau de projets des technologies de l'information
Jean Garneau

Planification et intégration
Jean Garneau, p. i.

Infrastructures technologiques
Stéphane Lehoux

Service de la gestion des environnements technologiques
Daniel Beaumier

Service de l'exploitation et des applications en production
Jean Lemieux

Systèmes d'information
Mario Pellerin

Service des systèmes du primaire et du secondaire
Suzie Dion

Service des systèmes de l'enseignement supérieur et administratifs
Hélène Doyon

Projets de l'Aide financière aux études
Sonia Savard

Services en soutien à la mission et aide financière aux études
Brigitte Guay
sous-ministre adjointe

Affaires internationales et canadiennes
Anne Desruisseaux

Bureau de recrutement des étudiantes et étudiants étrangers
Anne Desruisseaux

Ressources humaines
Louise Bergeron, p. i.

Services-conseils
Louise Bergeron

Ressources financières
Joëlle Jobin

Ressources matérielles
Francis Gauthier

Gestion des systèmes de collecte
Anne-Marie Carpentier

Service de l'enregistrement et de la validation des données
Hélène Fournier

Planification, programmes et systèmes administratifs
Vacant

Services administratifs
Nicole Martel

Service de la planification et des programmes
Odette Voyer, p. i.

Services à la clientèle et de l'attribution
Nathalie Surprenant

Service de l'accueil et des renseignements
Christian Riverin

Service du traitement des dossiers
Marc Huot

Gestion des prêts
Suzanne Gingras

Service de la gestion des programmes et des comptes
Lise Simard

Service du recouvrement
Danielle Gouge

Secrétariat au loisir et au sport
Jean-Guy Ouellette
sous-ministre adjoint

Sport et activité physique
Robert Bédard

Loisir
France Vigneault

Promotion de la sécurité
Michel Fafard

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Denis Charland

Politiques, recherche et statistiques
Gilles Charland
sous-ministre adjoint

Politiques
Josée Bourdages

Recherche, statistiques et information
Myriam Proulx

Service des indicateurs et des statistiques
Kouadio Antoine N'Zué, p.i.

Service de la recherche et de l'évaluation
Valérie Saysset, p.i.

Service de l'information décisionnelle et de la géomatique
Richard Bélanger

Éducation, Loisir et Sport
Québec

PLAN STRATÉGIQUE 2009-2013 DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

MISSION

De par sa loi constitutive, les fonctions du Ministère s'exercent dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, auxquels s'ajoutent les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

VISION

Dans une société qui valorise le savoir et la qualification, assurer la réussite et l'épanouissement de tous les Québécois et Québécoises tout au long de la vie grâce à un système d'éducation qui compte parmi les meilleurs.

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif tout en soutenant le développement d'une élite sportive qui atteint des performances de haut niveau

ENJEUX 1	2	3	4	5	6
L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans	Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir	Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux	L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation	L'engagement de la population dans un mode de vie actif	Une prestation de services de qualité

ORIENTATIONS 1	2	3	4	5	6	7	8
Améliorer la persévérance et la réussite scolaires	**Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre**	**Contribuer au rehaussement des savoirs**	**Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études**	**Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés**	**Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation**	**Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise**	**Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population**

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

L'enseignement primaire et secondaire

1.1 Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique.

1.2 Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire.

1.3 S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires.

1.4 Réduire la taille des groupes.

1.5 Valoriser la profession enseignante.

1.6 Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans.

Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers

1.7 Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

1.8 Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risques issus de l'immigration.

La formation professionnelle et l'éducation des adultes

1.9 Soutenir la réussite et la persévérance scolaires en diversifiant les façons d'accéder à la formation et d'acquérir les compétences recherchées.

La maîtrise du français

1.10 Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde.

L'accessibilité à la formation professionnelle et technique, à la formation générale des adultes et à la formation continue

2.1 Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue.

2.2 Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle.

2.3 Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base.

2.4 Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences.

L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail

2.5 Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique.

2.6 Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés.

La mobilité de la main-d'œuvre

2.7 Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre.

La capacité des établissements d'enseignement supérieur de relever les défis posés par la société du savoir

3.1 Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés.

3.2 Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaires des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat.

La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur

3.3 Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite.

3.4 Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial.

3.5 Mieux soutenir la recherche.

3.6 Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements.

L'école, milieu de vie

4.1 S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention.

4.2 S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel.

4.3 Revoir les encadrements ministériels en vue d'améliorer les services de garde en milieu scolaire.

La qualité des infrastructures

4.4 Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives.

L'aide financière aux études

4.5 Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des élèves, étudiantes et étudiants du Québec.

4.6 Responsabiliser les élèves, les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études.

Le développement de la concertation régionale

5.1 Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires.

L'adaptation des programmes et des mesures

5.2 Soutenir la formation à distance.

5.3 Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone.

5.4 Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration.

5.5 Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique, en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales.

5.6 Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions.

5.7 Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions.

5.8 Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents.

5.9 Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur

6.1 Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics.

6.2 Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement.

L'activité physique, le loisir et le sport

7.1 Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport.

7.2 Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité.

7.3 Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale.

7.4 Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport.

Les services

8.1 S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère.

8.2 Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère.

8.3 Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats.

Le personnel et les outils de travail

8.4 Élaborer un plan de gestion des ressources humaines qui tienne compte de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail.

8.5 Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques au Ministère.

Éducation,
Loisir et Sport
Québec